2014

Contrat de Ville - Hazebrouck

2020

Conception et réalisation : Service Politique de la Ville et Démocratie Participative – Mairie d'Hazebrouck – Juin 2015

Crédits photos :

- Ville d'Hazebrouck page 1 à 184.
- Renaud DUVAL, artiste photographe, page 185.

Sommaire

Préambule — Page 4

Méthodologie — Page 5

Partie 1 : Présentation du territoire — Page 11

A) Présentation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) — Page 12
B) Présentation de la commune d'Hazebrouck — Page 13
C) Présentation du quartier prioritaire — Page 14

Partie 2 : Le diagnostic participatif — Page 17

A) Orientations stratégiques liées à la cohésion sociale — Page 18
B) Orientations stratégiques liées au cadre de vie — Page 22
C) Orientations stratégiques liées au renouvellement urbain — Page 25
D) Les axes transversaux du Contrat de Ville — Page 29

Partie 3 : Fiches actions — Page 31

A) Emploi et développement économique
B) Jeunesse et éducation
C) Citoyenneté, médiation et valeurs de la République
D) Parentalité et petite enfance
E) Culture et sport
F) Soin et santé
G) Cadre de vie et propreté des espaces verts
H) Sécurité routière et voirie
I) Mobilité et accessibilité
J) Résidences et logements

Les signataires du Contrat de ville

Tables des annexes

Préambule

Depuis les années 70, des mesures ont été mises en place à l'échelle nationale afin de réduire les inégalités entre les quartiers en décrochage et le reste du territoire ; il s'agit de la Politique de la Ville. Un contrat doit ainsi être rédigé pour chaque quartier prioritaire entre l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires. Il doit décliner les enjeux et les objectifs à atteindre dans les quartiers afin de réduire les écarts constatés et de sortir du dispositif Politique de la Ville six années après son entrée. Le contrat de ville vise à :

- Lutter contre les inégalités ;
- Garantir l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services ;
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi ;
- Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins;
- Garantir la tranquillité des habitants ;
- Favoriser l'intégration des quartiers dans leur unité urbaine (transports, mixités, offre commerciale, etc.) ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations ;

Le nouveau cadre du contrat de ville, issu de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, met également l'accent sur la participation des habitants. La démocratie participative dans les quartiers doit permettre de co-construire le contrat pour une meilleure prise en compte des attentes citoyennes. La loi de février 2014 instaure également la création de conseils citoyens (*proposition issue du rapport Mechmache/Bacqué*) pour faire vivre le contrat de ville.

La liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville a été définie par décret du 3 juillet 2014. Ces quartiers doivent être situés en territoire urbain et sont caractérisés par deux critères :

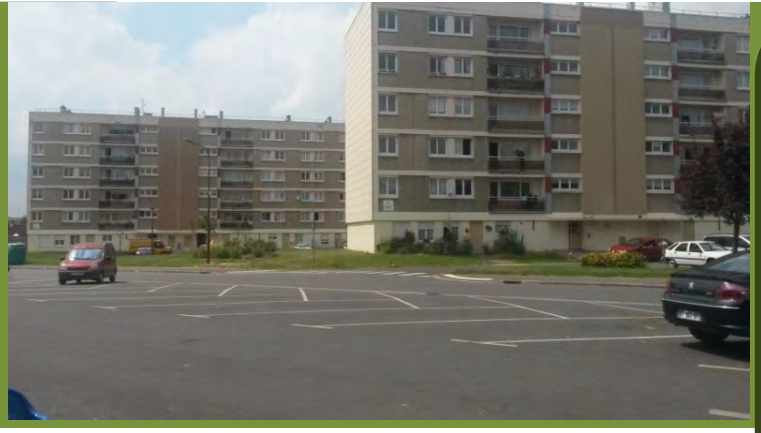

- La densité de population
- Le revenu médian des habitants

Ainsi, ce sont les quartiers disposant d'une population d'au moins 1 000 habitants où plus de la moitié ont un revenu inférieur à 11 250€/an (soit 60% du revenu médian de référence nationale, pondéré par le niveau de vie de l'agglomération).

Par annonce du 17 juin 2014, Najat Vallaud Belkacem, alors ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a donc annoncé une liste de 1 300 quartiers prioritaires répondant aux critères d'éligibilité cités ci-dessus. Un de ces quartiers se situe à Hazebrouck, ville centre de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) dans le département du Nord. Il s'agit du quartier des résidences Pasteur et Foch.

Quartier	Habitants
Résidences Pasteur et Foch (**Z0578**)	1 324

Portage du Contrat de Ville :

Le nouveau cadre des contrats de ville du 21 février 2014 instaure la prise en charge de la compétence Politique de la Ville au niveau des EPCI.

Cependant, la ville d'Hazebrouck se situe dans une Communauté de Communes où la compétence Politique de la Ville n'est qu'une des 7 compétences optionnelles.

Au vue de la création récente de l'EPCI au 1er janvier 2014 et du poids de la ruralité de ce territoire (50 communes dont 27 ont moins de 1 000 habitants), il a été proposé en accord avec les services de l'Etat un portage du contrat par la **Ville d'Hazebrouck, l'EPCI restant signataire au nom de ses compétences propres.**

Par ailleurs, les enjeux territoriaux ont été pris en compte dans l'écriture de ce contrat de ville. Les orientations stratégiques du contrat de ville reflètent donc également les orientations du Schémas de Cohérence Territoriale, du Plan Local d'Urbanisme, du Plan Local de Développement Economique et du Contrat de Territoire porté par le département.

METHODOLOGIE

a) **L'implication des partenaires**.....Page 6

b) **L'implication des habitants**.....Page 6

c) **L'implication des élus**.....Page 7

d) **Des tables citoyennes au Conseil Citoyen**.....Page 8

e) **La communication**.....Page 9

f) **Le suivi et l'évaluation du contrat de ville**.....Page 10

Dès son entrée dans le dispositif de la Politique de la Ville, la commune d'Hazebrouck a entrepris de rencontrer divers partenaires de juillet à septembre 2014 avant l'organisation du Comité de Pilotage de lancement du Contrat de Ville du 10 septembre 2014.

Afin d'être en accord avec le cadre législatif issu de la loi du 21 février 2014, la co-écriture du contrat de ville s'est divisée en trois phases :

- La phase 1 : diagnostic
- La phase 2 : enjeux et actions
- La phase 3 : validation des actions et rédaction du contrat

A chaque phase, les habitants ont été acteurs de l'écriture du Contrat de Ville et lors des tables citoyennes pour le diagnostic et les propositions d'actions, lors de la réunion de validation pour les priorisations des actions à mettre en place sur le quartier.

Au total, ce sont neuf comités techniques, cinq comités de pilotage et onze réunions avec les habitants qui auront permis d'écrire le contrat de ville de la commune d'Hazebrouck ***(voir le calendrier en annexe 2).***

a) L'implication des partenaires

Les partenaires ont participé à divers comités techniques en fonction de leurs compétences respectives (***annexe 3***). Quatre ateliers techniques thématiques ont donc permis de réaliser un diagnostic du quartier et de la ville :

- Atelier logement et cadre de vie.
- Atelier culture, jeunesse, sport et santé.
- Atelier Insertion, formation et emploi.
- Atelier mobilité et accessibilité.

Après la réalisation du diagnostic avec les partenaires, une méthodologie sur la mise en place d'une stratégie de démocratie participative sur le quartier des résidences Pasteur et Foch a été présentée durant le 5ème comité technique fin novembre.

Les partenaires ont ensuite participé à quatre autres ateliers techniques qui avaient pour objectif de répondre aux enjeux mis en évidence lors des ateliers de diagnostic.

Ils ont également pu participer à chaque table citoyenne afin de faire le lien entre leurs propositions et le besoin des habitants.

b) L'implication des habitants

L'information et la participation des habitants se sont faites au travers de différentes étapes :

Deux **réunions d'information** : Le 10 et 11 décembre 2014, les habitants et les techniciens se sont réunis au Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM), centre social situé au cœur du quartier prioritaire, afin de présenter la démarche qui se mettait en place sur le territoire. L'objectif était d'expliquer la contractualisation nécessaire entre la ville, l'Etat, les partenaires et les habitants pour améliorer la situation du quartier. Les usagers du territoire ont donc été invités à participer aux tables citoyennes, dispositif mis en place par la mairie dans le CANM, qui a pour but de travailler autour de questions thématiques et pour faire ressortir les principaux dysfonctionnements liés au quartier.

Co-construire le Contrat de Ville :

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation.

Les tables citoyennes : Quatre paires de réunions ont été organisées pour faire émerger des propositions d'actions sur tous les thèmes pouvant impacter le quartier. Celles-ci se sont déroulées les mercredis de 9h à 11h et les jeudis soir de 18h30 à 20h30.
Si les mercredis se caractérisaient par une faible participation (10 à 20 habitants), la participation du jeudi soir s'élevait quant à elle de 30 à 45 habitants. Pendant deux heures, les habitants étaient disposés autour de tables rondes (5 habitants par table), accompagnés de deux techniciens (le premier prenant les notes et le second animant la table). Ces moments d'échanges avec les habitants ont abouti à une liste de quatre-vingt-dix propositions qui sont à l'origine des fiches actions de ce contrat. Un diagnostic en marchant a également été organisé pour les dernières tables sur le sujet de la mobilité et de l'accessibilité dans le quartier des résidences Pasteur et Foch. Cette balade urbaine a réuni près de quatre-vingt habitants sur les deux journées, ainsi que 30 partenaires.

La réunion de validation : Elle a eu pour objectif de reprendre toutes les propositions faites par les habitants et, par un système de vote, de les hiérarchiser par ordre d'importance. Cette réunion de validation avec les habitants a permis de valider les fiches actions inscrites prioritairement dans le Contrat de Ville. Quatre-vingt-dix propositions issues des réflexions menées par les habitants lors des tables citoyennes ont ainsi été présentées lors de cette réunion de validation. Réparties en dix thèmes, ces quatre-vingt-dix propositions ont donc été soumises au vote des habitants.

c) L'implication des élus

Tout comme les techniciens et les habitants, les élus des différentes collectivités territoriales concernées se sont réunis lors des cinq comités de Pilotage. Ces comités avaient pour objectif de présenter l'état d'avancement des travaux réalisés ainsi que les étapes à venir. Ils ont notamment permis aux élus de valider la démarche de démocratie participative engagée sur le quartier prioritaire, valider la programmation issue de l'appel à projet 2015 et valider les grands enjeux et les actions du Contrat de Ville.

Les élus été également présents aux réunions d'information avec les habitants, ainsi qu'à chaque ouverture/clôture des tables citoyennes. Leur absence pendant le déroulement de ces tables étant la condition indispensable au bon déroulement de la participation citoyenne.

Un laboratoire d'expérimentations

Si une attention toute particulière est apportée à ce quartier prioritaire, il ne faut cependant pas oublier les autres quartiers de la commune.

C'est dans cet objectif que les expérimentations menées sur le quartier des résidences Pasteur et Foch sont retranscrites à l'échelle communale dès lors qu'elles ont prouvé leur efficacité.

A ce titre, la démarche de démocratie participative mise en place sur le quartier prioritaire est reconduite quartier par quartier pour le reste de la commune. La ville d'Hazebrouck a été découpée en cinq quartiers. Deux fois par an, des balades urbaines, des tables citoyennes et des apéros participatifs y seront organisés. L'objectif est de comprendre les difficultés rencontrées par les habitants et d'y apporter les solutions adaptées.

De cette manière, le quartier prioritaire n'est plus considéré comme privilégié, mais comme **territoire d'expérimentations pour la mise en place de futures politiques publiques.**

d) Des tables citoyennes au conseil citoyen

Les habitants ont été les principaux acteurs de la co-construction de ce contrat. Pendant six mois, ils ont participé aux tables citoyennes afin de travailler sur les dysfonctionnements présents sur leur quartier et de trouver les solutions adaptées. Le Conseil Citoyen sera l'instance qui fera vivre ce Contrat de Ville pendant cinq ans.

Missions du Conseil Citoyen :

- Suivi et évaluation du Contrat de Ville.
- Participation aux différentes instances de pilotage en lien avec le Contrat de Ville.
- Accompagnement des actions de renouvellement urbain qui auront lieu sur le quartier.
- Propositions de projets dans le cadre des programmations annuelles et pluriannuelles du Contrat de Ville.
- Pérenniser les démarches de démocratie participative dans le quartier prioritaire.

Modalités du Conseil Citoyen :

Afin de respecter la loi du 21 février 2014, un tirage au sort sera effectué pour une partie des membres du Conseil Citoyen. Ce tirage au sort portera sur un panel de quatre-vingt habitants. Pour chaque personne tirée au sort :

- Présentation du Conseil Citoyen.
- Distribution d'une plaquette.
- Sensibilisation et mobilisation sur l'objectif et l'intérêt du dispositif.

En cas de refus de la personne tirée au sort, la même démarche sera effectuée avec la personne suivante sur la liste.

Le Conseil Citoyen sera constitué en association. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 appuiera également la légitimité de ce conseil. **Le renouvellement partiel du Conseil Citoyen se fera tous les ans en fonction du nombre de personnes ayant quitté l'association.**

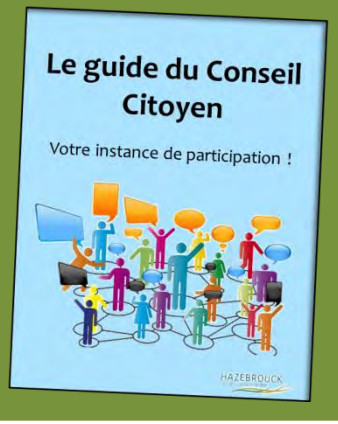

Constitution du conseil citoyen :

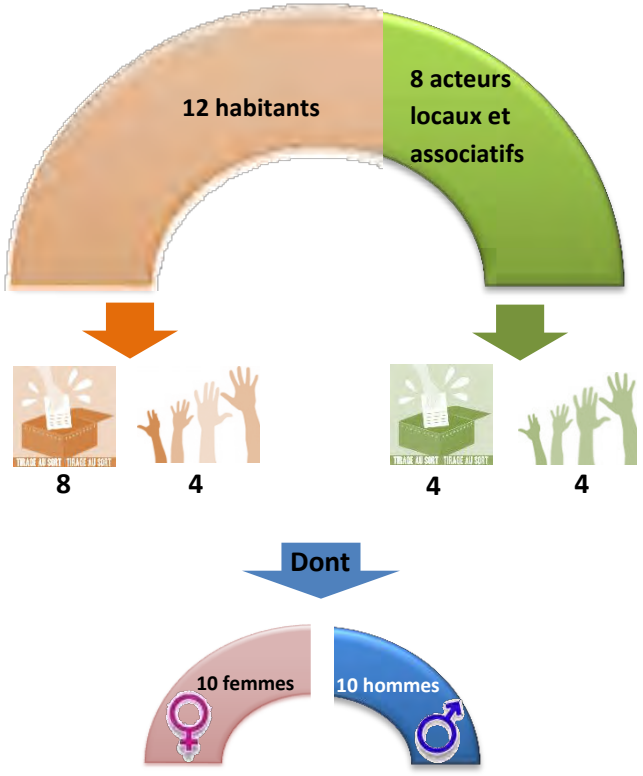

LEGENDE :

Tirage au sort *Volontariat*

Le Conseil Citoyen

Extrait de l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

« Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement. »

e) Les outils de communication et l'animation de la démarche

Les jeunes en service civique : Ils ont été engagés pour des missions d'ambassadeur de la démocratie participative et de médiation sociale dans le quartier prioritaire. Ils sont le relais entre la municipalité et les habitants. Quatre jeunes en service civique ont travaillé depuis décembre 2014 à la mairie d'Hazebrouck.

L'animateur professionnel : Il a été engagé par la ville d'Hazebrouck afin d'animer les tables citoyennes et la réunion de validation avec les habitants. Il apporte la neutralité nécessaire à l'expression de la parole citoyenne.

Les flyers et affiches : Pour chaque table citoyenne, une distribution d'information à domicile et à la sortie des écoles a été effectuée par les jeunes en service civique. La communication a également été faite dans les commerces, le centre social et dans chaque résidence du quartier ***(voir les tracts en annexe 4).***

Les « écho-citoyens » : Après chaque table citoyenne, ils ont été rédigés afin d'informer les habitants des propositions faites lors des tables citoyennes. Ce support a également permis de transmettre des informations sur les actions mises en œuvre sur le quartier suite à la démarche citoyenne déjà engagée ***(voir les « écho-citoyens » en annexe 4***).

Les boîtes à idées et l'adresse mel : Ces deux outils supplémentaires ont été mis à la disposition des habitants ne pouvant se déplacer aux tables citoyennes ou préférant un mode d'expression plus anonyme.

Le recours au Service Civique*

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes **de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme** ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Indemnisé **573 euros net par mois**, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées…), sur une période de 6 à 12 mois **en France ou à l'étranger**, pour une mission d'au moins **24h par semaine.**

Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Dans le cadre de la démarche engagée sur le quartier des résidences Pasteur et Foch, quatre jeunes en service civique se sont succédés sur le terrain afin d'assurer la communication et de faire le relais entre les habitants et la municipalité.

** Source : http://www.service-civique.gouv.fr/*

f) Le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville

L'évaluation : *Elle doit servir à apprécier de manière partenariale la conduite et les résultats des actions et des politiques publiques qui seront menées au bénéfice du quartier prioritaire. Cette évaluation ad hoc, in itinere, ex ante s'avère nécessaire afin de pouvoir ajuster et améliorer si besoin les actions bénéficiant au quartier.*

L'évaluation doit pouvoir interroger plusieurs critères tels que :

- **Pertinence** de l'objectif.
- **Cohérence** des actions.
- **Respect des enjeux** du Contrat de Ville.
- **Efficacité** de l'action.
- **Efficience** d'une possibilité par rapport à une autre (ratio coût/résultats/temps).
- **Respect de la consultation citoyenne.**

Le contrat de ville a une durée de 6 ans (2014/2020). Tout au long de cette période, le contrat a vocation à évoluer en fonction des dynamiques économiques, sociales et sociétales. Ainsi, chaque année se tiendra un comité technique, un comité de pilotage ; ainsi qu'une réunion avec les habitants et les représentants du Conseil Citoyen.

Ces réunions, similaires à celles qui auront construit le Contrat de Ville, permettront de faire un bilan annuel d'une part, et d'autre part, de faire évoluer le contrat**. Le Conseil Citoyen aura un rôle de suivi et d'évaluation** des actions menées tout au long de l'année sur le quartier.

Les ressources statistiques permettront également de suivre l'évolution du quartier suivant les indicateurs disponibles.
L'évaluation s'appuiera donc à la fois sur une approche qualitative formulée par le Conseil Citoyen et par les données quantitatives disponibles sur le quartier.

L'observatoire

« Pour mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, un Observatoire national de la politique de la ville analyse la situation et les trajectoires des résidents de ces quartiers, mesure l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, contribue, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires et évalue les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville.
Il élabore une méthodologie nationale et apporte son concours aux structures locales d'évaluation.

Cet observatoire a également pour mission l'analyse spécifique des discriminations et des inégalités entre les femmes et les hommes. L'ensemble des données et statistiques qu'il produit sont établies par sexe.
Cet observatoire élabore un rapport annuel sur l'évolution des quartiers prioritaires de la politique de la ville. » *LOI n° 2014-173*

Partie 1 : Présentation du territoire

A) **La Communauté de Commune de Flandre Intérieure**.....Page 11

B) **La ville d'Hazebrouck**.....Page 12

C) **Le quartier des résidences Pasteur et Foch**.....Page 13

A) Présentation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure est née le 1er janvier 2014 de la fusion de six intercommunalités (Communauté de Communes de l'Houtland, de la Voie Romaine, du Pays des Géants, du Pays de Cassel, des Monts de Flandre, de la Plaine de la Lys et des communes isolées d'Hazebrouck, Blaringhem et Wallon Cappel).

Forte de 50 communes et de plus de 100 000 habitants, elle se trouve au carrefour des agglomérations Dunkerquoise, Audomaroise, Lilloise et de la Belgique.

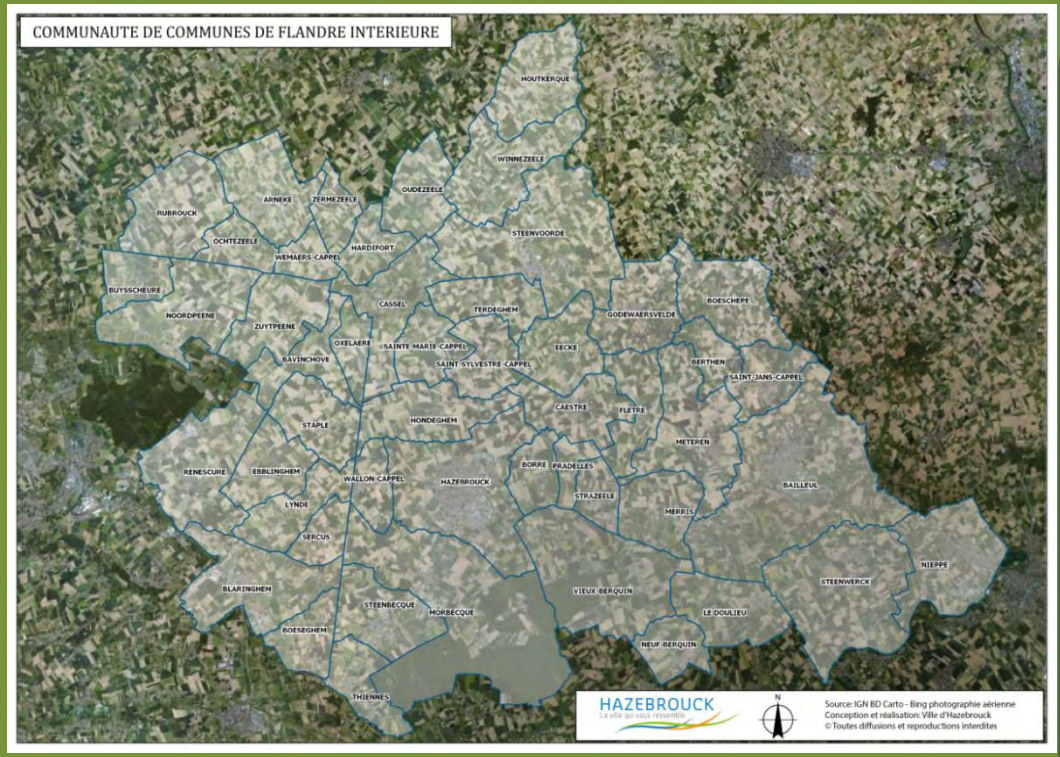

Compétences CCFI :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace Communautaire.
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Compétences optionnelles :

- Mise en valeur et protection de l'environnement.
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Création, aménagement et entretien de la voierie communautaire.
- Action sociale (portage de repas), petite enfance et jeunesse.

Compétences facultatives :

- Tourisme.
- Culture : organisation d'évènements culturels ou festifs.
- Santé : définition d'une politique sociale de santé.
- Communications électroniques haut débit (résorption zones d'ombres).
- Création, aménagement et gestion d'une fourrière.
- Gestion de la piscine de Bailleul.
- Aménagement et gestion de l'aire intercommunale de Bailleul / Nieppe.

Focus sur la Région Nord-Pas de Calais

Population : 4 050 256
Nord : 2 587 128 habitants
Pas-de Calais : 1 463 128 habitants
Densité de la région : 326 habs/km²
Superficie : 12 414 km²
Préfecture du Nord : Lille
Préfecture du Pas-de-Calais : Arras

Organisée autour des 2 pôles « urbains » d'Hazebrouck d'une part, de Bailleul et Nieppe d'autre part, la Communauté de Communes est un territoire à dominante rurale marqué par une périurbanisation croissante.

La CCFI présente des paysages contrastés aux identités fortes : à l'Est, la Plaine de la Lys, traversée par de nombreuses becques, à l'Ouest, les Monts des Flandres marqués par un relief plus vallonné. Hazebrouck est la ville principale du territoire et compte 21 844 habitants en 2012. La majeure partie du territoire est composée de villages ruraux, présentant un habitat relativement dispersé.

B) Présentation de la commune d'Hazebrouck

Hazebrouck est une ville moyenne située dans l'Houtland, le pays au bois, et appartient au bassin versant de la Lys. D'une superficie de 26,2 km² (dont 13km² urbanisés), la commune d'Hazebrouck compte plus de 21 844 habitants (INSEE 2012).

Située à proximité de grandes aires urbaines, à 40Km de Dunkerque, 43Km de Lille, 56Km d'Arras, 62Km de Calais, Hazebrouck est reliée à l'autoroute Lille-Dunkerque par le RD 642 (ancienne RN42, qui se poursuit vers Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer en contournant désormais la ville).

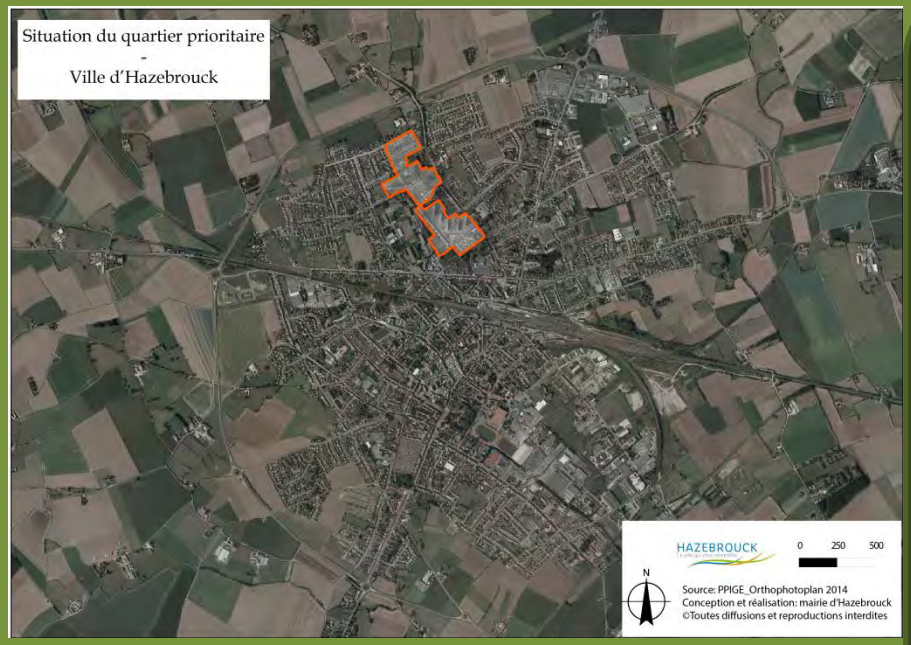

A proximité de la Belgique (16Km environ), qui lui confère une position transfrontalière stratégique. La commune d'Hazebrouck bénéficie d'un réseau ferré qui lui offre un véritable atout dans la mesure où la gare est un nœud ferroviaire. 6ème gare régionale, cette infrastructure ferroviaire permet les dessertes des agglomérations arrageoise, lilloise et du littoral. En tant que gare TGV, elle dessert également quotidiennement l'agglomération parisienne.

Les principaux équipements structurant sur la commune (hors zones de développement économique et de l'artisanat) :

Equipements administratifs et publics	Equipements scolaires et éducatifs	Equipements culturels et sportifs	Equipements sanitaires
Hôtel de Ville	6 écoles primaires publiques	3 églises	APEI les papillons blancs
Centre des Finances Publiques	5 écoles maternelles publiques	5 complexes	Centre hospitalier
Palais de Justice	5 écoles privées (primaires et maternelles)	5 salles	Centre médico-psychologique
Pôle emploi	2 collèges publics	2 stades	Hôpital de jour
Centre directionnel	1 collège privé	2 musés	Maisons de retraite
La Poste	2 lycées publics	3 jardins familiaux	SDISN
Gendarmerie/commissariat Police	4 lycées privés	4 centres sociaux	SEPIAH
Déchetterie	9 centres de formation	1 bibliothèque municipale	CPAM
Gare SNCF	1 pôle musique	1 bowling + hôtel	
Conseil général	1 école de dessin	1 office du tourisme	
CCI / CMA / Chambre d'Agriculture	1 Centre d'information et d'orientation	1 piscine	
CAF	2 Centres d'Animation et 1 centre d'activité	1 théâtre	
CCAS		1 jardin public	
3 cimetières		1 SPA	
		1 Cinéma	

Un peu d'histoire :

Littéralement Hazebrouck signifie: le marais (brouck) aux lièvres (Haze). Elle tire son origine des moines ayant défriché et asséché une forêt marécageuse au début de la chrétienté.

Ces travaux ont permis de structurer la culture et l'élevage (la première mention écrite, « Hasbruc» date de 1122 sous Charles le Bon). Vers le milieu du 16ème siècle, Philippe II d'Espagne fit connaître à la ville un essor économique en perçant un canal qui favorisa l'expansion de l'industrie textile locale.

300 ans plus tard, le chemin de fer confortera l'importance de la ville et en fera une cible importante au cours des deux dernières guerres mondiales. Vers la fin du XXe siècle, le canal fut comblé et seuls les toponymies des rues ou des bâtiments rappellent l'activité fluviale de la ville.

Aujourd'hui, la ville conserve une vocation agricole consacrée chaque année par son importante foire (FIBA, Fédération International de la Bière et de l'Agriculture) tout en développant son secteur tertiaire et industriel.

C) Présentation du quartier prioritaire

1324 habitants vivent au sein du quartier prioritaire des résidences Pasteur et Foch. Avec un revenu médian annuel par habitant estimé à 8 500€, le niveau de ressources de la population est donc parmi les plus bas à l'échelle régionale. Plus de 75% des habitants sont locataires de leur logement, soit 30 points de plus que la moyenne communale, départementale et régionale. Cette difficulté économique est la traduction d'un taux de chômage, et plus particulièrement des jeunes, 1,5 fois plus important que la moyenne communale, soit respectivement 40% et 27%. La faible qualification des habitants (32% n'ont aucun diplôme), la dégradation du cadre de vie, et les difficultés de mobilité sont autant de facteurs ne facilitant pas l'accès ou le retour à l'emploi.

Le quartier des résidences Pasteur et Foch est marqué par la diversité de ses formes urbaines. Le paysage urbain oscille ainsi entre maisons individuelles mitoyennes et grands ensembles collectifs offrant la perception d'un quartier ouvert sur le reste du territoire. Cependant, si le quartier prioritaire est défini comme un territoire à part entière, les espaces de vie des habitants sont tout autres. Deux critères majeurs permettent de définir ces différents espaces : **la forme urbaine et le statut d'occupation.** Peu d'échanges existent donc entre locataires et propriétaires, et entre locataires de maisons individuelles et de logements collectifs.

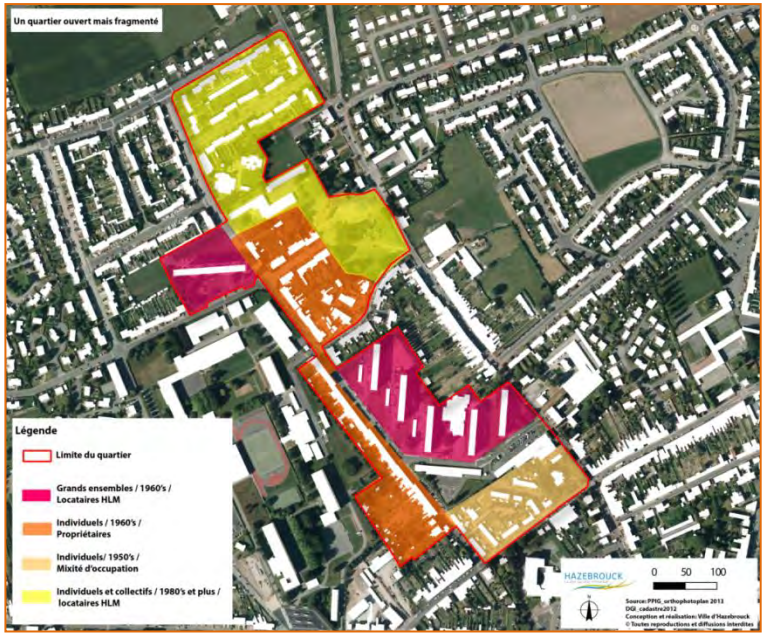

Le quartier prioritaire peut ainsi être découpé en quatre espaces vécus aux enjeux très différents :

Les grands ensembles des années 1960 occupés par des locataires où se concentrent les principales difficultés sociales et les enjeux importants de rénovation (résidences Pasteur et Foch).

Les maisons individuelles des années 1960 occupées désormais par des propriétaires majoritairement âgés et dont les logements nécessitent des travaux d'amélioration.

Les maisons individuelles mitoyennes, dites « Cité Pasteur », construites dans les années 1950 à destination notamment des personnes âgées et dont les logements nécessitent des travaux d'amélioration.

Les chiffres clés du quartier (1)* :

Population : 1324 habitants.

Nombre de logements : 551 (dont 299 répartis dans les résidences Pasteur et Foch).

Superficie : 18 ha (soit 1% de la totalité de la commune dont la superficie totale est de 2620 ha).

Taux de chômage : 23,6% sur le quartier contre 14,5% de moyenne communale et 10,8% de moyenne pour la CCFI.

Taux de Familles monoparentales : 31,4% contre 15% moyenne communale et 10% moyenne pour la CCFI.

Taux d'activité chez les femmes de 15-64 ans : 58,1% contre 66,2% pour la moyenne communale.

Taux d'activité chez les hommes de 15 à 64 ans : 74,1% sur le quartier contre 74,7% de moyenne communale.

Taux d'emploi des femmes de 15 à 24 ans : 25,4% dans le quartier contre 31,8% pour la moyenne communale.

Taux d'emploi des hommes de 15 à 24 ans : 29,6% dans le quartier contre 38% pour la moyenne communale.

Chiffre se basant sur l'iris 7 : couvre à 80% le quartier prioritaire.

➢ **Les programmes d'habitat à caractère social** construit depuis les années 1980 marqués par la présence d'un habitat individuel mitoyen.

Irrigué par un réseau viaire de qualité, le quartier prioritaire ne semble pas aujourd'hui vécu comme un territoire enclavé physiquement. Pour autant, l'histoire de l'organisation et du développement communal ont eu pour conséquence la création de barrières « psychologiques ». En effet, principale gare voyageurs régionale, le faisceau ferré divise la ville en deux territoires distincts. La ville historique au sud, où se concentre l'offre de commerces et de services, et le développement plus récent au nord où se sont notamment construites les résidences collectives des années 1960.

Cette « coupure » physique est vécue comme un frein « psychologique » pour l'accès à l'offre de services nécessaires à l'accompagnement des familles et des habitants de ce quartier.

Certains services sont néanmoins présents à proximité du quartier, comme la Cité Scolaire regroupant collège, lycée général et professionnel.

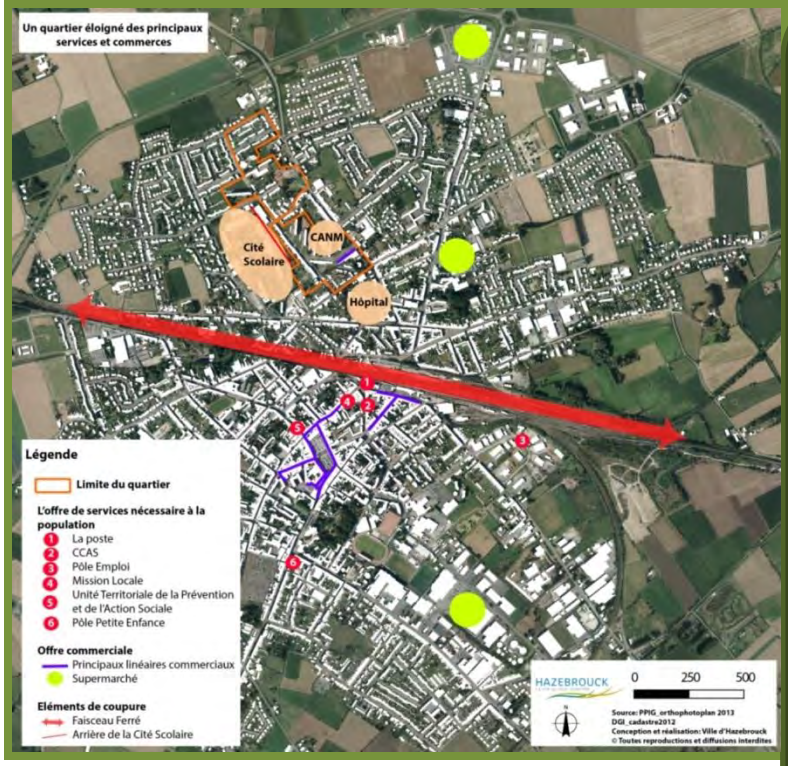

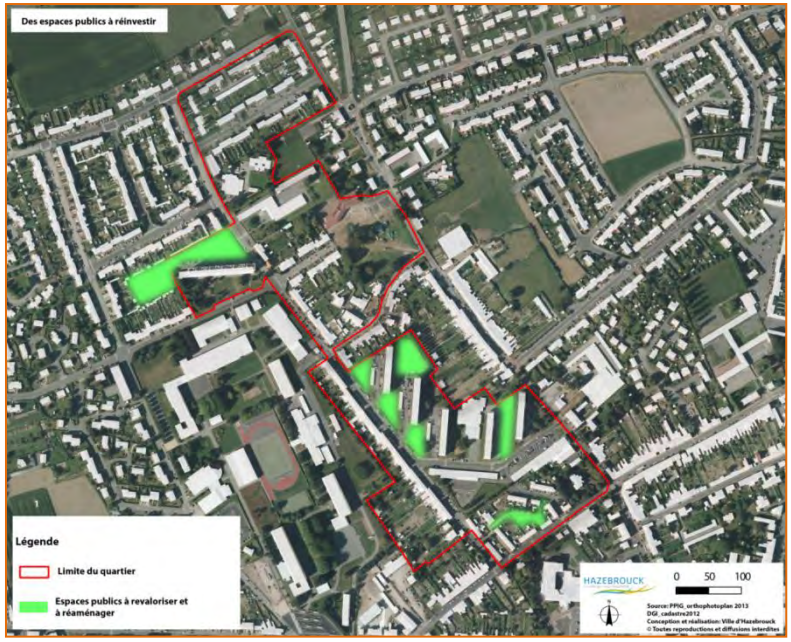

Cependant, ces infrastructures tournent le dos au quartier ne facilitant pas l'intégration de ce pôle d'éducation au sein du territoire prioritaire et créant de nombreuses tensions entre les habitants du quartier et les élèves.

Enfin, quelques commerces de bouche sont également présents sur le territoire attirant une population majoritairement extérieure au quartier. En effet, le faible niveau de ressources des habitants oriente davantage les ménages vers la grande distribution ou les discounts présents en périphérie de la ville.

Territoire ouvert, de nombreux espaces verts présents sur le quartier prioritaire ou à proximité mériteraient d'être revalorisés, soit environ 6000 m². Ces espaces aujourd'hui occupés par une population marginalisée pourrait à terme être réinvestis ; afin d'offrir à l'ensemble des habitants, les services et les équipements souhaités dont le rayonnement permettrait d'ouvrir le quartier à l'ensemble de la population hazebrouckoise.

Les chiffres clés du quartier (2)* :

Part des femmes bénéficiaires de la CMU-C* : 22,2% sur le quartier contre 10,3% de moyenne communale.

Part des hommes bénéficiaires de la CMU-C : 16% sur le quartier contre 9,8% de moyenne communale.

Part des femmes ayant un haut niveau de formation (bac+5) : 3% sur le quartier contre 7,3% moyenne communale et 8% moyenne pour la CCFI.

Part des hommes ayant un haut niveau de formation (bac+5) : 3,1% sur le quartier contre 8% moyenne communale et 8,6% moyenne pour la CCFI.

Part des 15-17 ans non scolarisés : 13,2% sur le quartier pour une moyenne communale de 5,3%.

Part des femmes non diplômées : 32,8% sur le quartier contre 21,8% de moyenne communale.

Part des hommes non diplômés : 34% sur le quartier contre 18,9% de moyenne communale.

Part des ménages non-motorisés : 28% sur le quartier contre 22% de moyenne communale.

**la Couverture Maladie Universelle (CMU).*
**Chiffre se basant sur l'iris 7 : couvre à 80% le quartier prioritaire.*

Partie 2 : le diagnostic participatif

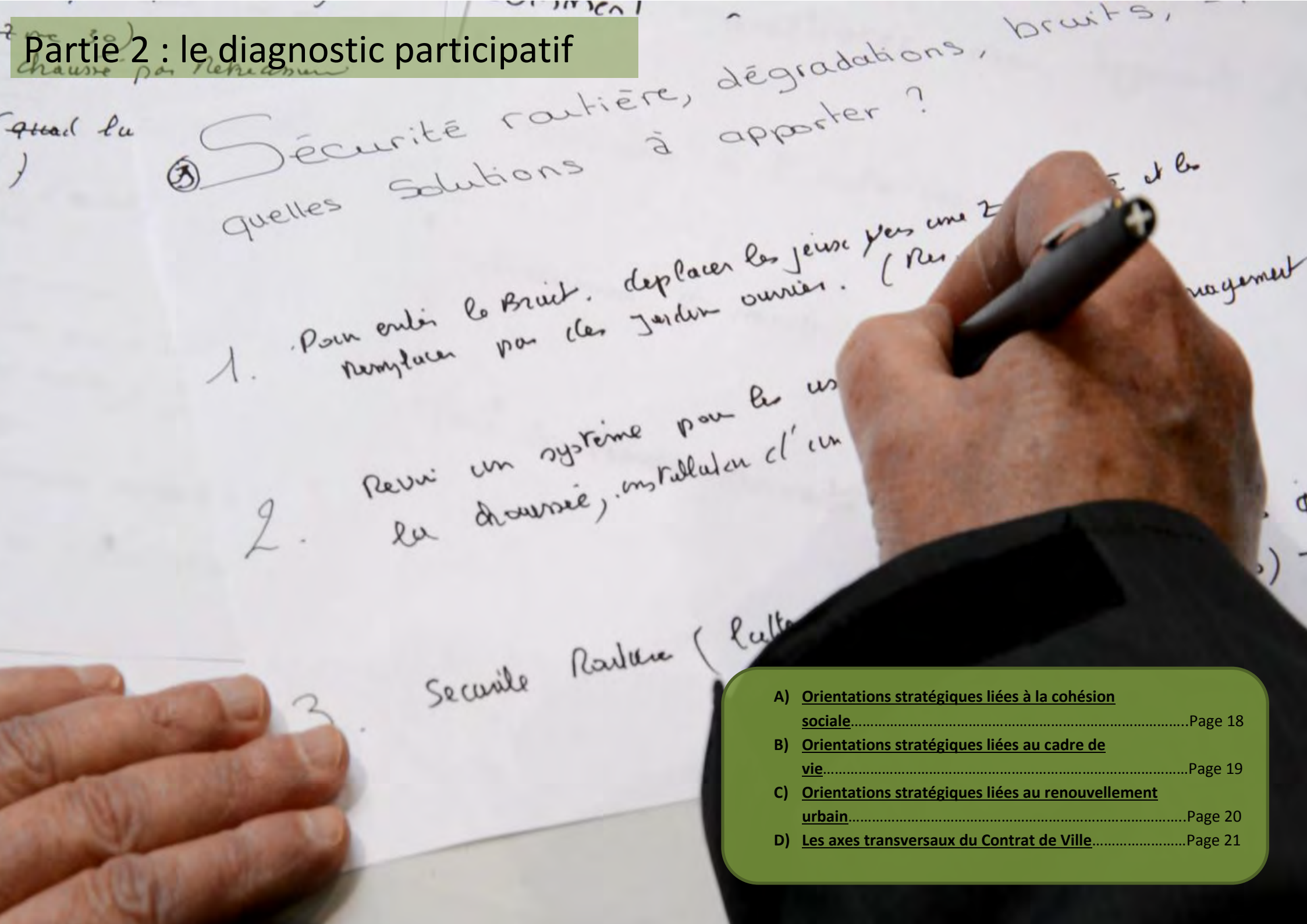

A) **Orientations stratégiques liées à la cohésion sociale**.....Page 18
B) **Orientations stratégiques liées au cadre de vie**.....Page 19
C) **Orientations stratégiques liées au renouvellement urbain**.....Page 20
D) **Les axes transversaux du Contrat de Ville**.....Page 21

Grille de lecture :

Les encadrés oranges reprennent les orientations issues des documents stratégiques tels que :

- Le Plan Local d'Urbanisme - **PLU**
- Le Schéma de COhérence Territorial - **SCOT**
- Le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable Flandre Intérieure - Flandre Maritime

Les encadrés bleus reprennent les constats établis par les partenaires lors du :

- Comité technique sur l'emploi, l'insertion et la formation du 18/09/14 et 17/03/15
- Comité technique sur la culture, la jeunesse, le sport et la santé du 25/09/14 et du 03/02/15
- Comité technique sur les logements et le cadre de vie du 30/09/14 et 13/01/15
- Comité technique sur la mobilité et l'accessibilité du 03/10/14 et du 14/04/15

(Voir le calendrier en annexe 2)

Les encadrés verts reprennent les propositions des habitants issues des :

- Tables citoyennes sur le logement et le cadre de vie du 21/01/15 et 22/01/15
- Tables citoyennes sur la culture, la jeunesse, le sport, la santé du 25/02/15 et du 26/02/15
- Tables citoyennes sur l'insertion, la formation, l'emploi et le développement économique du 25/03/15 et du 26/03/15
- Tables citoyennes sur la mobilité et l'accessibilité du 29/04/15 et du 30/04/15
- La réunion de validation du 19/05/15

Les encadrés marrons résument les orientations stratégiques issues du diagnostic participatif (compilation des documents d'orientations stratégiques, des constats des techniciens et des propositions des habitants).

Pilier n°4 « citoyenneté et valeurs de la république »

Les évènements de janvier 2015 (attentats de « Charlie Hebdo ») ont entrainé une réflexion approfondie sur la transmission des valeurs de la république et de la citoyenneté. L'intégration dans les contrats de ville de ce 4ème pilier est primordiale.

Les documents de planification existant ne permettent pas aujourd'hui de mettre en lumière l'importance de ce quatrième pilier. Cependant, **celui-ci n'est pas oublié et il transparaît dans les fiches actions de la thématique « citoyenneté, médiation et valeurs de la république ».**

Chaque année, le contrat de ville évoluera et ce 4ème pilier se verra enrichi au travers notamment des dispositifs qui seront mis en place dans le milieu scolaire.

A) Orientation stratégiques liées à la cohésion sociale

« Les migrations pendulaires mettent en lumière l'importance des relations Merville/Béthunois, Bailleul-Hazebrouck/Métropole Lilloise. »

« Le taux de chômage est le moins élevé de la région : 8,7 % dans le secteur Flandre Lys, contre une moyenne de 12,5 % pour le Département du Nord, et 12,5 % dans la Région Nord - Pas de Calais (juin 2006). Néanmoins, le secteur Flandre Lys est celui qui offre le moins d'emplois à ses résidents.
La Métropole Lilloise, le Littoral, l'Audomarois et le Béthunois apparaissent comme les principales zones captant des actifs ayant un emploi et résidant en Flandre Intérieure (1/3 des actifs résidants travaillent à l'extérieur).

La Métropole Lilloise capte près de 30% des actifs de Flandre Intérieure, qui viennent en majorité des cantons de Bailleul, d'Hazebrouck et de Merville. Les migrations pendulaires mettent en lumière l'importance des relations Merville/Béthunois, Bailleul-Hazebrouck/Métropole Lilloise. Ceci souligne le rôle des migrants pendulaires dans l'organisation résidentielle et économique du secteur ; le ratio « population active au lieu de travail/population active totale résidente » se révèle le plus faible des zones d'emplois régionales. Les migrations pendulaires entre cantons montrent l'importance des zones urbanisées de Bailleul et Hazebrouck dans les échanges de population active. Les navettes domicile/travail se font donc en priorité vers les cantons géographiquement proches (faible part entre Cassel et Merville ou Steenvoorde et Merville). »

Extrait du Scot Flandre Intérieure

« ENJEU 1 : Soutenir les liens Parents/Enfants et favoriser l'épanouissement des jeunes

Orientation 1 : Développer encore les soutiens à la parentalité et les partenariats autour de l'enfance, l'action de prévention précoce et la pédopsychiatrie
Orientation 2: Favoriser l'épanouissement, le bien-être et le développement des compétences de la jeunesse

ENJEU 2 : Favoriser l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Orientation 1 : Améliorer l'accueil, la prise en compte et l'intégration des personnes en situation de handicap
Orientation 2: Mieux structurer les réponses à apporter au vieillissement de la population
Orientation 3: Adopter une approche commune dans l'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap et de leurs aidants familiaux »

Extrait du Contrat d'Aménagement et de Développement durables Flandre Intérieure - Flandre Maritime

Constat des Partenaires

Le développement économique s'avère être un levier d'action mobilisable afin d'engager une réelle dynamique territoriale. Des actions en faveur d'une diversité accrue du tissu économique permettront une meilleure insertion professionnelle des publics concernés. Parallèlement à cette volonté, l'outillage et le suivi de la recherche d'emploi seront les deux moyens d'interventions privilégiés.

Propositions des habitants

- **Mise en place d'ateliers pour l'emploi (atelier CV, job dating, rédaction de lettre de motivation, permanence mensuelle de Pôle Emploi, etc.).**
- **Réaliser une plaquette d'information sur les chemins qui mènent à l'emploi.**

Constat des Partenaires

L'absence d'infrastructure assurant la garde d'enfant sur le quartier a été mentionnée, cependant il existe le « jardin des enfants » au sud de la voie ferrée qui est dédié à la petite enfance. Plusieurs solutions ont été proposées tels que : le **développement des modes de transports** pour l'accès au « jardin des enfants », le développement des Relais d'Assistantes Maternelles, ou l'implantation d'une infrastructure d'accueil dédiée à la petite enfance. Un accompagnement des personnes âgées dans les maisons individuelles du quartier, notamment administratif est également souligné lors du diagnostic participatif.

Propositions des habitants

- **Salle dédiée et réservée à la petite enfance 7 jours sur 7 (trouver un système de garde d'enfants permanent).**
- **Lieu d'écoute parents/enfants.**
- **Mettre en place des journées de transmission de savoir et de vécu auprès des jeunes par les « anciens ».**

« ENJEU 10 : Diversifier l'économie du territoire en s'appuyant sur ses leviers de développement

Orientation 1 : Renforcer la connaissance et l'intelligence économique
Orientation 2: Accompagner les entreprises, notamment vers l'innovation et l'international et renforcer l'organisation des infrastructures économiques
Orientation 3: Poursuivre l'adaptation des formations aux potentiels économiques, dans un objectif d'insertion/ réinsertion et d'emploi

ENJEU 11 : Améliorer la dynamique d'accompagnement de l'insertion vers l'emploi

Orientation 1 : Coordonner les dispositifs d'accompagnement et limiter les freins à l'emploi
Orientation 2 : Renforcer les liens avec le milieu économique pour faciliter l'insertion professionnelle »

Extrait du Contrat d'Aménagement et de Développement durables Flandre Intérieure - Flandre Maritime

Constat des partenaires

La particularité du territoire à dominante rurale engendre des difficultés de déplacement interurbain pour la recherche d'emploi. Il faut également accroître les partenariats entre les différents acteurs économiques pour une meilleure lisibilité.

Propositions des habitants

- **Epicerie solidaire.**
- **Mobiliser la CMA et la CCI pour identifier les entreprises qui embauchent.**

« Les commerces de proximité constituent des lieux de vie, d'échanges et de services indispensables

Hazebrouck possède une offre commerciale riche répartie sur le centre-ville et la périphérie. La commune est désireuse de maintenir et de développer cette richesse dans un souci de préservation de l'équilibre de l'offre commerciale entre le centre-ville et la périphérie. Les commerces de proximité constituent des lieux de vie, d'échanges et de services indispensables. Aussi le maintien de cette offre locale dynamique est une priorité. Cette préoccupation est d'autant plus importante au regard de l'évolution de la démographie locale (vieillissement, augmentation de la précarité, difficultés de mobilité). »

Extrait du PLU de la commune de Hazebrouck :

Constat des partenaires

Il existe sept commerces dans le périmètre du quartier prioritaire. D'autres commerces existent aux alentours mais ne sont pas connus des habitants, il est nécessaire de faire de l'information à ce sujet. Le besoin d'une pharmacie sur le quartier se fait ressentir.

Propositions des habitants

- **Disposer d'une pharmacie sur le quartier.**
- **Epicerie solidaire.**

« Enjeu : Intégrer le vieillissement de la population dans l'offre et la répartition des équipements et de l'habitat.

Cette population est concernée par le phénomène national de vieillissement ; l'indice de jeunesse affiche une baisse entre 1982 et 2006, la part des 0-14 ans diminue (-4.4 points) et la part des 60 et plus enregistre une hausse (+ 3.2 points). La classe d'âge des 45-59 ans connaît une forte progression (+ 6.4 points), ce phénomène risque de s'accélérer. »

Extrait du PLU de la commune de Hazebrouck :

Constat des partenaires

Les résidences Pasteur sont vieillissantes et n'offrent pas une accessibilité optimale. Lors du diagnostic en marchant, l'accessibilité difficile aux trottoirs et à certains commerces a été soulignée. Des espaces inter-générationnels manquent sur le quartier et une réflexion doit être menée pour n'oublier aucune classe d'âge.

Propositions des habitants

- **Revoir la largeur et la hauteur des trottoirs pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes, etc.**
- **Aménager une aire de jeux pour les habitants de tout âge du quartier.**

« ENJEU 3 : Renforcer l'accès aux actions de santé et mieux les lier à la prévention

Orientation 1: Favoriser l'accès de tous les publics aux actions de santé
Orientation 2: Renforcer les actions de promotion et de prévention »

Extrait du Contrat d'Aménagement et de Développement durables Flandre Intérieure - Flandre Maritime

Constats des partenaires

Certains habitants du quartier souffrent d'illettrisme. Cette problématique entraine une crainte des démarches administratives et notamment celles liées aux soins et à la santé. Le manque d'information ne facilitant pas l'accès aux soins optiques, dentaires et le recours à un gynécologue.

Propositions des habitants

- **Lutte contre l'illettrisme au travers d'ateliers pour atténuer la peur des démarches administratives concernant les soins et la santé.**
- **Besoin d'une médiatrice santé.**

« ENJEU 12 : Améliorer l'accessibilité, la structuration des offres culturelles et sportives du territoire et contribuer à leur rayonnement

Orientation 1 : Accompagner la mise en réseau des acteurs de la culture et renforcer les stratégies culturelles
Orientation 2: Développer l'offre culturelle pour tous
Orientation 3: Préserver, restaurer et valoriser la richesse et la diversité des patrimoines afin d'améliorer l'image et l'attractivité du territoire
Orientation 4: Soutenir et valoriser la pratique sportive à destination de tous les publics
Orientation 5: Développer et organiser les « territoires de pratiques » sportives
Orientation 6: Positionner les politiques culturelles et sportives comme leviers de rayonnement et de développement »

Extrait du Contrat d'Aménagement et de Développement durables Flandre Intérieure - Flandre Maritime

Constats des partenaires

Les offres sportives sont nombreuses sur la ville d'Hazebrouck mais la tarification est un frein rencontré par les familles du quartier. Le centre social propose une offre variée de pratiques sportives mais ne peut répondre à l'ensemble de la demande. Il n'existe pas à ce jour de terrain sportif sur le quartier en dehors de la salle de sport du centre social.

Propositions des habitants

- **Revoir la politique tarifaire des clubs et associations sportives.**
- **Améliorer la communication sur les évènements et les animations du quartier.**
- **Aménager une aire de jeux pour les habitants de tout âge du quartier.**

Les orientations stratégiques à retenir :

- ✓ **Lutter contre l'illettrisme.**
- ✓ **Lutter contre l'isolement.**
- ✓ **Lutter contre les inégalités d'accès aux soins**
- ✓ **Lutter contre le décrochage scolaire.**
- ✓ **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**
- ✓ **Développer les liens avec les entreprises.**
- ✓ **Développer l'entreprenariat.**

B) Orientations stratégiques liées au cadre de vie

« Améliorer le cadencement des transports collectifs

Le renforcement de l'attractivité passe également par l'amélioration du cadencement des transports collectifs. Hazebrouck en tant que ville centre draine un nombre important de flux domicile travail. L'affirmation et le renforcement des lignes existantes demeurent des actions prioritaires.

Le passage de la voie ferrée a un impact important de coupure de l'espace urbain. Il est essentiel de donner les moyens de favoriser une meilleur lisibilité et fluidité dans ses différents franchissements. Cette action est une fois de plus en lien avec le projet de développement du pôle gare qui permettra de restructurer ce quartier par des liaisons adaptées. »

Extrait du PLU de la commune de Hazebrouck

Constats des partenaires

Les partenaires proposent de mettre en place une navette sur le quartier car la problématique de mobilité est prégnante sur un quartier qui a un **taux de motorisation plus faible que la moyenne communale.** Il faut également favoriser la mobilité vers le centre-ville en franchissant la voie ferrée qui est une barrière physique séparant le nord et le sud d'Hazebrouck. La mise en place de panneaux d'information sur le temps de marche entre le quartier et certains pôles administratifs est une des propositions d'un comité technique.

Proposition des habitants

- **Développer une offre de transport en commun cohérente et structurante dans l'ensemble de la commune afin de favoriser la mobilité vers tous les pôles importants (administratifs, commerciaux et culturels).**

« L'aménagement des espaces publics doit garantir une qualité urbaine et environnementale exemplaire. L'accessibilité de tous est à traiter également avec la plus grande attention

L'aménagement des espaces publics doit garantir une qualité urbaine et environnementale exemplaire. L'accessibilité de tous est à traiter également avec la plus grande attention dans la logique du principe de continuité de la chaîne des déplacements et de la « conception universelle ». Au-delà des réglementations, la culture de l'accessibilité est à promouvoir pour favoriser la qualité d'usage. Dans le même esprit, l'intégration systématique des réflexions sur les modes doux dans la conception des projets d'aménagement permettra d'améliorer les aménagements existants et de concevoir des projets inclusifs (exemple de cheminements piétons pour tous plutôt que rampes d'accès différenciées pour une catégorie d'usagers). En raison de la place qu'ils occupent dans la vie socio-économique, la présence et la qualité des services publics et équipements de proximité sont structurants pour le territoire et sont à maintenir. […] La qualité de vie des habitants passe également par le rapprochement et la diminution de temps entre espaces de vie et de travail. »

Extrait du PLU de la commune de Hazebrouck

Constats des partenaires

Il apparait nécessaire de mener une réflexion sur la revalorisation des espaces délaissés au sein du quartier. Ces derniers ne manquant pas de potentialités (superficie, situation). De plus, ils pourraient répondre à des enjeux liés aux conflits d'usages répertoriés au cours du diagnostic (cohabitation avec les jeunes du lycée, nuisances liées aux pratiques sportives en bas d'immeubles). Co-réaliser des espaces avec les habitants (ateliers nature/aménagement par exemple) pourrait favoriser l'appropriation de l'espace public par la population.

Propositions des habitants

- **Aménagement d'espaces piétons dans les pelouses entre les résidences.**
- **Développer les jardins partagés et les potagers dans le quartier.**

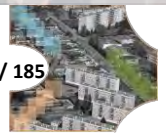

« Les mixités sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle contribuent à l'intégration des habitants et sont à privilégier

[…] En parallèle, les démarches entreprises par les différents territoires pour faire émerger des formes urbaines qualitatives et moins gourmandes en espaces agricoles sont à renforcer. La promotion et la valorisation d'un urbanisme de qualité et la production de nouvelles formes urbaines sont des atouts pour renforcer l'attractivité des zones les plus denses. Le développement de documents d'urbanisme concertés et stratégiques, reflétant un véritable projet de territoire (notamment les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux) ainsi que les outils de maîtrise foncière, doivent faciliter la maîtrise des futurs projets.

Les mixités sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle contribuent à l'intégration des habitants et sont à privilégier. La réalisation de ces différents objectifs passe notamment par une animation territoriale bien présente et un appui aux démarches entreprises par les porteurs de projet. La concertation avec l'ensemble des acteurs est un élément important pour la qualité des projets. »

Extrait du Contrat d'Aménagement et de Développement durables Flandre Intérieure - Flandre Maritime

Constats des partenaires

Le quartier possède de nombreux atouts nécessitant d'être valorisés (espaces délaissés). Les actions entreprises se doivent d'être élaborées avec le concours de l'ensemble des parties prenantes afin d'apporter une réponse adaptée aux enjeux posés par les habitants. Cette dernière devant être transversale et multi-partenariale.

Propositions des habitants

- **Aménager une aire de jeux pour les habitants de tout âge du quartier (city stade, terrain de pétanque, jeux pour les jeunes enfants, skate park, etc.).**
- **Mettre des espaces détentes autour des résidences (plantation d'arbres, mise en place de bancs et de tables, etc.).**

« Le développement des modes doux est une condition de valorisation des connexions entre les quartiers

« Le développement des modes doux est une condition de valorisation des connexions entre les quartiers. Cet objectif permettra de valoriser les liens avec les espaces naturels alentours. Les projets inscrivent notamment au travers les orientations d'aménagement et de programmation le développement de cheminements modes doux adaptés limitant l'utilisation de l'automobile sur le territoire. »

Extrait du PLU de la commune de Hazebrouck

Constats des partenaires

La problématique liée à l'utilisation des vélos dans le quartier est prégnante, en témoigne la présence importante de vélos sur les balcons des résidences Pasteur. Il est nécessaire d'offrir aux habitants les structures et les services nécessaires pour favoriser l'utilisation du vélo. S'appuyer sur le centre social du quartier (atelier vélos) ainsi que sur le tissu associatif (Association Droit au Vélos par exemple) permettra d'apporter une réponse adaptée.

Propositions des habitants

- **Promouvoir le respect entre automobilistes, cyclistes et piétons.**
- **Engager une réflexion sur un système d'aide de déplacement en auto-partage.**
- **Avoir la possibilité de louer des vélos pour les déplacements.**
- **Mettre en place des garages à vélos sécurisés dans le quartier et des arceaux à vélos devant les commerces.**

« en promouvant les liaisons douces internes»

« Les objectifs fixés en 1er partie du Document d'Orientations Générales, supposent une mise en œuvre progressive qui permette sur le long terme et sans aboutir à accroître de façon exponentielle les coûts d'aménagement, de pérenniser un mode de développement urbain attractif répondant aux différents besoins des habitants […] Le mode de développement de l'urbanisation doit également à une échelle plus étroite entrer en cohérence avec la stratégie de mise en scène explicitée précédemment et créer les conditions d'une qualité forte du cadre de vie. Le territoire de Flandre Intérieure dispose de ressources à cet effet et, là aussi, l'anticipation permet de concevoir un aménagement de qualité à moindre coût pour le présent et le futur.

Il s'agit ici d'organiser la mise en valeur de l'espace urbain en variant les séquences, les formes urbaines, en prenant appui sur le patrimoine bâti et naturel (bocage, boisements..), en promouvant les liaisons douces internes. »

« promouvoir les zones 30 »

« La lutte contre la violence routière est une des priorités retenues par le Gouvernement.
Le Scot peut constituer un outil de lutte pour la sécurité routière en définissant les principes pour :
*- pour **hiérarchiser et pacifier les espaces publics de voirie** ;*
*- **promouvoir les zones 30** ;*
- identifier les points d'accumulation d'accidents et orienter l'action des pouvoirs publics ces prochaines années ;
*- en prônant le **développement d'une offre de TC concurrentielle à la voiture**, notamment pour les navetteurs avec la Métropole »*

Extrait du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Flandres Intérieure

Constats des partenaires

Une action se doit d'être entreprise sur l'ensemble des voiries du périmètre prioritaire afin que les usagers puissent se déplacer en toute sécurité. Il s'agirait alors d'opérer une réelle répartition de la voirie dans le but de favoriser les différents modes de déplacements. En parallèle, une réduction de la vitesse pourrait être envisagée à travers l'aménagement d'une zone 30 à proximité des lieux les plus vulnérables (exemple : sorties d'écoles).

Propositions des habitants

- **Développer une offre de transport en commun cohérente et structurante dans l'ensemble de la commune afin de favoriser la mobilité vers tous les pôles importants (administratifs, commerciaux et culturels).**
- **Mettre en place une zone 30 près des écoles et/ou trouver des moyens pour réduire la vitesse.**
- **Sécuriser et repenser les déplacements piétons.**
- **Mettre en place des pistes cyclables dans le quartier avec une signalisation au sol.**

Les orientations stratégiques à retenir :

- ✓ **Sécuriser la chaîne de déplacement**
- ✓ **Réduire la part modale de l'automobile**
- ✓ **Inciter à la pratique des modes doux**
- ✓ **Réinvestir les espaces publics délaissés**
- ✓ **Favoriser le lien intergénérationnel**
- ✓ **Faciliter l'accès à la pratique sportive**
- ✓ **Avoir une attention particulière sur l'accessibilité**

C) Orientations stratégiques liées au renouvellement urbain

Dégradation des communs dans les résidences Pasteur

Ascenseur limité à 225 kg et trop exiguë pour contenir une poussette ou un fauteuil roulant.

Parties communes éclairées 24h/24, 7j/7 par un néon à chaque étage – Résidences Pasteur

Constats des partenaires

La majorité des logements du quartier ont été construits dans les années 60. Des actions en faveur de la réhabilitation sont désormais nécessaires. Si des dispositifs, tels le PIG du Pays Cœur de Flandres accompagnent les ménages propriétaires ou locataires dans le parc privé pour le financement des travaux de réhabilitation, le parc social est désormais préoccupant et demande une réhabilitation complète.

La dégradation du niveau de confort et la croissance des risques sanitaires au sein des logements (présence de moisissure ainsi que d'humidité et déperdition énergétique) demande une intervention conséquente sur les résidences collectives (environ 300 logements).

Recensée comme la principale demande des habitants dans le cadre des tables citoyennes, la réhabilitation ou la démolition permettrait également le réaménagement des espaces communs et la mise en accessibilité pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite.

Proposition des habitants

- **Revoir l'isolation thermique et acoustique.**
- **Revoir les radiateurs, la plomberie et les chaudières dans certains logements.**
- **Rénovation des sols.**
- **Refaire les salles de bains et sanitaires.**
- **Mises aux normes des ascenseurs.**
- **Mettre en place des ateliers solidaires pour des petits travaux de rénovation (entre-aide entre voisins).**

Constats des partenaires

Les appartements situés en rez-de-chaussée des résidences subissent annuellement des inondations rendant dangereuse leur occupation lors des fortes précipitations.

Par ailleurs, face à l'augmentation du coût de l'énergie et à la paupérisation des ménages, le nombre d'impayés a ainsi augmenté de 7% entre 2012 et 2013, et atteint désormais 19% des locataires (aide via le fond de solidarité logement).

Parallèlement, la construction de nouveaux logements locatifs sociaux répondant aux nouvelles exigences énergétiques et adaptés à la situation familiale contemporaine engendre une perte d'attractivité de ces logements.

L'absence d'actions permettant une amélioration significative de leur logement serait vécue comme un échec par les habitants. Ce point est donc la condition de réussite de la démarche participative engagée sur le quartier.

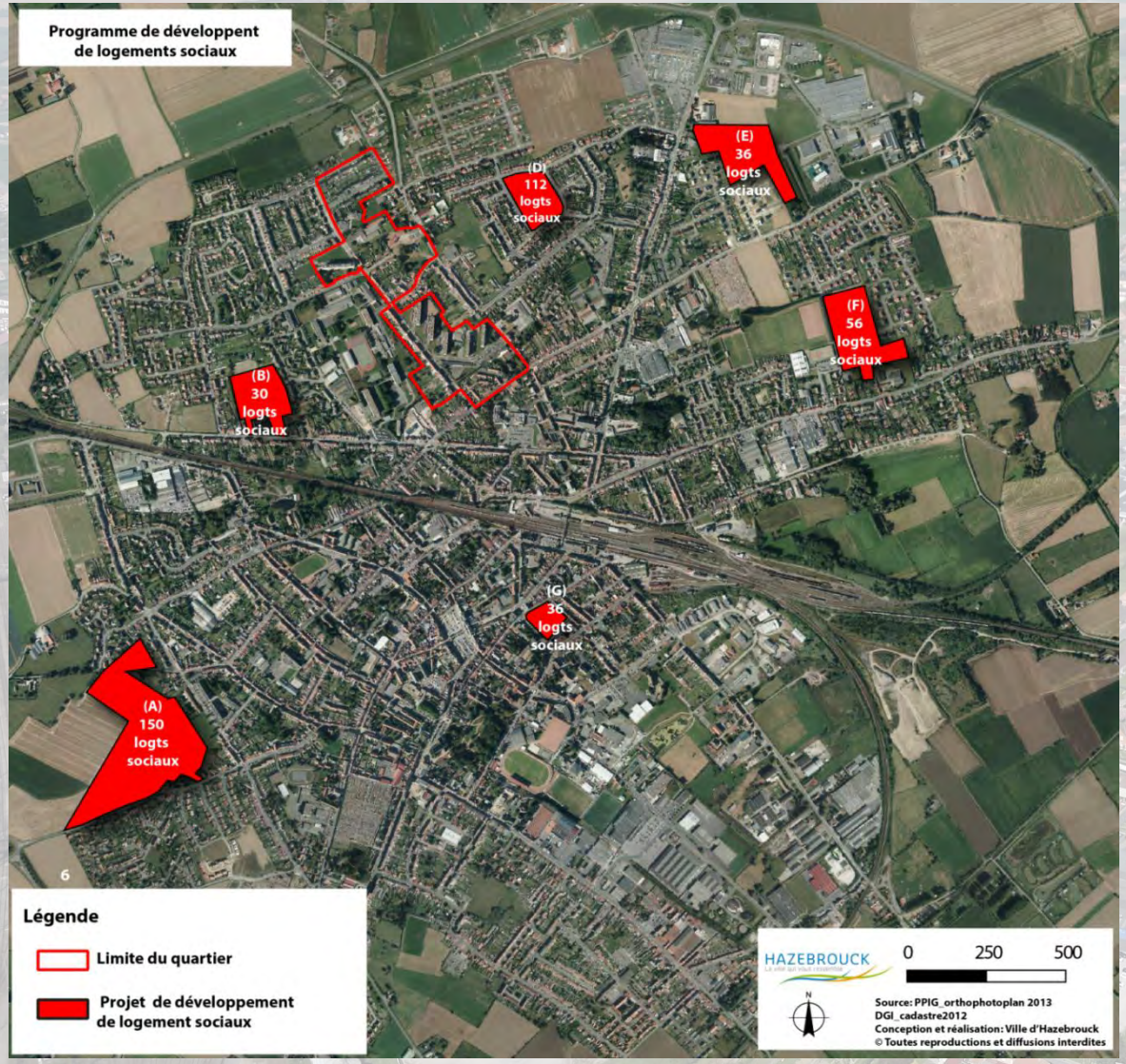

Ville-centre de plus de 20 000 habitants de la Communauté de Communes de la Flandre Intérieure, la commune d'Hazebrouck est désormais assujettie à l'article 55 de la loi SRU.

Or, seul 18% du parc de résidences principales est aujourd'hui composé de logements locatifs sociaux. Afin de combler les 700 logements HLM manquant, de nombreux projets d'aménagement incluant plus de 420 logements sociaux sont programmés pour les cinq prochaines années.

La création de ces nouveaux logements répondant de plus en plus aux exigences énergétiques et à la structure familiale contemporaine, relèguera encore davantage le quartier prioritaire. En effet, la perte d'attractivité de ces logements se traduit d'ores et déjà par l'absence de demandes de logements HLM dans ce quartier au profit d'opérations plus récentes.

Projet Habitat	Nombre de logements HLM	Échéance estimée
A	150	2018/2019
B	30	2018/2019
C	36	2015/2016
D	112	2015/2016
E	36	2015/2016
F	56	2016/2017
Total	420	

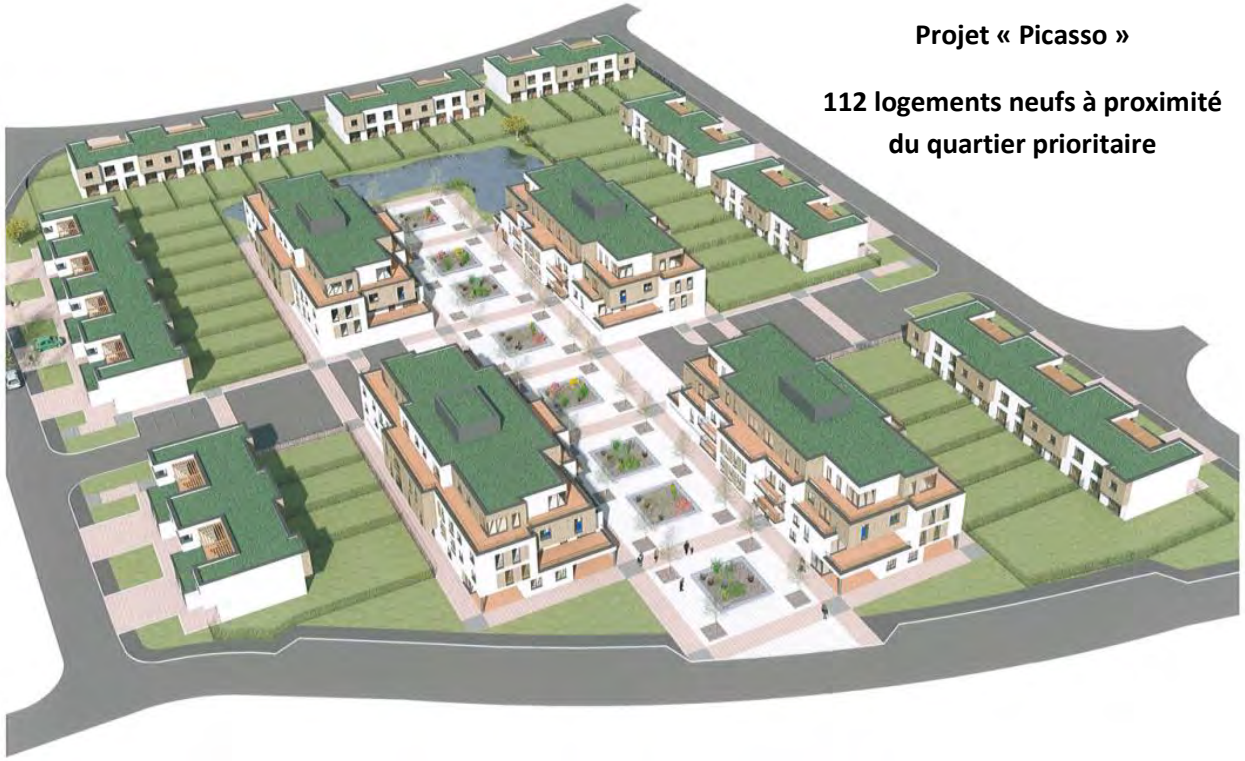

Projet « Picasso »

112 logements neufs à proximité du quartier prioritaire

En l'absence d'une intervention de grande ampleur, les logements actuellement présents sur le quartier ne répondront plus à la demande, rendant cet espace hors marché à l'échelle communale et intercommunale.

La démolition des grands ensembles est donc une des solutions à envisager pour la redéfinition du quartier prioritaire. À l'image du programme neuf dit « Picasso » situé à proximité, la démolition et la construction de nouveaux logements permettraient le déploiement d'une nouvelle offre plus adaptée et proposant une plus grande mixité d'occupation dans un quartier occupé à plus de 75% par des locataires.

Si les programmes neufs de logements sociaux produits dans les prochaines années permettaient d'absorber les relogements nécessaires des habitants de ces résidences, cette opération demande pour autant une étude urbaine et un phasage pluriannuelle à horizon 2030.

Les enjeux à retenir :

- **Rénover le parc social existant**
- **Diversifier l'offre de logement**
- **Améliorer et requalifier les espaces publics**

Les axes transversaux des contrats de ville

La lutte contre les discriminations dans la politique de la ville

« Il s'agit de promouvoir au plus proche des territoires et des besoins ressentis par les habitants, une politique territorialisée de prévention et de lutte contre les discriminations au sein du contrat unique. L'objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination. Une stratégie d'approche intégrée consiste en l'organisation, l'amélioration et l'évaluation des processus de prise de décision afin d'atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de la vie (logement, éducation, services publics). »

Extrait du nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville : les enjeux de la nouvelle contractualisation (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires)

La jeunesse, un axe transversal

« Un travail de réseau et la désignation de personnes ressources localement en matière de jeunesse doit être encouragé pour permettre une mise en cohérence élargie et coordonnée, plus efficiente. Une personne pourra être désignée dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville pour disposer de cette vue d'ensemble et assurer cet apport, dans la mesure où la transversalité de la thématique jeunesse est particulièrement importante et entraine l'implication d'un grand nombre d'acteurs. En ce qui concerne le public cible, il est pertinent d'aller au-delà de la tranche d'âge 15/24 ans et de l'élargir aux enfants et aux adolescents, notamment afin de pouvoir trouver des points de rencontre avec les politiques de jeunesse mises en œuvre par les collectivités territoriales, à toute échelle territoriale. »

Extrait du cadre de référence la jeunesse, une priorité transversale (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires)

« La démarche proposée se construit à partir de quatre étapes :

- encourager une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration du contrat de ville nouvelle génération,
- objectiver les inégalités par la production de données sexuées,
- développer un plan d'actions,
- évaluer les actions mises en œuvre. »

Extrait du cadre de référence : « Egalité femmes-hommes dans les contrats de ville » (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires)

Constat des partenaires :

L'accompagnement des publics les plus vulnérables se doit d'être pleinement intégré aux actions entreprises dans le cadre du Contrat de Ville. L'isolement ainsi que la relégation auxquels ils peuvent être confrontés devront être priorisés. L'enjeu de la démarche étant d'œuvrer dans l'intérêt d'une cohésion sociale pleine et effective.

Proposition des habitants :

- **Lutte contre l'illettrisme au travers d'ateliers pour atténuer la peur des démarches administratives concernant les soins et la santé.**
- **Création d'ateliers bien être et estime de soi.**
- **Avoir la présence d'un médiateur social dans le quartier.**

Partie 3 : les fiches actions

1) **Emploi et développement économique**
2) **Jeunesse et éducation**
3) **Citoyenneté, médiation et valeurs de la république**
4) **Parentalité et petite enfance**
5) **Culture et sports**
6) **Soins et santé**
7) **Cadre de vie et propreté des espaces verts**
8) **Sécurité routière et voirie**
9) **Mobilité et accessibilité**
10) **Résidences et logements**

Numéros de l'action

Intitulé de l'action

Thématique de la fiche action

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Elèments issus du diagnostic participatif mené avec les techniciens et les habitants participant aux tables citoyennes. Ces élèments détaillant les tenants et les aboutissants de l'action.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Leviers d'action sollicités afin de garantir la stratégie de l'action énoncée précédemment.

CONTENU DE L'ACTION

- *Détails des interventions opérationnelles élaborées afin de répondre aux enjeux soulevés par les habitants participant aux tables citoyennes.*

Niveau de priorité (de 1 à 3)

Les actions sont présentées de manière hiérarchique par les habitants.

Acteurs et partenaires

Intitulé des structures mobilisées pour l'élaboration de l'action.

Indicateurs d'évaluation

Critères d'analyse qualitatifs et/ou quantitatifs permettant une lecture sur la réussite et le bienfait de l'action.

Calendrier prévisionnel

La partie rouge correspond à l'étude et la faisabilité technique de l'action →

2015	2016	2017	2018

← *La partie jaune signifie la mise en place opérationnelle de l'action*

Emploi et développement économique

Action n°1

Avoir la possibilité de louer des vélos pour les déplacements

Emploi et Développement économique

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir pour le désanclavement du quartier.
- Assurer les déplacements des habitants.
- Lever le frein à l'emploi.

CONTENU DE L'ACTION

- *Achat de vélos (classiques, électriques) par le Centre d'Animation du Nouveau Monde ou d'autres strucutres interessées par le dispositif.*

Niveau de priorité : 1

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Conseil citoyen
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
6. Association Droit au Vélo (ADAV)
7. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale

Indicateurs d'évaluation

- Usage de l'aménagement.
- Report modal.
- Fréquentation.
- Entretien.

Calendrier prévisionnel

2014	2015

Action n°2

Implanter une épicerie solidaire

Emploi et Développement économique

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer l'offre commerciale.
- Agir en faveur du pouvoir d'achat des habitants.
- Disposer des produits de première nécessité à moindre coût.
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS).

CONTENU DE L'ACTION

- *Lancer une étude d'opportunité sur le bien fondé d'une épicerie sociale et solidaire sur le secteur.*
- *Implantation d'une épicerie sociale et solidaire associative au sein du quartier prioritaire ou aux abords.*
- *Mettre en place une tarification "solidaire".*

Niveau de priorité : 1

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. SPE , Pôle Emploi, Mission Locale
9. CCI Grand Lille,
10. Chambre des Métiers du Nord
11. DIRECCTE
12. Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (A.N.D.E.S.)

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Analyse offre et demande.

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018

Action n°3

Emploi et Développement économique

Mise en place d'ateliers de l'emploi (atelier CV, job dating, rédaction de lettres de motivation, etc.)

Niveau de priorité : 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**
- **Développer les liens avec les entreprises.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Outiller les citoyens dans leur recherche d'emploi.
- Développer la capacitation des habitants.
- Agir pour la transmission des savoirs / connaissances / compétences.

CONTENU DE L'ACTION

- *Organisation de rencontres entre demandeurs d'emploi et recruteurs.*
- *Création d'une plateforme numérique "vitrine de l'emploi".*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Conseil Citoyen
5. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
6. Département du Nord
7. Union Commerciale d'Hazebrouck
8. DIRECCTE
9. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants.
- Public concerné par une entrée/ un retour sur le marché du travail.

Calendrier prévisionnel

2014	2015

Action n°4

Emploi et Développement économique

Mobiliser les services publics de l'emploi et les chambres consulaires pour identifier les entreprises qui embauchent

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**
- **Développer les liens avec les entreprises.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Accroître les possibilités d'entrée/retour sur le marché du travail.
- Elaborer une démarche partenariale.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création d'un annuaire actualisé recensant les entreprises et établissements par secteur d'activités.*

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. CCI Grand Lille,
9. Chambre des Métiers du Nord
10. Union Commerciale d'Hazebrouck
11. DIRECCTE
12. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale

Indicateurs d'évaluation

- Efficacité du dispositif.
- Nombre d'adhérents.

Calendrier prévisionnel

2014	2015

Action n°5

Emploi et Développement économique

Donner les moyens matériels aux habitants pour la recherche d'emploi (soutien informatique, accompagnement pour l'obtention du permis de conduire)

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**
- **Développer les liens avec les entreprises.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Outiller les habitants dans leur recherche d'emploi.
- Accroître les possibilités d'entrée/retour sur le marche du travail.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise à disposition d'outils informatiques (ordinateurs, tablettes).*

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
9. Association « Défis »
10. Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA)

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Entretien.

Calendrier prévisionnel

2014	2015

Disposer d'une laverie de proximité

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Assurer l'offre de services au sein du quartier.

CONTENU DE L'ACTION

- *Implantation d'une laverie/blanchisserie associative.*
- *Favoriser la mobilité vers la laverie déjà existante en centre-ville.*

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Conseil Citoyen
5. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
6. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
7. Union Commerciale d'Hazebrouck
8. Chambre des Métiers du Nord

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Entretien.

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017

Action n°7

Emploi et Développement économique

Mettre en place un marché pour animer le quartier

Niveau de priorité : 2

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir pour le maintien d'une offre commerciale.
- Oeuvrer pour le maintien du lien social.

CONTENU DE L'ACTION

- *Organisation d'un marché au sein du quartier.*
- *Trouver une forme de marché complémentaire aux marchés déjà existants.*
- *Favoriser la mobilité vers les marchés hebdomadaires du centre-ville (dimanche et lundi).*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Conseil Citoyen
5. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
6. Union Commerciale d'Hazebrouck
7. Chambre de Métiers du Nord
8. Syndicat des commerçants et marchés de France

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Analyse offre et demande.

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016

Action n°8

Réaliser une plaquette d'information sur les chemins menant à l'emploi

Emploi et Développement économique

Niveau de priorité : 2

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Accroître les possibilités d'entrée/retour sur le marché du travail.
- Elaborer une démarche partenariale.

CONTENU DE L'ACTION

- *Réalisation d'un support de communication présentant les acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans les champs de l'orientation, de l'information, de l'emploi, de l'insertion, des dispositifs ainsi que des aides favorisant l'insertion sociale et professionnelle des habitants.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Département du Nord
4. Conseil Citoyen
5. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
6. PLIE
7. DIRECCTE
8. CIO
9. Plateforme décrochage scolaire
10. Chambres Consulaires

Indicateurs d'évaluation

- Public concerné par une entrée/ un retour sur le marché du travail.

Calendrier prévisionnel

2014	2015

Action n°9

Emploi et Développement économique

Bénéficier de commerces de proximité à bas prix

Niveau de priorité : 3

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer la présence de l'offre commerciale.
- Agir pour le pouvoir d'achat des habitants.
- Inciter le recrutement d'habitants résidant dans le quartier.

CONTENU DE L'ACTION

- *Inciter des investisseurs commerciaux à s'implanter à proximité direct du quartier (allègements de charges, primes pour le recrutement de personnes résidant le QPV).*
- *Favoriser la mobilité vers les commerces à bas prix déjà existants.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
8. CCI Grand Lille,
9. Chambre de Métiers du Nord
10. Union Commerciale d'Hazebrouck
11. DIRECCTE

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation
- Analyse offre et demande

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018

Action n°10

Emploi et Développement économique

Faciliter l'accès aux pharmacies de proximité

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer la présence de services.
- Agir en faveur d'un suivi médical renforcé.

CONTENU DE L'ACTION

- *Inciter les pharmaciens à s'implanter à proximité directe du quartier (allègement de charges).*
- *Mieux indiquer la direction des pharmacies existantes.*

Niveau de priorité : 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Chambre de Métiers du Nord
8. Union Commerciale d'Hazebrouck
9. DIRECCTE

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018

Action n°11

Emploi et Développement économique

Favoriser la venue de commerçants ambulants

Niveau de priorité : 3

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer l'offre commerciale.
- Agir pour le pouvoir d'achat des habitants.
- Développer l'emploi local

CONTENU DE L'ACTION

- *Inciter les commerçants ambulants à inclure le quartier dans leurs tournées.*
- *Promouvoir l'auto-entreprenariat auprès des habitants du quartier.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
9. CCI Grand Lille,
10. Chambre de Métiers du Nord
11. Union Commerciale d'Hazebrouck
12. DIRECCTE

Indicateurs d'évaluation

- Analyse offre et demande.
- Fréquentation.

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018

Jeunesse et éducation

Action n°1

Jeunesse et Education

Mettre en place des journées de transmission de savoir et de vécu auprès des jeunes par les « anciens »

Niveau de priorité : 1

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Lutter contre le décrochage scolaire.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer le lien social.
- Promouvoir la mixité sociale et générationnelle.
- Agir en faveur du vivre ensemble.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place de rencontres pédagogiques réunissant des jeunes du quartier ainsi que des acteurs et des figures locales (acteurs économiques, sportifs, acteurs sociaux et culturels).*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Education nationale
4. Pays Cœur de Flandre
5. Région Nord-Pas-de-Calais
6. Département du Nord
7. Conseil Citoyen
8. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
9. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
10. DIRECCTE
11. Centre socio-éducatif

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Public concerné.
- Analyse offre et demande.

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°2

Intensifier l'aide aux devoirs au CANM

Jeunesse et Education

Niveau de priorité : 1

Acteurs et partenaires

1. Ville de Hazebrouck
2. Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. Etablissements scolaires (Ecole Barrière Rouge- Ecole maternelle Pasteur- Ecole maternelle et primaire Jean Macé- Lycée des Flandre

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Public concerné/ Analyse offre et demande.

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre le décrochage scolaire.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir pour la réussite scolaire.
- Intensifier le suivi et l'encadrement des jeunes.
- Identifier les réponses à mettre en oeuvre.
- Transmettre des méthodes d'apprentissage.
- Encadrer les jeunes les plus vulnérables.

CONTENU DE L'ACTION

- *Conforter le CANM dans ses activités liées à l'aide aux devoirs (matériel, bénévoles, créneaux horaires).*
- *Mise en place de partenariats avec les groupes scolaires concernés.*

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°3

Accroître la prévention dans les écoles pour lutter contre la déscolarisation

Jeunesse et Education

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen
6. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
7. Education nationale
8. Centre socio-éducatif
9. SPE , Pôle Emploi, Mission Locale
10. DIRECCTE

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Public concerné/ Analyse offre et demande.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre le décrochage scolaire.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir pour la réussite scolaire.
- Intensifier le suivi et l'encadrement des jeunes.
- Identifer les réponses à mettre en oeuvre.
- Transmettre des méthodes d'apprentissage.
- Encadrer les jeunes les plus vulnérables.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place de rencontres pédagogiques réunissant les élèves, les enseignants ainsi que des acteurs et des figures locales (acteurs économiques, sportifs, acteurs sociaux et culturels).*

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°4

Développer les partenariats écoles/entreprises pour la recherche de stage

Jeunesse et Education

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre le décrochage scolaire.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**
- **Développer les liens avec les entreprises.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser l'employabilité des jeunes.
- Promouvoir les contrats d'apprentissage.
- Accroître les expériences en entreprise.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place de rencontres pédagogiques réunissant les élèves, les professeurs ainsi que des acteurs économiques, sportifs, acteurs du secteur social et culturel.*
- *Mise en place de partenariats avec les groupes scolaires concernés ainsi que les entreprises interessées.*

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Union commerciale
6. Chambres consulaires
7. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
8. Education nationale
9. Conseil Citoyen
10. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
11. Centre socio-éducatif
12. Lycée des Flandres

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Public concerné/ Analyse offre et demande.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°5

Proposer des chantiers « écoles » pour découvrir des formations et des métiers qui recrutent

Jeunesse et Education

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre le décrochage scolaire.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**
- **Développer les liens avec les entreprises.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir pour la réussite scolaire.
- Favoriser l'employabilité des jeunes.
- Promouvoir les contrats d'apprentissage.
- Accroître les expériences en entreprise.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place de rencontres pédagogiques réunissant les élèves, les enseignants ainsi que des acteurs économiques, sportifs, acteurs du secteur social et culturel.*
- *Mise en place de partenariats avec les groupes scolaires concernés ainsi que les entreprises interessées.*

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. DIRECCTE
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Union commerciale
7. Chambres consulaires
8. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
9. Conseil Citoyen
10. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
11. Centre socio-éducatif
12. Lycée des Flandres

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Public concerné/ Analyse offre et demande.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°6

Renforcer le dialogue parents/enfants

Jeunesse et Education

Niveau de priorité : 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Éducation nationale
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Mission Locale
7. Conseil Citoyen
8. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
9. Plate-forme de décrochage scolaire

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Public concerné.
- Analyse offre et demande.

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre le décrochage scolaire.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir en faveur de la parentalité.
- Lutter contre la délinquance juvénile.
- Responsabiliser les parents.
- Transmettre les moyens et méthodes pouvant être mises en oeuvre.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place de temps de parole afin d'identifier les besoins et les réponses à mettre en oeuvre.*
- *Réalisation d'un support de communication mentionnant les structures à contacter.*
- *Solliciter le médiateur social.*

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Favoriser l'aide à la parentalité pour aider les adultes dans leur rôle de parents

Niveau de priorité : 3

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir en faveur de la parentalité.
- Lutter contre la déliquance juvénile.
- Responsabiliser les parents.
- Transmettre les moyens et méthodes pouvant êtres mises en oeuvre.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place de temps de paroles afin d'identifier les besoins et les réponses à mettre en oeuvre.*
- *Réalisation d'un support de communication mentionnant les strucutres à contacter.*
- *Solliciter le médiateur social.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. CAF
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Mission Locale
7. Conseil Citoyen
8. Médiateur social
9. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
10. Centre socio-éducatif

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Public concerné.
- Analyse offre et demande.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°8

Aménager les horaires des écoles maternelles et primaires

Jeunesse et Education

Niveau de priorité : 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Lutter contre le décrochage scolaire.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Permettre aux parents d'assurer la dépose d'enfants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Aménagements des horaires pour les groupes scolaires.*
- *Mise en place d'une halte garderie.*
- *Création d'une offre de services : "pédibus", etc.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. Etablissements scolaires (Ecole Barrière Rouge- Ecole maternelle Pasteur- Ecole maternelle et primaire Jean Macé- Lycée des Flandres)
9. Crèche « Les Petits Pas »

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Public concerné/ Analyse offre et demande.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Citoyenneté, médiation et valeurs de la République

Action n°1

Créer un poste de médiateur social pour le quartier

Citoyenneté, médiation et Valeurs de la République

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Lutter contre le décrochage scolaire.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir sur la cohésion sociale.
- Assurer le vivre ensemble.
- Réduire les incivilités et les conflits d'usage.
- Mettre en place un suivi et un encadrement destiné au jeune public.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création d'un poste de médiateur social au sein du quartier chargé de renouer les liens entre les habitants.*
- *Repérer les publics qui sont éloignés des institutions.*
- *Mise à disposition du matériel nécessaire aux missions inhérentes à sa fonction.*

Niveau de priorité : 1

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. DIRECCTE
4. Région Nord-Pas-de-Calais
5. Département du Nord
6. SPE
7. Conseil Citoyen
8. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
9. Centre socio-éducatif

Indicateurs d'évaluation

- Public intéressé /Analyse des besoins.

Calendrier prévisionnel

2015

Mettre en place une brigade de la propreté pour les espaces verts

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Réinvestir les espaces publics délaissés.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer la propreté des espaces verts.
- Veiller à l'entretien et au fonctionnement du mobilier urbain.
- Favoriser l'appropriation de l'espace public.

CONTENU DE L'ACTION

- *Affirmer la présence du service espaces verts/ propreté de la ville.*
- *Mise en place de partenariats avec les bailleurs sociaux.*

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Conseil Citoyen
5. Bailleurs sociaux (Cottage, Maison Flamande, Vilogia, Partnord Habitat)

Indicateurs d'évaluation

- Entretien.
- Fréquentation.

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°3

Citoyenneté, médiation et Valeurs de la République

Avoir un espace pour les résidents afin de se retrouver autour d'un café, d'un jeu de société, etc.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Favoriser le lien intergénérationnel.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser la mixité sociale et générationnelle.
- Développer le dialogue et la parole.
- Développer la créativité des habitants.
- Encourager la capacitation des habitants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise à disposition d'une salle au sein du CANM.*
- *Aménagement d'un horaire pour l'accueil du public concerné.*

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville de Hazebrouck
2. Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Conseil Citoyen
5. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
6. Centre socio-éducatif
7. Département

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Public intéressé/ Nombre et objet des activités.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°4

Avoir un point d'information sur les services proposés par la collectivité

Citoyenneté, médiation et Valeurs de la République

Niveau de priorité : 2

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser l'accès à l'information et à la communication.
- Assurer la fréquentation et l'usage des services proposés sur le territoire.
- Conforter le lien entre les acteurs institutionnels et les habitants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Implantation d'un panneau présentant l'ensemble des services et évènements ayant lieu sur le territoire.*
- *Création de supports de communication annoncant la tenue d'évènements (flyers).*
- *Diffusion de l'information dans les boîtes aux lettres des habitants.*
- *Mise à jour quotidienne de la page internet de la ville.*
- *Solliciter le médiateur social.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Département du Nord
4. Conseil Citoyen
5. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
6. Centre socio-éducatif

Indicateurs d'évaluation

- Public intéressé/ Pertinence, efficacité et emplacement de l'action.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°5

Assurer le lien de proximité entre riverain et forces de l'ordre

Citoyenneté, médiation et Valeurs de la République

Niveau de priorité : 2

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer la sécurité des habitants.
- Prévenir les incivilités et la délinquance.
- Faire de la prévention auprès du jeune public.
- Affirmer le lien de proximité entre la police et les habitants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Inciter les forces de l'ordre à accroître leur présence au sein du quartier.*
- *Mise en place de rencontres pédagogiques permettant de communiquer sur les actions entreprises et d'assurer le lien avec les habitants.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Conseil Citoyen
4. Police Municipale
5. Gendarmerie
6. Département
7. Etat

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'incivilités et de délits.
- Cellule de veille (à mettre en place avec un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°6

Créer des murs d'expression

Citoyenneté, médiation et Valeurs de la République

Niveau de priorité : 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Réinvestir les espaces publics délaissés.**
- **Favoriser le lien intergénérationnel.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Encourager la libre expression.
- Inciter les habitants à être force de proposition.
- Développer la créativité.
- Promouvoir le vivre ensemble.
- Agir sur l'image du quartier.

CONTENU DE L'ACTION

- *Réalisation de deux fresques citoyennes à l'arrière des garages proches des résidences Pasteur.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Conseil Citoyen
4. Partenord Habitat
5. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
6. Centre socio-éducatif

Indicateurs d'évaluation

- Participation aux fresques citoyenne/ Public intéressé/ Analyse offre et demande.

Calendrier prévisionnel

2015

Parentalité et petite enfance

Action n°1

Informer et accompagner les parents ayant des enfants en décrochage scolaire

Parentalité et Petite enfance

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'illetrisme.**
- **Lutter contre le décrochage scolaire.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Soutenir et promouvoir le suivi ainsi que l'encadrement des jeunes.
- Favoriser le dialogue et l'écoute.
- Pérenniser les actions.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place de partenariats avec les groupes scolaires afin d'identifier les jeunes concernés.*
- *Mise en place de rencontres pédagogiques réunissant les parents, les équipes pédagogiques des groupes scolaires, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs travaillant sur la problématique.*

Niveau de priorité : 1

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Département du Nord
4. SPE
5. Conseil Citoyen
6. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
7. Centre socio-éducatif
8. Médiateur social
9. Etablissements scolaires (Ecole Barrière Rouge- Ecole maternelle Pasteur- Ecole maternelle et primaire Jean Macé

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Public concerné/ Analyse du niveau de qualification des jeunes sortant du système scolaire.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°2

Promouvoir les dispositifs de garde d'enfants

Parentalité et Petite enfance

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Encourager le dialogue participatif.
- Développer l'intelligence collective.
- Lever les freins à l'emploi.
- Favoriser la capacitation des habitants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Plaquette de communication.*
- *Aménagement d'un horaire spécifique.*
- *Création d'une plate-forme numérique pour les solutions de gardes d'enfants.*

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. DIRRECTE
4. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. Crèche les Petits Pas
9. Association Habicoop
10. Fédération française des coopératives d'habitants

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Analyse offre et demande/ Public concerné.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018

Action n°3

Accentuer la diffusion de l'information sur la PMI

Parentalité et Petite enfance

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Faire connaître les services proposés.
- Assurer la fréquentation des PMI.
- Pérenniser les actions entreprises et le lien avec les bénéficiaires.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création de supports de communication afin d'assurer l'information du public.*
- *Mise en place de rencontres pédagogiques pour faire connaître la structure et ses missions.*

Niveau de priorité : 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Département du Nord
4. Conseil Citoyen
5. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
6. PMI Hazebrouck

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Analyse offre et demande/ Public concerné.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Renforcer le dispositif « café des parents »

Parentalité et Petite enfance

Niveau de priorité : 3

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Encourager le dialogue participatif.
- Développer l'intelligence collective.
- Favoriser la capacitation des habitants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise à disposition d'une salle au sein du CANM.*
- *Aménagement d'un horaire spécifique.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Pays Cœur de Flandre
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen
6. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Public ciblée.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Culture et sports

Action n°1

Revoir la politique tarifaire des associations sportives

Culture et Sport

Niveau de priorité : 1

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen
6. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
7. Associations sportives

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'adhérents/ Nombre d'inscriptions.
- Analyse de l'offre et de la demande.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Faciliter l'accès à la pratique sportive.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Permettre à tous l'accès aux activités sportives.
- Assurer le lien social.
- Rendre possible le suivi du jeune public.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place d'une grille tarifaire dégressive selon les revenus, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'adhésions, etc.*
- *"Pass culture et sport".*

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°2

Améliorer la communication sur les évènements et les animations du quartier

Culture et Sport

Niveau de priorité : 2

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer le droit à l'information.
- Assurer la cohésion sociale et territoriale.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création de supports de communication (flyers).*
- *Distribution permanente dans les boîtes aux lettres.*
- *Mise à jour quotidienne de la page internet de la ville.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Conseil Citoyen
4. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
5. Centre socio-éducatif
6. Partenord Habitat

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Intérêt et effectivité de l'action.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°3

Culture et Sport

Mettre en place des activités culturelles telles que : Scrapbooking, thé dansant et théâtre pour les habitants du quartier.

Niveau de priorité : 2

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer la cohésion sociale.
- Affirmer et favoriser le vivre ensemble.
- Développer l'offre culturelle.
- Encourager les pratiques récréatives.
- Développer la capacitation des habitants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création d'évènements culturels et récréatifs.*
- *Mise en place de partenariats avec les associations/institutionnels concernés.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Conseil Citoyen
4. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
5. Associations culturelles
6. DRAC
7. Département

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Nombre et objets des activités.
- Effectivité des partenariats.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018

Action n°4

Intensifier les dispositifs d'accompagnement à la lecture

Culture et Sport

Niveau de priorité : 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Lutter contre l'illettrisme.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer l'accès à l'information et à la culture.
- Accroître le capital social et culturel des habitants.
- Transmettre des outils et méthodes pour l'apprentissage.

CONTENU DE L'ACTION

- *Réflexion sur la mise en place d'un bibliobus communal.*
- *Encourager les habitants à créer un outil d'échanges collaboratif (boîte à livres).*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Conseil Citoyen
4. Circul'Livre
5. Association « Graine de partage »
6. DRAC
7. Département

Indicateurs d'évaluation

- Analyse de l'offre et de la demande/ Fréquence des passages.
- Fréquentation.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018

Action n°5

Organiser des rencontres « inter centres sociaux »

Culture et Sport

Niveau de priorité : 3

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser l'intelligence collective.
- Assurer la cohésion sociale et territoriale.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place d'évènements et de rencontres pédagogiques multi-partenariales.*
- *Elaboration de partenariats dans le cadre des appels à projets "politique de la ville".*
- *Réaliser une plaquette d'information pour les nouveaux habitants.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen
6. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
7. Centres socio-éducatif régionaux

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Nombre et objets des rencontres.
- Effectivité des partenariats.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018

Soins et santé

Action n°1

Créer un poste de médiatrice santé

Soins et Santé

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Lutter contre l'illettrisme.**
- **Lutter contre le décrochage scolaire.**
- **Faciliter l'insertion professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer les "savoir être" des habitants.
- Transmettre des outils et des méthodes à mettre en oeuvre.
- Lever les freins à l'emploi.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place d'ateliers pédagogiques réunissant les structures concernées, les habitants ainsi que les équipes pédagogiques des établissements scolaires.*
- *Création d'un poste de médiatrice santé au sein du quartier (en poste depuis le 09 mars 2015 au CANM).*

Niveau de priorité : 1

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Agence Régional de Santé(ARS)
4. Région NPDC
5. Association santé au cœur des monts de Flandre
6. Département du Nord
7. Conseil Citoyen
8. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
9. Médiatrice santé
10. Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)
11. Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa)

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°2

Mettre en place des ateliers bien être et estime de soi

Soins et Santé

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer les "savoir être" des habitants.
- Transmettre des outils et des méthodes à mettre en oeuvre.
- Lever les freins à l'emploi.
- Développer la capacitation des habitants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place d'ateliers pédagogiques ayant pour objectif de remobiliser les publics.*

Niveau de priorité : 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Agence Régional de Santé(ARS)
4. Association santé au cœur des monts de Flandre
5. DIRECCTE
6. SPE
7. Département du Nord
8. Conseil Citoyen
9. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
10. Médiatrice santé
11. Centre Hospitalier d'Hazebrouck

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018

Action n°3

Mettre en place des ateliers d'éducation à la santé en mobilisant les partenaires

Soins et Santé

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Garantir l'accès aux soins.
- Permettre le suivi médical.
- Lever le frein à l'emploi.
- Accompagner le public vers les structures médicales compétentes.
- Agir sur l'information relative aux différents dispositifs mis en oeuvre.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place d'ateliers pédagogiques réunissant les structures concernées ainsi que les habitants.*
- *Solliciter la médiatrice santé.*

Niveau de priorité : 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Agence Régional de Santé(ARS)
4. Association santé au cœur des monts de Flandre
5. DIRECCTE
6. SPE
7. Département du Nord
8. Conseil Citoyen
9. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
10. Médiatrice santé
11. Centre Hospitalier d'Hazebrouck

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018

Action n°4

Informer les habitants sur le dispositif des bilans de santé

Soins et Santé

Niveau de priorité : 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Agence Régional de Santé(ARS)
4. Association santé au cœur des monts de Flandre
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. Médiatrice santé
9. Centre Hospitalier d'Hazebrouck
10. DIRECCTE
11. SPE

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Lutter contre les inégalités d'accès aux soins.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Garantir l'accès aux soins.
- Permettre le suivi médical.
- Accompagner le public vers les structures médicales compétentes.
- Agir sur l'information relative aux différents dispositifs mis en oeuvre.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création de supports de communication mentionnant les informations et coordonnées nécessaires.*
- *Mise en place de partenariats avec les structures concernées.*
- *Solliciter la médiatrice santé.*

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018

Action n°5

Créer une plaquette d'informations sur les dispositifs de soins et de santé

Soins et Santé

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Lutter contre les inégalités d'accès aux soins.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Garantir l'accès aux soins.
- Permettre le suivi médical.
- Accompagner le public vers les structures médicales compétentes.
- Agir sur l'information relative aux différents dispositifs mis en oeuvre.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création de supports de communication mentionnant les informations et coordonnées nécessaires.*
- *Mise en place de partenariats avec les structures concernées.*
- *Solliciter la médiatrice santé.*

Niveau de priorité : 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Agence Régional de Santé(ARS)
4. Association santé au cœur des monts de Flandre
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. Médiatrice santé
9. Centre Hospitalier d'Hazebrouck

Indicateurs d'évaluation

- Recours aux dispositifs de soins et santé après création de la plaquette (fréquentation).

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018

Action n°6

Développer les programmes régionaux de santé

Soins et Santé

Niveau de priorité : 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Agence Régional de Santé(ARS)
4. Association santé au cœur des monts de Flandre
5. Département du Nord
6. Conseil Citoyen
7. Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
8. Médiatrice santé
9. Centre Hospitalier d'Hazebrouck

Indicateurs d'évaluation

- Évolution de la participation aux programmes régionaux de santé.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Lutter contre l'isolement.**
- **Lutter contre les inégalités d'accès aux soins.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Garantir l'accès aux soins.
- Permettre le suivi médical.
- Accompagner le public vers les structures médicales compétentes.
- Agir sur l'information relatives aux différents dispositifs mis en oeuvre.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création de supports de communication mentionnant les informations et coordonnées nécessaires.*
- *Mise en place de partenariats avec les structures concernées.*
- *Solliciter la médiatrice santé.*

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018

Cadre de vie et propreté des espaces verts

Action n°1

Aménager une aire de jeux

Cadre de vie
Propreté des espaces verts

Niveau de priorité 1

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Réinvestir les espaces publics délaissés.**
- **Favoriser le lien intergénérationnel.**
- **Faciliter l'accès à la pratique sportive.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Proposer un espace de détente pour les personnes âgées.
- Proposer des aires sportives pour tous les âges.
- Favoriser la mixité générationnelle.
- Favoriser la mobilité des jeunes du quartier et du reste de la ville.
- Favoriser la pratique d'activités sportives en amenant des espaces dédiées sur le quartier.
- Réduire les nuisances liées aux pratiques sportives à proximité des résidences Pasteur.

CONTENU DE L'ACTION

- *Aménagement d'un City-stade et d'un skate-park.*
- *Engagement d'une réflexion sur la mise en place de tables de tennis, de terrains de pétanque, d'une aire de jeux pour les plus petits, d'un parcours santé, d'un espace réservé aux déjections canines, des bancs et autres espaces de repos.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Caisse d'Allocation familiale (CAF)
6. Conseil Citoyen
7. Etat

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation/ Entretien.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019

Action n°2

Aménager des espaces de détente aux abords des résidences

Cadre de vie

Propreté des espaces verts

Niveau de priorité 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Réinvestir les espaces publics délaissés.**
- **Favoriser le lien intergénérationnel.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Rendre possible les pratiques récréatives au sein du quartier.
- Favoriser l'appropriation des lieux ainsi que du mobilier urbain.
- Aménager l'espace en cohérence avec les besoins des habitants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Réalisation de deux espaces détentes aux abords des résidences Foch et Pasteur.*
- *Implantation du mobilier urbain dédié aux loisirs ainsi qu'aux pratiques récréatives (bancs, tables).*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Partenord habitat
6. Conseil Citoyen
7. Etat

Indicateurs d'évaluation

- Usage de l'aménagement.
- Fréquentation.
- Entretien.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019

Action n°3

Améliorer la propreté des espaces publics

Cadre de vie

Propreté des espaces verts

Niveau de priorité 2

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Réinvestir les espaces publics délaissés.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer la propreté des espaces publics.
- Agir contre les nuisances olfactives.
- Permettre l'usage et l'appropriation des pelouses.

CONTENU DE L'ACTION

- *Aménagement d'une aire dédiée aux déjections canines.*
- *Implantation d'un distributeur de sachets.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen

Indicateurs d'évaluation

- Usage de l'aménagement.
- Fréquentation.
- Propreté des pelouses.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°4

Améliorer la propreté des entrées des résidences

Cadre de vie
Propreté des espaces verts

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Réinvestir les espaces publics délaissés.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Embellir les pieds d'immeubles.
- Assurer la pérennité du bâti.
- Sécuriser l'accés aux lieux d'habitation.

CONTENU DE L'ACTION

- *Implantation de poubelles aux entrées des résidences.*
- *Rafraichîr les peintures des pieds d'immeubles.*

Niveau de priorité 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Partenord habitat
3. Conseil Citoyen
4. Médiateur social

Indicateurs d'évaluation

- Entretien.
- Dégradations.
- Incivilités.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°5

Mettre en place des garages à vélos sécurisés dans le quartier et des arceaux à vélos devant les commerces

Cadre de vie

Propreté des espaces verts

Niveau de priorité 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Réduire la part modale de l'automobile.**
- **Inciter à l'usage des modes doux.**
- **Faciliter l'accès à la pratique sportive.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer la protection des vélos.
- Favoriser les pratiques cyclistes.
- Désengorger les balcons des habitations.
- Réduire l'usage de l'automobile sur les courtes distances.

CONTENU DE L'ACTION

- *Implantation d'un garage à vélo sécurisé au pied des résidences Pasteur et Foch.*
- *Mise à disposition d'arceaux à vélos le long du linéaire commercial.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen
6. Association Droit au Vélo (ADAV)
7. Etat

Indicateurs d'évaluation

- Usage de l'aménagement.
- Fréquentation.
- Entretien.
- Report modal.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019

Action n°6

Développer les jardins partagés et les potagers dans le quartier

Cadre de vie

Propreté des espaces verts

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Réinvestir les espaces publics délaissés.**
- **Faciliter le lien intergénérationnel.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Pérenniser la démarche des jardins ouvriers.
- Requalifier les lieux délaissés.
- Agir pour le maintien du lien social.
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
- Promouvoir les expériences locales d'agriculture urbaine.

CONTENU DE L'ACTION

- *Aménagement d'un espace entièrement dévolu à la mise en culture de fruits et de légumes.*
- *Mise en place d'un système d'accés sécurisé et réglementé.*

Niveau de priorité 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen
6. Association des Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés
7. Etat

Indicateurs d'évaluation

- Usage de l'aménagement.
- Fréquentation.
- Entretien.
- Public concerné.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019

Action n°7

Revoir la disposition des « bulles à verre » et des poubelles urbaines dans le quartier

Cadre de vie

Propreté des espaces verts

Niveau de priorité 3

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Réinvestir les espaces publics délaissés.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire les conflits d'usages.
- Réduire les nuisances sonores.
- Assurer la propreté des espaces publics.
- Sécuriser les trottoirs (débris de verre).

CONTENU DE L'ACTION

- *Réimplantation des bulles à verre existantes à distance acceptable des habitations.*
- *Localisation cohérente des poubelles au sein du quartier.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen

Indicateurs d'évaluation

- Usage de l'aménagement.
- Propreté des espaces publics.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Sécurité routière et voirie

Action n°1

Aménager une zone 30 près des écoles

Sécurité routière et Voirie

Niveau de priorité 1

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire les risques d'accidents.
- Agir sur les infractions liées aux excès de vitesse.
- Inciter les habitants aux déplacements piétons.

CONTENU DE L'ACTION

- *Aménagement d'une zone 30 sur les axes accidentogénes (Rue du Dr Charles Samsoen-Rue Louis Pasteur).*
- *Implantation d'un radar pédagogique.*
- *Mise en place d'une signalétique renforcée.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Conseil citoyen
3. Région Nord Pas de Calais
4. Département du Nord
5. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
6. Association Prévention Routière (APR)

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'accident corporels de la circulation.
- Comportement des usagers (vitesses/ infractions/contrôles/ délits routiers/ Condamnations).

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°2

Aménager des pistes cyclables dans le quartier avec une signalisation au sol

Sécurité routière et Voirie

Niveau de priorité 1

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**
- **Réduire la part modale de l'automobile.**
- **Inciter à la pratique des modes doux.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire les risques d'accidents.
- Mettre en place un partage effectif de la voirie entre cyclistes et automobilistes.
- Sécuriser l'usage du vélo.
- Inciter les habitants aux pratiques cyclistes.

CONTENU DE L'ACTION

- *Aménagement de bandes cyclabes sur les voiries inter-quartiers ainsi qu'aux franges (Avenue Maréchal Foch- Rue du Dr Charles Samsoen- Rue Louis Pasteur- Rue Verlyck).*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Conseil citoyen
3. Région Nord Pas de Calais
4. Département du Nord
5. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
6. Association Droit au Vélo (ADAV)
7. DDTM

Indicateurs d'évaluation

- Usage de l'aménagement.
- Effets d'entraînement.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°3

Sécuriser et repenser les déplacements piétons

Sécurité routière et Voirie

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**
- **Réduire la part modale de l'automobile.**
- **Inciter à la pratique des modes doux.**
- **Avoir une attention particulière sur l'accessibilité.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire les risques d'accidents.
- Inciter les habitants aux déplacements piétons.

CONTENU DE L'ACTION

- *Aménagement de cheminements piétons incitant à l'appropriation du quartier ; notamment aux abords des lieux particulièrement fréquentés (pieds d'immeubles des résidences Foch et Pasteur, jeux pour enfants et aires sportives).*

Niveau de priorité 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Conseil citoyen
3. Région Nord Pas de Calais
4. Département du Nord
5. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
6. Association Prévention Routière (APR)
7. Association « Les Droits du Piéton »
8. Association « Espace Piéton »

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'accidents corporels de la circulation.
- Usage de l'aménagement.
- Report modal.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°4

Protéger les espaces de jeux

Sécurité routière et Voirie

Niveau de priorité 2

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire les nuisances liées aux pratiques sportives en pied d'immeuble.
- Eviter les détériorations sur les véhicules stationnés.

CONTENU DE L'ACTION

- *Solliciter le médiateur social dans le but de favoriser le dialogue entre les habitants et de résorber les conflits d'usages.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Conseil citoyen
3. Médiateur social

Indicateurs d'évaluation

- Détérioration bien privée/ bien public.
- Plaintes des riverains.

Calendrier prévisionnel

2015

Action n°5

Engager une réflexion sur le stationnement devant les écoles

Sécurité routière et Voirie

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**
- **Réduire la part modale de l'automobile.**
- **Avoir une attention particulière sur l'accessibilité.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir sur le stationnement dangereux, gênant et/ou abusif en sortie d'école.
- Pacifier les déplacements aux abords des établissements scolaires.
- Faire respecter le stationnement prioritaire.
- Eviter la congestion du trafic aux heures de sortie.

CONTENU DE L'ACTION

- *Aménagement d'un "dépose minute" permettant l'arrêt de cinq véhicules.*
- *Mise en place d'un emplacement prioritaire pour les personnes à mobilité réduite.*

Niveau de priorité 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Conseil citoyen
3. Département du Nord
4. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)

Indicateurs d'évaluation

- Comportement des usagers (infractions/contrôles/ délits routiers).
- Report modal.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°6

Mettre en place un pédibus

Sécurité routière et Voirie

Niveau de priorité 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**
- **Réduire la part modale de l'automobile.**
- **Inciter à la pratique des modes doux.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Permettre aux enfants de se rendre à l'école à pied.
- Eduquer et sensibiliser les enfants à cette pratique.
- Faciliter la dépose des enfants pour les familles mono-parentales.
- Eviter le recours à l'automobile sur de courtes distances.
- Agir sur le stationnement dangereux, gênant et/ou abusif en sortie d'école.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création d'un service assurant le trajet des enfants de leur domicile aux établissements scolaires.*
- *Mise en place de points de rencontre en pied d'immeuble.*
- *Prestation pouvant être assurée par un bénèvole.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Conseil citoyen
3. CANM
4. Association des parents d'élèves

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'accident corporels de la circulation.
- Nombre d'utilisateurs.
- Fréquence.

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°7

Mettre du personnel pour assurer la sécurité des sorties d'écoles

Sécurité routière et Voirie

Niveau de priorité 3

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Pacifier les déplacements aux abords des établissements scolaires.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise à disposition d'un agent afin d'assurer la sécurité aux abords des établissements scolaires.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Conseil citoyen
3. CANM
4. Etablissements scolaires (Ecole Barrière Rouge- Ecole maternelle Pasteur- Ecole maternelle et primaire Jean Macé)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'accidents corporels de la circulation.
- Satisfaction des parents.

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°8

Engager une réflexion sur l'éclairage public

Sécurité routière et Voirie

Niveau de priorité 3

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Conseil citoyen
3. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'accidents corporels de la circulation.
- Usage de l'aménagement.
- Report modal.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**
- **Inciter à la pratique des modes doux.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire les accidents.
- Permettre aux enfants de se rendre à l'école à pied.
- Faciliter les déplacements piétons et les pratiques cyclistes.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise en place d'un éclairage public novateur et performant sur les chaussées les plus fréquentées (Avenue Maréchal Foch- Rue du Dr Charles Samsoen- Rue Louis Pasteur- Rue Verlyck) ainsi que sur les cheminements piétons en pieds d'immeubles.*

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Mobilité et Accessibilité

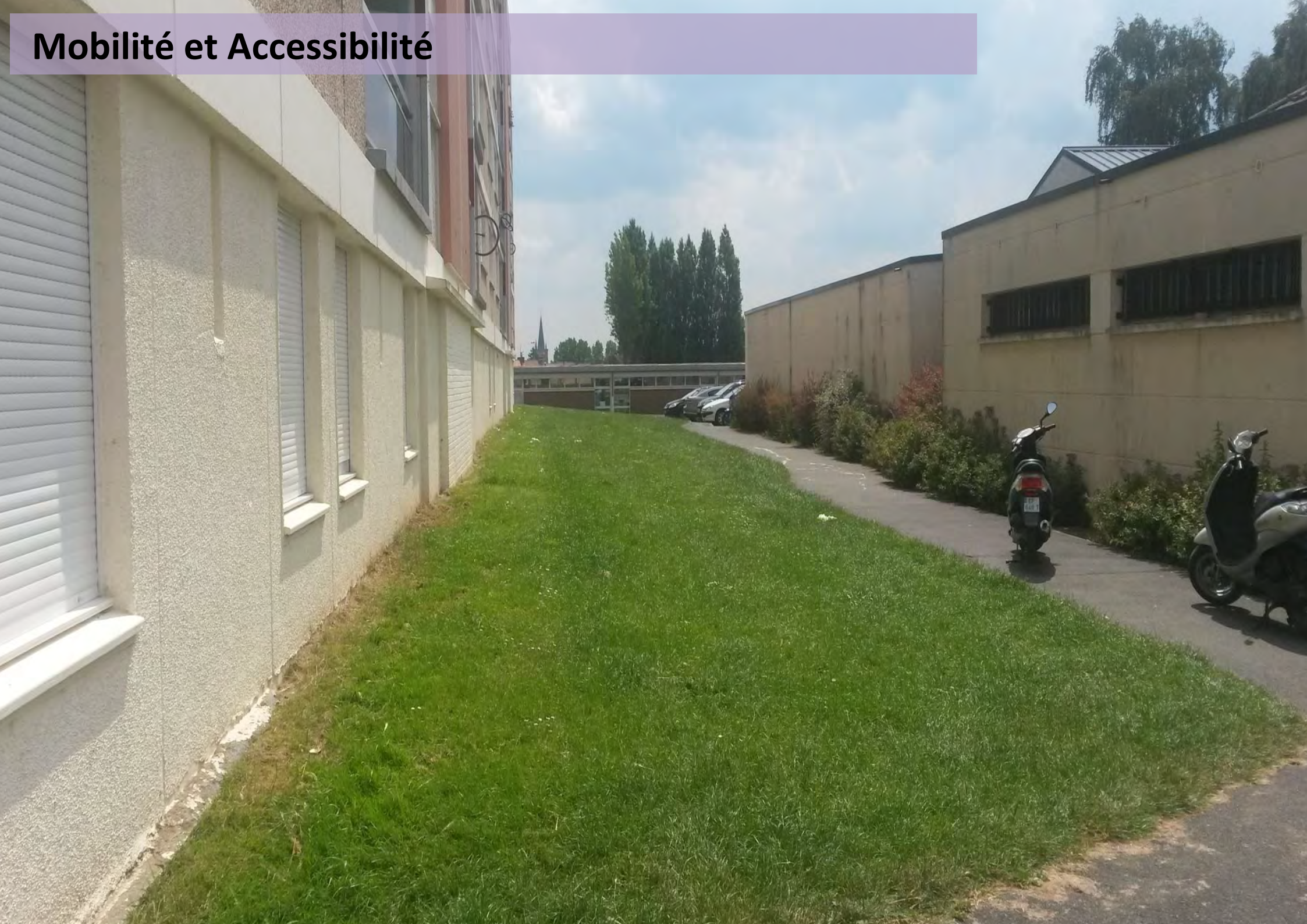

Action n°1

Développer une offre de transport en commun cohérente et structurante à l'échelle communale

Mobilité et Accessibilité

Niveau de priorité 1

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Réduire la part modale de l'automobile.**
- **Avoir une attention particulière sur l'accessibilité.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Agir sur la mobilité et la desserte territoriale.
- Améliorer les déplacements des habitants.
- Désenclaver le quartier.

CONTENU DE L'ACTION

- *Elaboration d'un service de navettes communal doté d'une grille tarifaire adaptée.*
- *Aménagement des amplitudes horaires assurant une fréquence de desserte soutenue.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Etat
6. Europe
7. Conseil Citoyen
8. Arc-en-ciel
9. ICAR VIVACAR

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Public intéressé.
- Report modal.
- Pertinence des tracés.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019

Action n°2

Sensibiliser au respect entre automobilistes, cyclistes et piétons

Mobilité et Accessibilité

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**
- **Inciter à la pratique des modes doux.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Promouvoir la sécurité routière.
- Sécuriser les déplacements.
- Pacifier le partage de la voirie.

CONTENU DE L'ACTION

- *Rappeler les régles de bonne conduite.*
- *Réalisation d'un support de communication présentant la charte du citoyen responsable.*
- *Organisation de rencontres pédagogiques.*

Niveau de priorité 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen
6. CANM
7. Association « Les Droits du Piéton »
8. Etat
9. Association Prévention Routière (APR)
10. Association Droit au Vélo (ADAV)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants.
- Nombre d'accidents corporels de la circulation.
- Comportement des usagers (vitesses/ infractions/contrôles/ condamnations).

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°3

Assurer la mise en accessibilité des espaces publics

Mobilité et Accessibilité

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**
- **Inciter à la pratique des modes doux.**
- **Avoir une attention particulière sur l'accessibilité**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Permettre la pratique du territoire à l'ensemble des citoyens.
- Rompre les discriminations et l'isolement des publics concernés

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise aux normes des chaussées.*
- *Entretien de la végétation invasive.*

Niveau de priorité 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Etat
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen
6. Association « Les Droits du Piéton »
7. Association Prévention Routière (APR)
8. Association Droit au Vélo (ADAV)
9. Collectif Handicap et Accessibilité pour Tous (CHAT)
10. Association Française des Professionnels pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (AFPAPH)

Indicateurs d'évaluation

- Usage de l'aménagement.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019

Action n°4

Améliorer l'accessibilité au numérique

Mobilité et Accessibilité

ORIENTATION STRATEGIQUE

- **Favoriser le lien intergénérationnel.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Permettre aux habitants de disposer d'un outil informatique.
- Promouvoir les bonnes pratiques.
- Réduire les inégalités d'accès au droit à l'information et à la communication.

CONTENU DE L'ACTION

- *Mise à disposition d'outils informatiques au sein du Centre d'Animation du Nouveau Monde.*
- *Organisation de rencontres pédagogiques.*
- *Réalisation d'un support de communication présentant la charte de l'internaute responsable.*

Niveau de priorité 2

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. CANM
6. Conseil Citoyen
7. Association « Défis »
8. Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA)

Indicateurs d'évaluation

- Usage des outils.
- Fréquentation.

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°5

Implanter une signalétique cohérente et pédagogique

Mobilité et Accessibilité

Niveau de priorité 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Sécuriser la chaîne de déplacement.**
- **Inciter à la pratique des modes doux.**
- **Réinvestir les espaces publics délaissés.**
- **Avoir une attention particulière sur l'accessibilité.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Désenclaver le quartier.
- Rompre les barrières mentales liées aux déplacements.
- Assurer la fréquentation des équipements publics.
- Favoriser l'appropriation de l'espace public.

CONTENU DE L'ACTION

- *Implantation de panneaux indiquant la direction et le temps de parcours pour se rendre au sein des structures ressources (Pôle Emploi, Mission Locale, Hôtel de Ville, etc.).*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. Région Nord-Pas-de-Calais
4. Département du Nord
5. Conseil Citoyen
6. Office du Tourisme de la Ville de Hazebrouck
7. Etat

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation des lieux ressources.
- Destinations privilégiées.

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Action n°6

Engager une réflexion sur un système d'aide aux déplacements en auto-partage

Mobilité et Accessibilité

Niveau de priorité 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Réduire la part modale de l'automobile.**
- **Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Promouvoir les pratiques collaboratives.
- Réduire l'usage de l'automobile sur les courtes distances.
- Développer la capacitation des habitants.
- Assurer les déplacements.
- Lever le frein à l'emploi.

CONTENU DE L'ACTION

- *Création d'une offre de services favorisant l'auto-partage entre habitants.*
- *Aménagement de plusieurs points de rencontre au sein du quartier.*
- *Réalisation d'une plateforme numérique dédiée au service.*

Acteurs et partenaires

1. Ville d'Hazebrouck
2. Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
3. DIRECCTE
4. SPE, Pôle Emploi, Mission Locale
5. Région Nord-Pas-de-Calais
6. Département du Nord
7. Conseil Citoyen
8. Association Française de l'Auto partage entre Particuliers

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Public intéressé.
- Usage et présence de l'automobile dans le quartier.

Calendrier prévisionnel

2015	2016

Résidences et logements

Action n°1

Diagnostiquer les appartements et les résidences des collectifs Pasteur et Foch

Résidences et Logements

Niveau de priorité 1

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Rénover le parc social existant.**
- **Diversifier l'offre de logement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Etablir un état des lieux actualisé des logements sociaux du quartier.
- Mettre en place une feuille de route pour restructurer les résidences Pasteur et Foch.
- Apporter une réponse adaptée aux attentes des habitants en les impliquant dans la démarche.

CONTENU DE L'ACTION

- *Visite des logements des résidences Pasteur par des professionnels (juin à septembre 2015).*
- *Bilan et feuille de route pour octobre 2015.*

Acteurs et partenaires

1) Partenord Habitat
2) Ville d'Hazebrouck
3) Centre d'Animation du Nouveau Monde
4) Département du Nord
5) DDTM

Indicateurs d'évaluation

- Bilan d'octobre 2015.

Calendrier prévisionnel

2015

Action n°2

Mettre en place des ateliers solidaires pour les travaux secondaires

Résidences et Logements

Niveau de priorité 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Rénover le parc social existant.**
- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer la capacitation des habitants.
- Promouvoir les pratiques collaboratives.
- Promouvoir la maitrise d'usage des habitants.

CONTENU DE L'ACTION

- *Réunir les différentes compétences présentes sur le quartier pour la rénovation des logements.*
- *Mettre à disposition une salle pour l'outillage et l'organisation d'ateliers solidaires.*

Acteurs et partenaires

1) Bailleurs sociaux
2) Ville d'Hazebrouck
3) Département du Nord
4) Région Nord-Pas-de-Calais
5) Association des Résidents du Quartier Pasteur (ARQP)
6) Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Nombre d'ateliers.
- Nombres de logements rénovés.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Action n°3

Mettre en place de l'ingénierie pour le montage de dossiers de demande de subvention

Résidences et Logements

Niveau de priorité 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Rénover le parc social existant.**
- **Lutter contre l'isolement.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer la capacitation des habitants.
- Promouvoir les pratiques collaboratives.

CONTENU DE L'ACTION

- *Accompagner les habitants dans leurs recherches de subventions pour améliorer leur logement.*
- *Recevoir les habitants pour le montage de leur dossier de demande de subventions.*

Acteurs et partenaires

1) Bailleurs sociaux
2) Ville d'Hazebrouck
3) Département du Nord
4) Région Nord-Pas-de-Calais
5) Association des Résidents du Quartier Pasteur (ARQP)
6) Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation.
- Nombre de dossiers.

Calendrier prévisionnel

2015	2016	2017

Les signataires du Contrat de Ville

Monsieur le Maire d'Hazebrouck

Bernard DEBAECKER

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Jean-Pierre BATAILLE

Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord

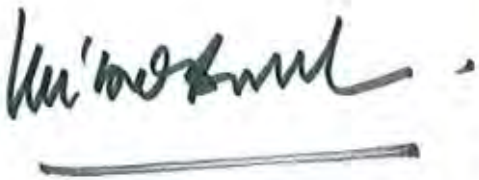

« Pour le Préfet de Région et par délégation, **Kléber ARHOUL**, Préfet délégué pour l'Egalité des Chances »

Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines

Max-André PICK

Monsieur le Président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

« Pour le Président de Région et par délégation, **Pascale PAVY**, Conseillère Régionale »

Les signataires du Contrat de Ville

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais

« Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,
La directrice territoriale, **Hélène TOUSSAINT**"

Monsieur le Directeur de Pôle Emploi

Bertrand SENAME

Monsieur le Recteur de l'éducation nationale

« Pour le Recteur et par délégation **Thierry DENOYELLE**
le Directeur académique adjoint des services de
l'éducation nationale »

Monsieur le Président de la Mission Locale

Jean-Pierre BAILLEUL

Monsieur le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

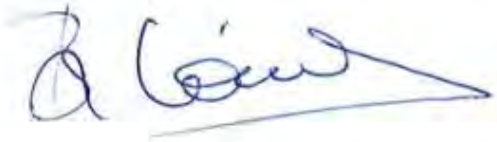

« Pour le Directeur et par délégation **Brigitte LOUIS**
Directrice Régionale adjointe »

Les signataires du Contrat de Ville

Monsieur le Vice-Président de Partenord Habitat

Michel D'ORGEVAL

Monsieur le Directeur du Cottage social des Flandres

Armand KNAPOUGEL

Madame La présidente de la Caisse d'Allocations Familiales

« Pour la Présidente de la CAF et par délégation,
Bernard LIEFOOGHE, Président de la Commission territoriale de Dunkerque »

Monsieur le Président du Directoire de La Maison Flamande

Christophe VANHERSEL

Monsieur le Président du Centre d'Animation du Nouveau Monde

Jean-Pierre ROOSE

Annexes

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du Contrat de Ville

Annexe 2 : le calendrier d'élaboration du Contrat de Ville

Annexe 3 : Les partenaires du Contrat de Ville

Annexe 4 : Les documents de communication

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du Contrat de Ville

La mobilisation du droit commun de l'État constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les engagements de l'Etat dans le contrat de ville se basent sur la déclinaison des **13 conventions nationales d'objectifs interministérielles** que le ministre de la Ville a passé avec chaque ministre ainsi que sur les **instructions thématiques** reçues, notamment celle sur l'éducation du 28 novembre 2014, celle sur la santé du 5 décembre 2014 et les deux dernières sur l'emploi et le sport du 25 mars 2015.

Certains engagements dépassent ce cadre et méritent d'être valorisés au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sur les quartiers prioritaires et / ou les territoires de veille active.

Il a été ainsi demandé à chaque service de l'État d'élaborer une fiche synthétique des engagements qui pourront être menés, tant par les moyens financiers et les ressources humaines mobilisées et mobilisables, au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

- **Les deux unités territoriales de la DIRECCTE** sont en train de décliner les priorités et les engagements qui figurent dans la circulaire du 25 mars sur les 13 contrats selon 6 axes :

  - privilégier l'accès des jeunes des quartiers aux dispositifs induisant une mise à l'emploi dans le secteur marchand
  - compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes
  - permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers en visant l'accès à un 1er niveau de qualification par une orientation renforcée des jeunes en grande difficulté vers les dispositifs de 2éme chance
  - mobiliser l'insertion par l'activité économique qui constitue un levier adapté aux besoins et aux profils des habitants des quartiers les plus éloignés de l'emploi
  - favoriser et accompagner la création d'entreprises et le développement d'activités dans les quartiers
  - mobiliser les fonds européens au profit des quartiers (FSE, IEJ, garantie jeunes)

- **L'Éducation Nationale** priorisera son droit commun notamment sur la géographie de l'éducation prioritaire. Les REP + seront presque tous couverts par un DRE à l'exception d'Hautmont.

- **La DRAC** accompagne les collectivités dans leur dynamique favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés. Les établissements labellisés par le ministère, les structures subventionnées par la DRAC, les équipes artistiques ont pour objectif, inscrit dans le cahier des charges de leur projet, de permettre aux différents publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et artistique. Ces établissements, structures ou équipes doivent permettre l'élaboration d'actions spécifiques à l'endroit de ces publics. Ces actions doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat avec la sphère sociale et éducative afin de mieux répondre aux attentes des publics concernés. La DRAC mobilise des crédits de droit commun à destination de ces différents partenaires.

Elle souhaite élaborer un partenariat avec les collectivités qui peuvent bénéficier de résidences Artiste Rencontre Territoire, spécifiques à la politique de la ville, nommées QU(ART)IER. Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat. Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

Conformément à la convention culture/ville, la DRAC consacre 30 % des crédits dédiés au "projet national pour l'éducation artistique et culturelle, une priorité pour la jeunesse" aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville.

- Afin de favoriser les actions partenariales, **la DTPJJ Nord** prévoit de mobiliser 30% des places des Unités Educatives d'Activités de Jour au bénéfice de jeunes des quartiers prioritaires, des jeunes décrocheurs ou des jeunes des missions locales en dehors de tout mandat judiciaire et propose de systématiser les conventions avec les missions locales sur la base d'une convention cadre avec l'Animation Régionale des Missions Locales.

- La **DDCS** propose ainsi de mobiliser les crédits de droit commun du BOP Jeunesse sur les quartiers prioritaires et sur les territoires de veille active, selon 3 axes de contribution :

- réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports pratiqués et d'accès aux clubs,
- territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes,
- donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité.

Dans le cadre de la politique de jeunesse et vie associative, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) sera mobilisé. Cette aide à l'emploi socio-éducatif a pour objet de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par des mouvements de jeunesse et des associations d'éducation populaire.

Le Service Civique sera aussi fortement mobilisé. Il constitue une forme d'engagement volontaire citoyen et civil destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, d'effectuer une mission auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissement publics. Une indemnité d'un montant minimum de 467 € par mois est versée par l'Etat.

Dans le cadre des politiques sportives sera aussi mobilisé, avec pour mission de contribuer:

- à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive,
- à la politique de santé publique,
- au soutien direct à l'emploi,
- à la mise en œuvre du plan "apprendre à nager".

➢ Dans le cadre d'une expérimentation menée entre 2011 et 2014, l'**ARS** poursuit le co-financement de 15 postes adultes relais médiateurs santé et s'engage pour 3 ans sur le co-financement de 11 postes supplémentaires.

➢ La **DDTM** s'engage à accompagner les projets de renouvellements urbains. La mobilisation des crédits de droit commun s'inscrira dans le financement des aides à la pierre et en mettant en œuvre des dispositifs permettant l'accès aux logements des personnes défavorisées et le développement de leur parcours résidentiel.

➢ Les contributions de la **DDSP** et du **Groupement de Gendarmerie** ne peuvent être territorialisées car les effectifs sont départementaux. Toutefois certains dispositifs comme les ZSP, les délégués police-population, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie bénéficient au public des quartiers prioritaires.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Etat veillera à mobiliser, outre ses crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, l'ensemble de ses moyens relevant du droit commun pour donner une unité et une cohérence à son intervention sur le territoire.

Les fiches synthétiques reprenant les engagements des services de la DIRECCTE et de l'agence de Pôle emploi d' Hazebrouck sont annexées au présent contrat.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

PRIORITES D'ENGAGEMENTS DE LA DIRECCTE AU PROFIT DU QUARTIER PRIORITAIRE ET DE LEURS HABITANTS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE D'HAZEBROUCK

Comme rappelé par la circulaire interministérielle N°CAB/2015/94 du 25 mars 1015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans le champ du développement économique et de l'emploi, les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent des inégalités importantes par rapport aux autres quartiers, en termes de développement économique comme d'accès à l'emploi. Cette réalité, existante en région Nord – Pas-de-Calais, a amené la Direccte à en faire une des priorités de la stratégie régionale pour l'emploi 2015 – 2020.

La Direccte s'engage donc à se mobiliser au profit de l'emploi et du développement économique dans les QPV. Les principaux dispositifs de la politique de l'emploi seront mobilisés en veillant notamment à l'accès effectif des jeunes de la politique de la ville, avec les priorités suivantes :

1. **Privilégier l'accès des résidents des QPV, en particulier les jeunes, aux dispositifs induisant une mise à l'emploi dans le secteur marchand, compte tenu de leur impact avéré sur l'insertion professionnelle :**

   - **Mobiliser les emplois d'avenir et augmenter la part des jeunes résidents des QPV dans le dispositif avec un objectif régional de 36% en 2015**
   - **Mobiliser les CUI-CIE avec un objectif régional de 14,3% de résidents des QPV en 2015**
   - **Mobiliser plus particulièrement le CIE « starter »** pour lequel l'aide versée à l'employeur est portée à 45% pour l'embauche de jeunes de moins de 30 ans, accessible notamment aux jeunes résidant en QPV
   - Encourager la mobilité professionnelle des résidents des QPV via des expérimentations qui pourront être menées avec des employeurs de contrat aidé du secteur marchand ou d'emploi d'avenir afin de faciliter le recrutement d'actifs en dehors de leurs quartiers, en particulier avec les entreprises signataires de la charte entreprises et quartiers. Pour ces jeunes, les aides à la mobilité pourront notamment être prises en charge par **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)** et le **Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)**
   - Au-delà du financement national sur l'alternance**, contribuer à la promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation** avec également la mise en place à la rentrée 2015 d'un nouveau dispositif **« réussite apprentissage »** (accompagnement renforcé de 10 000 jeunes en difficulté d'insertion activé par le service public de l'emploi et les CFA en amont de la signature du contrat et pendant la période d'essai) pour un objectif national de 40% de jeunes des QPV
   - **Utiliser les fonds de la revitalisation** pour financer les créations d'emploi au profit des résidents des QPV.

L'emploi dans le secteur non marchand ne sera pas négligé. Il s'agira de :

- **Mobiliser les CUI-CAE avec un objectif régional de 15,6% de résidents des QPV** et notamment un taux spécifique majoré QPV en 2015 en Nord – Pas-de-Calais
- **Mobiliser les emplois d'avenir au profit des jeunes des QPV** (c.f. supra)

Sur le territoire communal :

- *88 jeunes Hazebrouckois suivis par la Mission Locale Flandre Intérieure ont signé un emploi d'avenir en 2013-2014 dont 5 jeunes issus du quartier Résidences Pasteur et Foch*
- *114 jeunes Hazebrouckois suivis par la Mission Locale Flandre Intérieure sont entrés en alternance en 2013-2014 dont 4 jeunes issus du quartier Résidences Pasteur et Foch*
- *79 jeunes Hazebrouckois suivis par la Mission Locale Flandre Intérieure ont signé un contrat aidé en 2013-2014 dont 2 jeunes issus du quartier Résidences Pasteur et Foch*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

2. Compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes :

- **Mobiliser la Garantie jeunes avec un objectif national de 21% de jeunes des QPV** : Ce dispositif vise à l'autonomie du jeune par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement global, social et professionnel vers l'emploi réalisé par les Missions Locales, qui constitue une réponse majeure en direction des jeunes de 18-25 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation (NEET). Ce dispositif expérimental est déployé dans le Nord à compter de septembre 2015 au profit de 1560 jeunes pour l'année 2015 dont 76 jeunes résidents de la Flandre Intérieure

Sur le territoire communal :

- *En 2014, la Mission Locale Flandre Intérieure a été conventionnée par la Direccte pour 15 entrées en parrainage dont 8 ont bénéficié à des jeunes Hazebrouckois*

- **Mobiliser le contrat d'insertion dans la vie sociale avec un objectif national de 20% de jeunes des QPV**

Sur le territoire communal :

- *327 jeunes Hazebrouckois sont entrés en CIVIS en 2013-2014 dont 17 jeunes issus du quartier Résidences Pasteur et Foch*

- **Mobiliser, selon les disponibilités, les crédits du BOP 102 pour financer des opérations de parrainage notamment au profit des résidents des QPV**. Un appel à projets régional sera lancé en 2015 par la Direccte sur les crédits du BOP 102 intégrant une dimension QPV pour apporter des solutions concrètes et efficaces aux publics confrontés à des discriminations à l'embauche et à un déficit de réseau professionnel. La reconduction de cet appel à projet sera conditionnée à l'inscription de crédits aux lois de finances ultérieures

- **Mobiliser, selon les disponibilités, les crédits du BOP 103 pour financer des conventions promotions de l'emploi au profit des résidents des QPV.**

3. Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant l'accès à un 1er niveau de qualification, par une orientation renforcée des jeunes en grande difficulté vers les dispositifs 2ième chance :

- **Financer et mobiliser les écoles de la 2ième chance avec un objectif national de 40% de jeunes issus des QPV**
- **Mobiliser les établissements Publics d'Insertion de la Défense (un établissement à Cambrai) avec un objectif national de 50% de jeunes des QPV**

Sur le territoire communal :

- *27 jeunes Hazebrouckois suivis par la Mission Locale Flandre Intérieure sont entrés en dispositif 2ième chance en 2013-2014 dont 3 jeunes habitant le quartier Résidences Pasteur et Foch*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

- A noter également la mise en place annoncée d'un nouveau dispositif en 2015 de « **2ième chance** » confié à l'**AFPA** et s'appuyant sur une nouvelle prestation d'accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation, un appui social, pour les jeunes en grandes difficultés.

4. Mobiliser l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) qui constitue un levier adapté aux besoins et aux profils des habitants des QPV les plus éloignés du marché du travail

- **Sensibiliser les structures de l'Insertion par l'Activité Economique** lors des dialogues de gestion en fonction de leurs zones géographiques d'implantation et promouvoir leur développement en fonction des opportunités et crédits disponibles
- **Soutenir les actions de promotion et de facilitation de la clause d'insertion organisées par le PLIE Flandre Lys**

Sur le territoire communal :

- *14 Hazebrouckois ont réalisé 8 420 heures d'insertion en 2013-2014, parmi lesquels 2 bénéficiaires de la clause d'insertion issus du quartier Résidences Pasteur et Foch*

- Mobiliser, selon les disponibilités des crédits du BOP 103, le **dispositif local d'accompagnement (DLA)** pour soutenir les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et les structures de l'Economie Sociale et Solidaire dans leur projets de développement d'activité et de création d'emploi dans les QPV

5. Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires

- Financer et mobiliser au niveau régional le dispositif **Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) avec un objectif national de 11% de résidents des QPV** éloignés de l'emploi en orientant l'accès au dispositif aux porteurs de projets rencontrant les plus grandes difficultés d'accès au crédit bancaire
- Utiliser lorsque cela est possible les **fonds de la revitalisation** pour financer les créations d'emploi dans les QPV
- Mobiliser, selon les disponibilités, les crédits du BOP 103 pour financer des **conventions promotions de l'emploi** pour des projets de création et de développement d'activités économiques dans les QPV et notamment les GEIQ

6. Mobiliser les fonds européens au profit des quartiers politique de la Ville

Les fonds européens pourront être mobilisés par les porteurs de projets sur :

- **Le PON « Emploi-Inclusion » 2014 - 2020 avec 10% des crédits délégués pour partie aux départements destinés aux QPV sur les axes prioritaires suivants :**
  1- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer le partenariat
  2- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
  3- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion (géré en direct par les conseils généraux et les PLIE)

- **Les fonds dédiés à « l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes » (IEJ)**

Ce dispositif est cofinancé par le FSE et vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale en direction des jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (« NEET »), inactifs ou chômeurs, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (10% des fonds dédiés) L'État et la Région ont souhaité élaborer une stratégie d'intervention coordonnée à travers un appel à projets commun de lutte contre le

chômage des jeunes en Nord Pas de Calais. Au total, ce sont près de 110 millions € qui seront orientés vers ces jeunes.

L'appel à projets s'adresse aux opérateurs de la formation et du suivi des jeunes (associations, organismes de formation, missions locales, collectivités territoriales...) et comprend deux volets :

- Accompagnement social et professionnel des jeunes NEET vers et dans l'emploi (volet géré par l'État)
- Accompagnement des jeunes NEET vers l'apprentissage (volet géré par la Région).

L'appel à projets a été lancé fin 2014 et concerne des actions qui devront être terminées au plus tard fin 2017. La Direccte assurera en lien avec le Conseil Régional et dans le cadre du Service Public pour l'Emploi, la promotion, l'instruction, le conventionnent et le suivi du dispositif.

Dans la mobilisation de ces dispositifs, la Direccte, sous l'autorité préfectorale, s'appuiera sur l'ensemble des partenaires et des opérateurs présents au SPE-P. En ce qui concerne l'accès à l'emploi, Il s'agira notamment :

- **De la Mission Locale Flandre Intérieure**, avec un financement contractualisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui fixe des objectifs de retour à l'emploi durable des jeunes accompagnés. Dans le cadre du conventionnement 2015, l'offre de service d'accompagnement vers et dans l'emploi de la Mission Locale aura vocation à être davantage tournée vers les jeunes des QPV et être articulée avec celle de Pôle emploi et de l'ensemble des acteurs de proximité pour optimiser et sécuriser les parcours. La Mission Locale désignera notamment un correspondant « contrat de ville » chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat, en particulier de façon à améliorer l'orientation des jeunes qui ne viennent pas spontanément vers elle

- **De Pôle Emploi** pour lequel la circulaire interministérielle N°CAB/2015/94 du 25 mars 1015 fixe également des orientations et des objectifs en faveur des QPV

Sur le quartier Pasteur et Foch :

- *80 jeunes résidents du quartier Pasteur et Foch accompagnés par la Mission Locale en 2013-2014 parmi lesquels 32 jeunes domiciliés à une adresse entrée en politique de la ville au 1er janvier 2015*

- **Du PLIE Flandre Lys**, qui propose un accompagnement individualisé et renforcé des publics très éloignés de l'emploi dont les résidents des QPV

Sur le territoire communal :

- *83 Hazebrouckois sont entrés en parcours PLIE en 2013-2014 parmi lesquels 18 résidents du quartier Résidences Pasteur et Foch (21,7%)*

- **De Cap Emploi** qui propose un accompagnement individualisé et renforcé des publics éloignés de l'emploi en situation de handicap dont les résidents des QPV.

Synthèse des principaux dispositifs de la politique de l'emploi mobilisables au 1er mai 2015 dans le contrat de ville avec le cas échéant, les objectifs chiffrés à atteindre en 2015

Synthèse des principaux dispositifs de droit commun mobilisables (*dans la mesure où les crédits sont prévus par Loi de finances*)

⇨ Les contrats aidés : emploi d'avenir, CUI-CAE, CUI-CIE, contrat « starter »

⇨ Le dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) cofinancé par le FSE

⇨ Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)

⇨ Les contrats en alternance

⇨ Le nouveau dispositif « réussite apprentissage »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

⇨ Les conventions de revitalisation

⇨ La Garantie jeunes

⇨ Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

⇨ Le parrainage

⇨ Les conventions promotion de l'emploi (CPE)

⇨ Les écoles de la 2ième chance

⇨ L'EPIDE

⇨ L'Insertion par l'Activité Economique

⇨ La clause d'insertion

⇨ Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

⇨ Le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)

⇨ Les fonds européens : PON « Emploi-Inclusion » et fonds dédiés à l'IEJ

Synthèse des objectifs chiffrés à atteindre en 2015 en termes d'entrée des résidents des QPV dans les principaux dispositifs prévus par la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 :

⇨ 36% de jeunes résidents des QPV dans les entrées en emploi d'avenir dans la région NPDC (30% au niveau national)

⇨ 15,6% des entrées CUI-CAE au profit des résidents des QPV dans la région NPDC (13% au niveau national)

⇨ 14,3% des entrées CUI-CIE au profit des résidents des QPV dans la région NPDC (13% au niveau national)

⇨ 40% de jeunes résidents des QPV dans les entrées dans le nouveau dispositif « réussite apprentissage » (objectif national)

⇨ 21% de jeunes résidents des QPV dans les entrées en Garantie Jeunes (objectif national)

⇨ 20% de jeunes résidents des QPV dans les entrées en CIVIS (objectif national)

⇨ 40% de jeunes résidents des QPV accueillis dans les Ecoles de la 2ième chance (objectif national)

⇨ 50% de jeunes résidents des QPV accueillis à l'EPIDE (objectif national)

⇨ 11% de résidents des QPV parmi les bénéficiaires de NACRE en ciblant prioritairement les porteurs de projet présentant

les plus grandes difficultés d'accès au crédit bancaire (objectif national)

A noter que les données de suivi des dispositifs ne sont pas disponibles au niveau de chaque QPV. Certaines données sont disponibles au niveau des bassins d'emploi voire des communes. La Direccte s'engage à fournir les données dont elle disposera compte tenu des systèmes d'information existants ou à venir.

Contrat de ville d'Hazebrouck

<u>L'Agence régionale de santé soutient la dynamique du contrat de ville porté par la ville d'Hazebrouck.</u>

L'Agence s'engage plus spécifiquement a soutenir des actions d'accompagnement méthodologique et/ou financier, qui devront répondre aux priorités et aux critères de qualité définis par l'ARS (note de cadrage et/ou cahier des charges) et tenir compte des dynamiques locales de santé.

- Améliorer l'accès aux droits notamment par un meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;

L'absence de couverture maladie constitue un facteur de renoncement aux soins. Les personnes ne sont pas toujours informées ou inscrits dans les dispositifs existants. Par ailleurs, pour les professionnels, il n'est pas toujours simple de pouvoir renseigner les personnes sur leurs droits en matière de santé, rendus complexes par les évolutions législatives et réglementaires fréquentes.

Les actions soutenues par l'Agence concernent :

- les actions visant à simplifier les dispositifs et à développer les partenariats entre les différents services accueillant des personnes en situation de précarité (CCAS, Missions locales, structures de soins de premier recours, assurance maladie, etc.) ;
- le déploiement d'Adulte relais « médiateur santé » en lien avec la préfecture ;

- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers

L'état de santé des populations vivant dans les quartiers inscrit en politique impose la mise en œuvre d'action de prévention et d'éducation pour la santé afin de réduire les principales causes de mortalités évitables. L'ARS accompagnera de manière prioritaire les actions collectives :

- d'éducation pour la santé portant sur les besoins de santé identifiés dans le cadre des diagnostics de santé et s'inscrivant dans les priorités du PRS et de ses programmes régionaux;
- promouvant les dépistages, la vaccination, les examens et bilans de santé.
- contribuant à la rénovation urbaine dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, la prévention de la pollution atmosphérique et la résorption de la pollution des sols

Afin de mettre en synergie les crédits de droit commun et les crédits spécifiques de la politique de la ville, et pour accentuer l'impact des politiques l'agence financera prioritairement, sur ses crédits de droit communs et dans la cadre de son appel à projet, les actions s'inscrivant dans les priorités partagées de la ville d'Hazebrouck et de l'ARS en lien avec la stratégie nationale de santé.

Dans le cadre de ces priorités une attention particulière sera portée pour les actions visant les personnes en situation de vulnérabilité sociale.

Les actions proposées devront répondent aux priorités et aux critères de qualité définis par l'ARS (note de cadrage et/ou cahier des charges).

- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;

Les quartiers de la politique de la ville inscrits dans les territoires identifiés par l'ARS comme fragile ou en difficulté font l'objet d'un accompagnement prioritaire. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins et du pacte territoire santé. Il vise à soutenir :

- l'installation de professionnel de santé (accueil de stagiaire, contrat d'engagement de service public, poste de praticiens territoriaux de médecine générale) ;
- l'exercice en équipe pluridisciplinaire (notamment le développement des maisons de santé) et la coopération entre les structures de soins de premiers recours et les hôpitaux de proximité ;
- les projets de télémédecine (informatisation des MSP ; téléconsultation de spécialité au sein des MSP volontaires, etc.).

- Améliorer la mise en œuvre de parcours de santé pour une prise en charge globale des personnes

L'inscription des personnes dans un parcours permet une prise en charge globale de leur santé. La mise en œuvre d'un parcours de santé repose sur une bonne articulation entre le soin, la prévention et l'accompagnement médico-social et social ainsi que le maintien et le retour à domicile.

A cette fin, dans les quartiers inscrit en politique de la ville, l'ARS accompagnera les dynamiques permettant de construire ces parcours :

- actions de dépistage et de prévention
- actions favorisant la prise en charge globale de la population, entre les professionnels de santé de premier recours et les spécialistes de second recours, les établissements de santé, les établissements médico-sociaux ;

Le cadre spécifique d'intervention de l'ARS concernant le contrat de ville d'Hazebrouck

Extension du Contrat Local de Santé (CLS)

Le CLS liant certaines communes de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) fera l'objet d'un avenant, dès septembre 2015, afin d'y intégrer la commune d'Hazebrouck. Ainsi, le coordinateur du CLS existant est mis au service de la commune afin de définir et développer un programme d'actions jugées prioritaires par les partenaires locaux, au regard à la fois des priorités de l'ARS et de celles issues des assemblées citoyennes organisées par la ville dans le cadre de l'élaboration de son contrat de ville. Cet outil doit permettre de renforcer les partenariats et profiter de l'expertise mise en œuvre par ailleurs sur le territoire de la CCFI afin de réduire les inégalités sociales de santé.

Le CLS constitue le volet santé du contrat de ville.

Médiateur Santé

Sur la période 2015-2018, l'ARS s'engage à cofinancer un adulte-relai médiateur santé, en partenariat avec la Préfecture. Ce médiateur santé constitue une interface de proximité pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins au bénéfice de la population du quartier prioritaire Pasteur. Le Médiateur Santé est issu de ce même quartier. L'ARS s'engage à former l'adulte-relai à cette fonction d'information, d'orientation et d'accompagnement. Le médiateur santé crée du lien entre l'offre (ou système de santé) et la population qui éprouve des difficultés à y accéder. Il est notamment chargé d'accompagner individuellement les personnes qui éprouvent des difficultés dans leur démarche d'accès aux droits et aux soins.

Le médiateur santé travaillera en lien avec le coordinateur du CLS.

Gouvernance

Les instances de gouvernance du volet santé du contrat de ville d'Hazebrouck sont celles mises en place dans le cadre du CLS.

- Un comité de pilotage, composé des parties signataires du CLS, assure la maîtrise d'ouvrage du contrat et son actualisation : mise en œuvre et évaluation, validation des nouveaux objectifs, orientations et actions.

- Un comité technique, composé de représentants techniques des signataires du CLS, propose les nouvelles orientations et actions, détermine les moyens à mettre en œuvre, notamment en constituant des groupes de travail, et procède à l'évaluation du CLS

- Une équipe projet composée du coordinateur et d'un représentant de l'ARS, chargée de mettre en place et animer des groupes de travail thématiques, de préparer les comités de pilotage, de participer à l'évaluation, de mobiliser les acteurs du territoire et de contrôler périodiquement l'état de réalisation des actions.

Le Pôle Emploi d'Hazebrouck

Dans le cadre du Contrat de Ville, le Pôle emploi d'Hazebrouck s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques
- Participer aux instances opérationnelles et techniques notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économique pour abonder l'analyse du territoire, identifier des problématiques et apporter une expertise technique.
- Etre force de propositions quant aux actions qui pourront faire l'objet d'un financement« Quartier prioritaire » (participation aux comités de lecture d'appels à projet en lien avec le volet emploi)

Pôle emploi s'engage sur 3 axes de travail

1) Mobiliser les services de Pôle emploi pour les quartiers prioritaires par des solutions adaptées

Pôle emploi travaillera en partenariat avec les acteurs présents et actifs sur le quartier QPV, notamment avec la Mission Locale (orientation de publics pour le suivi d'une partie des jeunes de moins de 26 ans), le conseil départemental et le PLIE pour les usagers les plus en difficultés, et Cap emploi pour nos usagers en situation de handicap.
La plateforme des décrocheurs scolaires sera également un point d'appui pour identifier des publics QPV en difficulté.
Afin de renforcer encore l'accessibilité de ses services dans les quartiers prioritaires, Pôle emploi propose d'accompagner tous les personnels d'accueil présents au sein des quartiers (ex : Centre Nouveau Monde, CCAS, le médiateurs, et conseillers des partenaires...) à la connaissance de l'offre de services de Pôle emploi et notamment à la découverte des nombreux services disponibles à distance (pôle.emploi.fr ….de l'inscription à l'indemnisation en passant par la recherche d'offre d'emploi ou la connaissance des dispositifs d'aide).
Pour certains publics, une offre de service 100% WEB pourra être mobilisée.

2) Renforcer, adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Chaque personne inscrite à Pôle emploi dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué selon 4 modalités avec des fréquences et nature de contacts qui varient selon le besoin :
L'accompagnement Suivi : Aiguiller le demandeur dans sa recherche, transmettre des opportunités ou des offres
L'accompagnement Guidé : Appui plus régulier dans la recherche par des contacts plus personnalisés
L'accompagnement Renforcé : Appui soutenu dans la fréquence et la nature des contacts
L'accompagnement Global : en lien avec les services du département, accompagné de manière renforcée des publics cumulant des difficultés sociales et professionnelles

Une attention particulière sera portée pour les demandeurs d'emploi habitants les quartiers prioritaires de sorte que ceux-ci soient représentés au moins à la hauteur de leur poids dans l'accompagnement renforcé et global de Pôle emploi.

Pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, Pôle emploi s'engage à :

a) Adapter certaines aides et prestations au regard des besoins des quartiers avec un assouplissement des critères d'éligibilité ou des dispositions plus favorables

- Des périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel à volume horaire adapté à la population (immersion/évaluation au sein de l'entreprise)
- Des aides dérogatoires pour faciliter la reprise d'emploi
- Ponctuellement l'animation d'ateliers ou évènements au sein des quartiers

b) Développer des coopérations pour lever les freins à l'emploi

- Travail en cours avec le Conseil Départemental pour proposer un accompagnement global emploi/social) ciblé QPV
- Partenariat avec l'Ecole de la 2ème chance pour le public jeune,
- Partenariat renforcé avec la Mission Locale pour identifier des actions à mener en commun

- Le conseil en évolution professionnelle (CEP) assuré par pôle emploi, facilite l'accès à la formation, en identifiant les qualifications et les formations répondant aux besoins exprimés par la personne et les financements disponibles, et il facilite le recours, le cas échéant, au compte personnel de formation. Le conseil accompagne les projets d'évolution professionnelle, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires.

- Pôle emploi facilitera l'accès à une période de mise en situation en milieu professionnel.

- La promotion de profils assurée par l'équipe entreprise de Pôle Emploi intégrera les publics QPV proches de l'emploi et préparés à l'intégration en entreprise..

- Développer le partenariat avec les chambres consulaires, CCI, CMA, la BGE et l'ADIE pour la sensibilisation et la promotion de la création et reprise d'activité au sein des quartiers

- Organiser des actions en partenariat pour favoriser l'accès au recrutement des résidents des quartiers prioritaires

- Continuer à valoriser la méthode de recrutement par simulation pour les entreprises qui s'implantent, ce qui permet de proposer aux employeurs des candidats sélectionnés sur les habiletés et non sur les CV.

3) Mobiliser les mesures de l'Etat au service des quartiers prioritaires

Pôle emploi assure :

- la prescription et la gestion des emplois aidés (CIE, CIE Starter, CAE) et des contrats de génération
- la promotion des dispositifs d'alternance et emplois d'avenir respecte les objectifs ou dispositions plus favorables prévues dans les textes pour la gestion de ces dispositifs (taux préférentiel, % de contrats dédiés aux quartiers prioritaires)

Pour renforcer la mobilisation de la politique de l'emploi au bénéfice des publics habitant les quartiers prioritaires, Pôle emploi s'engage à :

- Renforcer la communication autour des dispositifs de politiques publiques dans les quartiers (information directe ou via des relais présents dans les quartiers sur les mesures ou les formations …)
- Renforcer les liens avec les acteurs de l'IAE pour sécuriser les entrées et le suivi des Parcours.

Bertrand SENAME Directeur Pôle Emploi Hazebrouck

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du Contrat de Ville

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS
DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Les engagements de la DTPJJ se basent sur la déclinaison de la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 passée entre la ministre de la Justice et le ministre délégué à la ville. Les engagements dépassant ce cadre et valorisables au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sont les suivants :

La DTPJJ Nord, dans une optique de **prévention de la délinquance**, prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :

- en lien avec l'EN, la PJJ contribue aux classes relais, dispositif visant la prévention du décrochage scolaire, par le biais essentiellement de temps d'intervention de personnels (une convention départementale formalisant ce partenariat est en cours de rédaction)
- en lien avec le CDAD, la PJJ mobilise ses personnels dans le cadre d'actions de sensibilisation au droit et à la citoyenneté, pour l'instant essentiellement en direction des jeunes scolaires ;
- en lien avec le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

En termes de perspectives potentielles, il est à noter :

- d'une part, qu'afin de favoriser les actions partenariales et dans un cadre conventionnel à construire, la PJJ a la possibilité de mobiliser 30% des places des Unités Educatives d'Activités de Jour au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires, des jeunes décrocheurs ou des jeunes des missions locales en dehors de tout mandat judiciaire ; et
- d'autre part que la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'actions de prévention de la récidive et d'actions de sensibilisation à la citoyenneté dédiées aux mineurs sous main de Justice.

Par ailleurs, afin de **faciliter aux mineurs sous main de Justice l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs**, la DTPJJ Nord prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :

- en lien avec la DRAC, la PJJ cofinance des « missions d'artistes en résidence » dédiées au public sous main de Justice par le biais de la mise à disposition d'encadrants et par l'octroi d'un financement annuel départemental d'un montant de 7500 euros (ce partenariat est formalisé dans une convention régionale) ;
- en lien avec le dispositif Ville Vie Vacance, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de Justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels (cela y compris au sein de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Quiévrechain).

En termes de perspectives potentielles, la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'activités socio-éducatives dédiées aux mineurs sous main de Justice.
Enfin, afin de **faciliter aux mineurs sous main de justice l'accès au dispositif de droit commun de l'insertion sociale et professionnelle**, la DTPJJ Nord s'est fixée les axes de travail suivant :

- systématiser les conventions avec les missions locales sur la base d'une convention cadre avec l'Animation Régionale des Missions Locales (convention en cours d'élaboration)
- en lien avec la DIRECCTE, organiser la participation de la PJJ aux Commissions Départementales et Locales d'Attribution et de Suivi de la Garantie Jeune ;
- Dans le cadre des objectifs régionaux du plan priorité jeunesse et en lien avec la DDCS, développer l'accès des jeunes sous main de justice au dispositif service civique ;
- en lien avec la déclinaison régionale du plan de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, contribuer à développer les actions visant l'acquisition des savoirs de base au bénéfice des jeunes sous main de Justice, notamment en cofinançant des actions par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du Contrat de Ville

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord-Pas-de-Calais
Pôle Cohésion Sociale
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE, INTEGRATION, PROMOTION DE L'EGALITE

Référent : Moussa ALLEM
moussa.allem@drjscs.gouv.fr

Vu le cadre de référence, lutte contre les discrimations dans le cadre de la nouvelle politique de la ville.

Vu les mesures du CIEC relative à la lutte contre les discriminations, à la citoyenneté, et à la laïcité.

Vu les orientations pour l'année 2015 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France.

Les actions de LCD, laïcité, lutte contre le racismes et l'antisémitisme pouvant se décliner dans les contrat de ville comme suit :

Etant attendu qu'elles seraient adaptées à chaque contrat de ville.

INTITULE	DESCRIPTIFS	OBSERVATIONS
Lutter contre les discriminations	La lutte contre les discriminations est l'une des thématiques transversales des contrats de ville nouvelle génération. A cet effet, le CGET, pour mieux accompagner les acteurs, a sorti un cadre un nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville. « Ce cadre de référence s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales et identifie des outils qui vous permettront d'agir au plus près des habitants et des territoires. Dans une approche intégrée, vous serez amené à concevoir un plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) que vous inscrirez dans le contrat de ville, en lien avec les échelons territoriaux (délégués du Préfet, DDCS, DRJSCS). La lutte contre les discriminations est un volet essentiel de la politique de la ville. La mise en œuvre de ce cadre de référence permet de décliner la lutte contre les discriminations sur tous les territoires de la politique de la ville, sous l'autorité des préfets. »	8 diagonstics, chantiers et plans de lutte contre les discriminations sont actuellement en cours dans certains EPCI: accompagnement et aide à la mise en oeuvre des préconisations de diagnosctic déjà réalisé, conduite d'un diagnostic sur les discriminations, Mobilisation des habitants, Mixité Egalité, Inégalités sociales de Santé, recherche-action... autant de domaines dans lesquels la DRJSCS vous accompagne. La DRJSCS vous renseigne également sur les différents leviers financiers à mobiliser pour la mise en œuvre de cette politique. Elle travaille en partenariat avec les différents acteurs concernés sur le territoire afin d'optimiser la portée de votre projet : articulation avec le Conseil départemental, avec le Conseil Régional, etc.

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du Contrat de Ville

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord-Pas-de-Calais
Pôle Cohésion Sociale
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE, INTEGRATION, PROMOTION DE L'EGALITE

Référent : Bénédicte GUIBARD
benedicte.guibard@drjscs.gouv.fr Tél : 03.20.14.42.54

Vu le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

INTITULE	DESCRIPTIFS	MODALITES/OBSERVATIONS
Aide alimentaire	Il existe de nombreuses structures d'aide alimentaire dans la région. Celle-ci sont néanmoins sous représentées en zone péri urbaine, il importe donc de travaillller à un égal accès de chacun à l'aide alimentaire. Dans le cadre du plan pauvreté, il est prévu de coordonner les différents acteurs de l'aide alimentaire : associations et grande distribution potentiellement donatrice et de s'assurer que tous puissent avoir accès à l'aide alimentaire. Un travail au niveau du quartier entre les acteurs d'un quartier pour coordonner les actions des diffférents en lien avec les CCAS semble pertinent. En outre, il sera plus facile de repérer des donateurs potentiels.	L'inscription des EPCI dans cette dynamique pourra permettre de mieux : - Soutenir les associations et le tissu local d'acteurs - Soutenir les projets des familles - Encourager et accompagner la mise en réseau des travailleurs sociaux - Assurer les articulations nécessaires avec les unités du Conseil Départemental et autres services publics.
Développement social local	Les acteurs de la région souhaitent développer le développement social local. Les acteurs régionaux ont défini ainsi ce concept : "Le développement Social Local (DSL) est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants. Comme réponse au délitement du lien social, le DSL est une manière d'aborder ce défi majeur de la cohésion sociale. Il a pour ambition de mettre en oeuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habiatnts, voire de transformation et de promotion sociale. Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propore vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité". Il s'agit d'associer les habitants et d'inclure tous les types de politiques dans une volonté de transformation.	

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du Contrat de Ville

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord-Pas-de-Calais
Pôle Cohésion Sociale
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE, INTEGRATION, PROMOTION DE L'EGALITE

Référent : Benjamin VANDOOREN
benjamin.vandooren@drjscs.gouv.fr Tél : 03.20.14.42.78

Vu le cadre de référence jeunesse, dans le cadre de la nouvelle politique de la ville.

Vu les mesures du CIEC

Les actions "jeunesse" susceptibles d'être intégrées dans le cadre des contrats de ville sont ci-après déclinées.

Ces actions seront adaptées aux territoires contrat de ville au regard des réalités locales, des besoins exprimés des populations.

INTITULE	DESCRIPTIFS	MODALITES/OBSERVATIONS
Promouvoir le Service Civique dans les quartiers Politique de la Ville	L'engagement des jeunes via le service civique s'est révélé comme une démarche positive tant pour l'insertion des jeunes que pour la citoyenneté. Le service civique permet un lien particulier entre le jeune et la société, et de vivre une expérience valorisante et formatrice tout en renforçant la cohésion nationale et la cohésion sociale. Différents secteurs sont suceptibles de bénéficier du service civique. Les déclarations présidentielles lors du CIEC annoncent le droit universel au service civique, ce qui signifie que tout jeune qui souhaitera s'engager pour une mission d'intérêt général aura la possibilité de le faire.	Les demandes d'agréments peuvent être adressées directements aux DDCS et/ou à la DRJSCS. Les services de l'Etat- DRJSCS, DDCS-peuvent accompagner les structures dans le montage des dossiers. La prise en charge des jeunes en service civique est assurée par l'Etat. Pistes à explorer : - Recrutement des jeunes volontaires sur un rôle sur un rôle d'appui au développement des conseils citoyens, - - Dans le cadre de l'ESS, etc.. - Chaque EPCI en contrat de ville a la possibilité de doubler ou tripler le nombre de jeunes en service civique en 2015.

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du Contrat de Ville

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord-Pas-de-Calais
Pôle Cohésion Sociale
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE, INTEGRATION, PROMOTION DE L'EGALITE

Référent : Jean-Christophe PINOT
jean-christophe.pinot@drjscs.gouv.fr
Secrétariat : 03.20.14.42.10

Vu la circulaire du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville.

Vu, les mesures du CIEC relatives à la pratique du sport et la citoyenneté.

Vu la déclinaison territoriale des orientations du Commissariat à l'Egalité des Territoires (CGET).

Les actions sportives pourraient se décliner les contrats de ville comme suit :

Etant attendu, qu'une adaptation sera faire en fonction de chaque contrat de ville.

INTITULE	DESCRIPTIFS	MODALITES/OBSERVATIONS
Programme "citoyens du sport"	Mesure 1 : • Action 1 : promouvoir la réalisation de Diagnostic Territorial Approfondi (D.T.A.) Sport sur les quartiers prioritaire de la politique de la ville. • Action 2 : renforcer les outils de repérage des carences en équipements dans les bassins de vie des quartiers prioritaires de la politique de la ville. • Action 3 : dans le cadre rénové du soutien des équipements par le C.N.D.S., apporter l'assistance aux porteurs de projet. Mesure 2 : • Action 1 : soutenir l'action des associations sportives qui portent sur les quartiers concernés par la mobilisation ciblée des crédits d'intervention. • Action 2 : soutenir, faire connaître les actions innovantes issues des quartiers prioritaire et favoriser leur duplication en particulier par la consolidation du partenariat avec l'Agence pour l'Education par le Sport. Mesure 3 : • Développer les outils de diagnostic sur les besoins des territoires au regard de l'apprentissage de la natation et du savoir nager.	Accompagnement de la DRJSCS dans la mise en œuvre. Accompagnement dans la mobilisation des différents leviers financiers. Financement de 3 à 5 projets par an au plan régional suivant l'appel à projet national du CNDS.

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du Contrat de Ville

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord-Pas-de-Calais
Pôle Cohésion Sociale
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE, INTEGRATION, PROMOTION DE L'EGALITE

Référent : Yasmine COMETA
yasmine.cometa@drjscs.gouv.fr Tél : 03.20.14.42.39

A l'issue des travaux portés par le Comité interministériel des villes du 19 février 2013 , une première convention d'objectifs pluriannuelle pour les quartiers prioritaires a été signée entre le ministre délégué à la ville et le ministre délégué à l'ESS en septembre 2013. L'économie sociale et solidaire y est spécifiquement mentionnée comme levier du développement économique des quartiers prioritaires, du fait de sa dimension sociale et de son implantation locale.

Les objectifs avancés sont les suivants :
* Mieux connaître ce que représente aujourd'hui l'ESS dans les quartiers,
* Créer de l'activité et de l'emploi pour les jeunes des quartiers,
* Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers.

Les intitulés et les descriptifs ont été préremplis sur la base des objectifs et leviers d'actions identifiés dans la COP ESS QPV.

INTITULE	DESCRIPTIFS	OBSERVATIONS
2.1 Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire pour agir plus efficacement	Démarche de localisation des entreprises de l'ESS dans les quartiers, sur leur poids et leur impact en termes d'emploi, Etat des lieux des liens existants entre l'ESS et la politique de la ville sur le territoire mesure de la présence d'acteurs et d'instances publiques locales de l'ESS dans les QPV.	Cette inscription par les EPCI dans les CV peut favoriser le recrutement des personnes en contrat de volontariat ainsi qie des jeunes en contrat d'avenir ou de génération.
2.2 Créer de l'activité dans les quartiers par « un choc coopératif » et par le développement des clauses d'insertion	Développement des sociétés coopératives et participatives (SCOP), des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et des coopératives d'activité et d'emploi (CAE) Généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics	
2.3 Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS	Amplification de la mobilisation des réseaux signataires de conventions d'objectifs sur le déploiement des emplois d'avenir ou contrat de génération grâce à l'articulation des soutiens des relais locaux des deux ministères Sensibilisation à l'ESS auprès des cadres et des formateurs des E2C, EPIDE et des formations du service militaire adapté	
2.4 Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers	Favoriser la création d'entreprises sociales par les habitants des QPV Existence d'expérimentation Degré de mise en réseau entre QPV des bonnes pratiques	

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du contrat de ville

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord-Pas-de-Calais
Pôle Cohésion Sociale
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE, INTEGRATION, PROMOTION DE L'EGALITE

Vu le cadre de référence jeunesse, dans le cadre de la nouvelle politique de la ville.

Vu les mesures du CIEC

Référent : Valérie AVELA
Valerie.avela@drjscs.gouv.fr Tél : 0320144290

Les actions "jeunesse" susceptibles d'être intégrées dans le cadre des contrats de ville sont ci-après déclinées.

Ces actions seront adaptées aux territoires contrat de ville au regard des réalités locales, des besoins exprimés des populations.

INTITULE	DESCRIPTIFS	MODALITES/OBSERVATIONS
Mobilité internationale des jeunes	Se saisir des possibilités de leviers que constituent les dispositifs de mobilité dans l'action éducative auprès des jeunes Concevoir des projets favorisant l'animation du territoire et la complémentarité des acteurs Permettre et encourager la formation des acteurs de jeunes, bénévoles ou professionnels Réciprocité accueil/ envoi : encourager, favoriser les projets à l'accueil autant que l'envoi Information des jeunes : développer les partenariats avec le réseau Information Jeunesse, favoriser les liens avec l'Education Nationale Prendre en compte le soutien à l'accompagnement avant, pendant et après les projets Favoriser la valorisation des projets	Identifier un référent jeunesse / mobilité dans chaque contrat de ville Solliciter en cas de besoin l'expertise des conseillers référents mobilité en DRJSCS et DDCS **VOIR LE DOCUMENT COMPLET JOINT**

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

REGION NORD - PAS DE CALAIS
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 20150390
Réunion du 16 février 2015

Exercice Budgétaire : 2015 Programme : 51 Politique de la ville

Thème : Citoyenneté

Objet : Délibération cadre : Engagement de la Région Nord-Pas de Calais dans la Politique de la Ville à travers sa démarche de Développement Social Durable des Territoires

La Commission Permanente du Conseil Régional Nord - Pas de Calais réunie le 16 février 2015, sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2015, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20102707 des 15, 16 et 17 décembre 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 20100614 des 21 et 22 avril 2010 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis émis par la Commission Citoyenneté, relations internationales, coopération décentralisée lors de sa réunion du 13 janvier 2015,

PREAMBULE :
Dans le contexte de réforme nationale de la politique de la ville (*loi du 22 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine*), la Région sera signataire des contrats de ville. Cette nouvelle prérogative amène la Région à définir son rôle aux côtés des intercommunalités afin de réduire les inégalités sociales et territoriales.
Les Contrats de Ville seront soumis pour information aux élus de la Commission thématique « Citoyenneté, relations internationales, coopération décentralisée » (C13).

DECIDE

D'engager la Région Nord-Pas de Calais dans la politique de la ville à travers sa démarche de Développement Social Durable des Territoires autour de trois objectifs :

- Promouvoir de nouveaux modèles territoriaux de développement au travers de la Troisième Révolution Industrielle - TRI.
- Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales.
- Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société.

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général
pour les affaires régionales
Nord-Pas-de-Calais

Feuille n° 1 de la Délibération n° 20150390

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil Régional à finaliser et à signer l'ensemble des contrats de ville.

Daniel PERCHERON

Président du Conseil Régional

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
Responsable du Pôle Interface,
Vie Institutionnelle, Communication

Emmanuelle CHÈVRE

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général
pour les affaires régionales
Nord-Pas-de-Calais

Feuille n° 2 de la Délibération n° 20150390

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du contrat de ville

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 20150390

DELIBERATION CADRE

Introduction : Contexte de la démarche

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine portant réforme de la politique de la ville adoptée le 21 février 2014:

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le cadre d'action de cette nouvelle politique doit se traduire par la signature de contrats de ville : contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique. Ce contrat devra respecter certains principes essentiels à sa réussite.

- Il doit être **porté par l'intercommunalité** et doit fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville, au plus tôt, **dès le début du processus**
- La **mobilisation des moyens et outils du droit commun** des collectivités territoriales et de l'Etat **doit être préalable à toute mobilisation de crédits spécifiques** de la politique de la ville
- La **mobilisation des fonds européens (FSE, FEDER) doit être inscrite dans les programmes opérationnels élaborés par les Régions**. Pour rappel : 81 M€ du PO FEDER sont consacrés à la politique de la ville
- La notion de **projet intégré** peut être **facilitée par l'association large des différents partenaires** dans les discussions sur le contrat de ville
- La mise en place des **conseils citoyens concrétise le principe de co-construction** du contrat de ville avec les habitants des quartiers prioritaires

La loi précise également, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.
Pour le Nord –Pas de Calais ce sont 24 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) qui sont concernés par la nouvelle géographie prioritaire dont 13 représentent 85 % de la population vivant en quartier prioritaire.

I. Positionnement du Conseil régional Nord – Pas de Calais

Grands Projets de Ville, Opérations de Renouvellement Urbain, Contrats d'agglomération..., le Conseil Régional s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants du Nord - Pas de Calais et assurer aux territoires urbains un développement équilibré. L'action de la Région dans la politique de la ville s'est traduite par un certain nombre de dispositifs originaux tels que « Nos Quartiers d'été » ou les « Fonds de Participation des Habitants ».

Engagé auprès de l'Etat dans le cadre des Contrats de ville jusque 2006, année où ce dernier a modifié son mode partenarial en créant les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, le Conseil Régional a continué à s'impliquer en conservant la géographie prioritaire dont l'Etat s'était écarté.

Depuis 2012, **la stratégie « Développement social durable des territoires - DSDT » mise en œuvre par la Région Nord-Pas de calais a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national** en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains économiques, durables) dans une démarche intégrée dans un souci d'égalité des territoires et en instaurant un dialogue renforcé avec les intercommunalités.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation.

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais

1. Implication de la Région vis à vis des territoires vulnérables

La Région Nord-Pas de Calais est fortement engagée dans la Politique de la Ville depuis de nombreuses années, dans le cadre de la **rénovation urbaine des quartiers** et de l'amélioration de la **cohésion sociale.**

La Région a repositionné son intervention dans le cadre d'une stratégie de **développement social durable des territoires** qui ambitionne d'impulser une démarche d'égalité des territoires dans une logique de transformation économique, écologique et sociale qui profite à tous.

Le Développement social durable des territoires (DSDT) s'inscrit dans le cadre suivant :

- Des démarches et dispositifs favorisant la **mobilisation des habitants** des quartiers défavorisés et leur implication citoyenne (au travers de fonds dédiés à la participation : Fonds de Participation des Habitants, Fonds d'initiatives des Territoires et des Acteurs, Nos Quartiers d'Eté, Fonds de Travaux Urbains, Gestion Urbaine de Proximité, Appui méthodologique)
- **Une approche différenciée des territoires** (plus large que les seuls quartiers prioritaires de l'Etat, afin de relire la logique de territorialisation de l'action régionale au profit d'une plus grande cohésion sociale et territoriale) ;
- Des collectivités territoriales compétentes sur lesquelles s'appuyer, principalement les EPCI, dans une logique de mobilisation renforcée des politiques régionales au service du projet de territoire.

Alors que l'approche de l'Etat se base exclusivement sur une logique de réparation, concentrée sur quelques périmètres parfois très petits, la stratégie DSDT propose d'appuyer les intercommunalités dans un projet de territoire global au-delà des seuls quartiers relevant de la géographie prioritaire de l'Etat. Même si les enjeux des quartiers définis dans le cadre de la réforme restent une priorité pour les partenaires signataires, la Région souhaitera une approche plus globale favorisant l'attractivité et l'égalité des territoires (urbains et ruraux). En effet, l'accroissement des inégalités territoriales sont le produit de politiques de développement local, qu'il faut rééquilibrer dans leur déploiement sur le territoire et reconfigurer dans leur mode d'intervention afin qu'elles favorisent davantage l'inclusion et l'innovation sociale des quartiers prioritaires.

Ces enjeux sont notamment révélateurs d'un besoin de synergie entre action régionale et acteurs territoriaux afin de

- **Renforcer les relations avec les territoires fragiles qui ne sont pas toujours en capacité de dialoguer avec la Région sur les objectifs de droit commun,**
- **Favoriser de nouveaux liens au travers de politiques à mieux articuler avec les politiques locales.**

Les institutions et partenaires devront également transformer leur manière d'agir et d'accompagner les projets des territoires. Dans cette perspective, l'enjeu pour la Région est de favoriser la mise en place de projets de développement intégrés, mobilisant un ensemble de partenaires autour d'objectifs de développement partagés. Ces projets structurant devront :

- **Répondre aux enjeux de développement territorial qui contribuent à la réduction des inégalités socio-spatiales en s'appuyant sur une stratégie de territoire pilotée par l'intercommunalité ;**
- **Susciter les espaces de dialogue et de projet mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,**
- **S'appuyer sur l'engagement et la mobilisation effective et articulée des leviers de chacun des partenaires mobilisés dans le cadre des contrats de ville 2015-2020.**

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

2. Trois piliers d'intervention de la Région Nord-Pas de Calais

Sur la base de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et des Directives Régionales d'Aménagement (DRA) Egalité des territoires, Mobilités, **la Région souhaite renforcer son point de vue partagé avec l'ensemble des partenaires** autour de trois objectifs.

Objectif 1 **Promouvoir de nouveaux modèles de développement économique territoriaux au travers de la Troisième Révolution Industrielle - TRI.**

Eléments de contexte national :

L'Etat mobilise les partenaires financiers pour le développement économique dans les quartiers prioritaires avec le **Programme des investissements d'avenir et la Caisse des dépôts** (600 millions d'euros sur la période 2014-2020), **l'établissement public pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) ; Celui-ci** engagera 75 millions d'euros en faveur du développement du commerce de proximité dans les quartiers et la réforme du cadre d'intervention du **Fonds d'investissement pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac)** se fera notamment au bénéfice des territoires fragiles dont les quartiers de la politique de la ville.

La création d'un nouvel outil a été annoncé, le 5 février 2015, **l'agence de développement économique** chargée « de stimuler le développement économique dans les quartiers en attribuant des moyens financiers pour la création et le développement des entreprises ».

Cette mobilisation des politiques de l'Etat vise à agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.

A/ Enjeux et piliers de la TRI

Sur la base et en complémentarité avec la Stratégie Régionale Climat, volet du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, adoptée en septembre 2013, le « master plan » de Jeremy Rifkin, a pour ambition de faire passer la région Nord-Pas-de-Calais dans « la troisième révolution industrielle ».
A l'horizon 2050, le Nord-Pas-de-Calais devra avoir réduit de 60 % sa consommation énergétique et divisé par quatre ses émissions de gaz à effet de serre en s'appuyant sur les grands leviers du Schéma régional d'aménagement et de développement durable. La troisième révolution industrielle s'articule autour de cinq piliers :

- énergies renouvelables,
- bâtiments producteurs d'énergie,
- stockage de l'énergie,
- réseaux intelligents,
- transports non polluants

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général
pour les affaires régionales
Nord-Pas-de-Calais

Ces cinq piliers doivent être envisagés dans un cadre de réflexion plus global visant à développer des modèles économiques différents et aptes à structurer des actions nouvelles selon les trois grands principes transversaux de la TRI : l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et l'économie de la fonctionnalité.

B/ La mobilisation des acteurs

La troisième révolution industrielle constitue une formidable opportunité pour enrichir les perspectives de développement local et améliorer la qualité de vie notamment par la consommation responsable :

- Développement d'une économie de la fonctionnalité, développement d'un système de consommation basé sur des services (économie de partage), augmentation de la durée de vie des produits par des actes de réparation, de réemploi, développement de l'économie sociale et solidaire, développement des circuits courts, de la consommation de proximité
- Réduction du gaspillage alimentaire, développement de l'agriculture urbaine pour lutter contre la précarité alimentaire
- Mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable.

Les politiques principalement concernées par cet objectif sont les politiques d'Aménagement durable, de développement économique, de rénovation urbaine, de transports, d'environnement, de démocratie participative, de développement du numérique et relatives à l'énergie (Plan Climat Energie Territorial - PCET, 100 000 logements, Efficacité eau énergie dans les lycées -EfEEL ...).

Les territoires de projet (pays, agglomérations) de la région sont accompagnés depuis 2008, par l'ADEME et la Région, dans des démarches de Plans Climat Territoriaux, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs de leur territoire et donnant lieu à signature de Contrat d'Objectifs Territorial « Climat » dont la seconde génération, à partir de 2015, va permettre de décliner la Stratégie Régionale Climat et de mettre en œuvre la Troisième Révolution Industrielle.

Objectif 2 **Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales**

Eléments de contexte national :

La Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires établie entre le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du dialogue social et le Ministre délégué à la ville fait état d'un taux de chômage particulièrement élevé en Zones Urbaines Sensibles (22.7% de la population y résidant contre 8.5% hors ZUS). Les jeunes sont fortement concernés par ce chômage (plus de 40%). L'objectif affiché par l'État est de réduire de moitié l'écart entre le taux de chômage dans les quartiers et la moyenne du reste du territoire.

La mobilisation de la politique emploi dans ces quartiers s'appuiera sur 3 axes : faciliter la **création d'emplois et d'activités** pour dynamiser les territoires et ouvrir des opportunités à leurs résidents, renforcer la **mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi** afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population constituant des facteurs de risque de chômage **et lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel**.

L'accès à l'emploi (notamment sur les territoires les plus fragilisés), s'inscrit dans le cadre **de la stratégie régionale en matière de développement économique** qui doit être questionnée au regard du niveau de qualification de la population.
La **stratégie de développement économique (SRDE/PLDE) coordonnée à la politique de formation** initiée et pilotée par la Région (initiale en voie scolaire, apprentissage, Programme Régional de Formation et enseignement supérieur) s'appuie sur la croissance économique du territoire par le développement des secteurs d'excellence et le renforcement des locomotives économiques, mais aussi par le développement d'activité économique de proximité, comme par exemple l'Économie Sociale et Solidaire.

En région Nord – Pas de Calais, l'emploi est un enjeu politique important :

- 13% de chômage en région (9,8 % en France métropolitaine)
- Chômage des Jeunes : 45% chez les jeunes des quartiers et 25% de manière générale en France.
- De plus un nombre conséquent de jeunes ne dispose d'aucun diplôme (61% des jeunes des quartiers en région Nord – Pas de Calais).

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général
pour les affaires régionales
Nord-Pas-de-Calais

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du contrat de ville

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

La Région Nord – Pas de Calais est engagée avec ses partenaires pour **faire de l'emploi des jeunes une priorité.** Cela se traduit opérationnellement par le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des jeunes qui vise à renforcer l'efficacité du « circuit court » entre les jeunes et les chefs d'entreprise, et qui a déjà permis à près de 28 000 jeunes de prendre en main leur propre destin.

Elle se mobilise dans ses politiques pour lever les freins à l'emploi que ce soit sur les questions de formation (démocratisation de l'enseignement supérieur, amplification des articulations Economie-Formation professionnelle au travers des contrats d'objectifs sectoriels, *Forum des Mille* pour une carte prospective partagée de la formation professionnelle, gratuité des TER, apprentissage, mobilité des jeunes à l'international) mais aussi de santé, de citoyenneté, de culture pour permettre au plus grand nombre de s'inscrire dans des démarches de formation et d'insertion par l'activité économique. Les plateformes pour l'avenir et l'emploi des jeunes en sont une déclinaison opérationnelle.
De même, la Région agit pour offrir aux jeunes des lieux de formation (lycées, CFA...) de qualité et des internats « nouvelle génération » de la réussite pour tous, dotés de projets éducatifs et pédagogiques et ouverts notamment aux jeunes issus des quartiers prioritaires « politique de la ville », afin de favoriser la réussite scolaire de toutes et tous.

La carte des formations professionnelles initiales doit permettre de répondre aux besoins en compétence de l'économie régionale, d'élever les niveaux de qualifications, d'offrir aux jeunes des parcours de formation de bac – 3 à bac +3 et au-delà, tout en répondant aux besoins des territoires.
Pour cela, la Région souhaite aller vers de véritables pôles de formation identifiés offrant dans la mesure du possible des voies de formation complémentaires (formation professionnelle initiale en voie scolaire, apprentissage et formation permanente), partenaires des entreprises des territoires, afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics, en particulier des jeunes.
Dans ce contexte, l'articulation entre formation et emploi doit pouvoir se faire dans chaque territoire selon sa spécificité.

RECU LE
2 4 FEV. 2015
Secrétariat Général
pour les affaires régionales
Nord-Pas-de-Calais

Eléments de contexte européens :

L'initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ)

Engagée en faveur de l'emploi des jeunes, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) vise à offrir un parcours d'insertion professionnel et social aux jeunes en difficulté. Elle cible tous les jeunes de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi (dénommés NEET). L'objectif est de les aider à trouver rapidement une solution d'intégration professionnelle dans l'esprit de la Garantie européenne pour la Jeunesse.
A travers cette initiative, l'Europe renforce les crédits engagés par le Fonds Social Européen (FSE) en faveur des jeunes dans les régions à fort taux de chômage des jeunes. Le Nord – Pas de Calais est l'une des 16 régions bénéficiaires de cette aide spécifique.
Grâce à la contribution européenne, près de 110 millions d'euros sont mobilisés pour lutter contre le chômage des jeunes dans la région. 70 000 jeunes sont potentiellement concernés.
En Nord – Pas de Calais, la gestion de l'IEJ est partagée entre l'Etat et le Conseil régional. Elle s'exerce dans le cadre de deux programmes opérationnels :
- Le programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'IEJ.
- Le programme opérationnel régional Nord – Pas de Calais – axe 5 : Agir pour l'insertion des jeunes NEETs (IEJ) (en cours de validation par la Commission européenne).

Le Fonds Social Européen préconise de cibler 10% de bénéficiaires relevant des territoires prioritaires de la politique de la ville.

Les politiques principalement concernées par cet objectif sont les politiques de développement économique, de formation initiale et permanente, d'apprentissage mais aussi la jeunesse, la culture, l'éducation populaire...

Objectif 3 Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société

Un des enjeux majeurs de la réforme de la politique de la ville est la **participation des habitants** : le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sera renforcé grâce aux « conseils citoyens ».
Favoriser la prise de parole, garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, créer un espace de propositions et d'initiative à partir des besoins des habitants, mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la recréation d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions, tels sont les objectifs de ces conseils.

La Région développe depuis de nombreuses années des politiques en faveur de la cohésion sociale qui se traduisent par deux enjeux du SRADDT répondant à cet objectif : « Promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble » et « mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales ».

« Promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble »
Se nourrir, se loger, se soigner, se déplacer, voir accès à la nature et un cadre de vie agréable ou encore avoir accès à l'information. Trop d'habitants de la région n'ont toujours pas accès aux biens communs et aux services essentiels, faute de ressources ou de moyens. **Pour combattre les inégalités sociales et territoriales encore très importantes dans la région et viser un développement équilibré du territoire régional, il s'agit de repenser l'action publique comme la territorialité des politiques publiques.**

- Faire du service public et de l'action publique des éléments majeurs de la cohésion sociale
- Renforcer la cohésion territoriale
- Poursuivre les efforts en matière de santé et améliorer le bien-être pour réduire l'impact des inégalités sociales et territoriales

« Mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales »

- Promouvoir une citoyenneté porteuse d'un projet d'émancipation individuelle et de construction collective du vivre ensemble
- Favoriser la participation démocratique dans les fonctionnements institutionnels économiques et sociaux
- Consolider les outils d'une intelligence régionale
- Accompagner les transformations du système institutionnel local.

La prise en charge de cet objectif renvoie, pour l'essentiel, aux **politiques qui contribuent à l'autonomie de personnes**.

En matière de cohésion sociale, la Région dispose de nombreuses interventions et souhaite renforcer son action dans les territoires les plus vulnérables autour :

- des **dispositifs d'accompagnement du milieu associatif ;**
- **des sujets transversaux en faveur de la jeunesse, de la lutte contre toutes les discriminations ou encore dans le cadre de l'égalité femmes/hommes ;**
- **de sa politique culturelle** en favorisant le **soutien à la création artistique**, à une **offre culturelle et artistique renouvelée**, le développement culturel notamment au travers des évènements favorisant la démocratisation culturelle et l'implication des habitants ;
- **de son soutien en priorité sur les champs de la participation citoyenne,** à travers la politique de démocratie participative, (l'organisation de débats publics, le budget participatif des lycéens et les fonds participatifs), d'éducation populaire et de participation des habitants dans le cadre de la politique de la ville ;
- **de la nature en ville,** à travers l'aménagement des trames vertes et bleues, d'espaces de biodiversité, de jardins partagés, de qualification des paysages.

RECU LE
2 4 FEV. 2015
Secrétariat Général
pour les affaires régionales
Nord-Pas-de-Calais

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais

II. Modalités d'intervention de la Région Nord-Pas de Calais

1/ Droit commun

Il est nécessaire de mobiliser prioritairement les politiques de droit commun sur l'ensemble des territoires, y compris les moins attractifs.

Les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable, de développement économique, de formation et d'enseignement supérieur et de recherche doivent être pris en compte dans les démarches engagées par les territoires.
La déclinaison et l'organisation de ces politiques au niveau territorial sont les cadres d'intervention de la Région.
Cela nécessite une articulation entre les gouvernances des contrats de ville et des schémas mis en place sur les territoires.

2/ Crédits spécifiques

Les moyens du droit commun pourront être renforcés par la mobilisation de crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale.

A/ Cohésion sociale

Les projets de Développement Social Durable du Territoire devront contribuer à la transformation sociale et urbaine du territoire en s'appuyant sur une méthode clairement définie permettant d'accompagner durablement le développement territorial. Quatre types d'accompagnement sont proposés par la Région :

- Mobiliser tous les publics, y compris les plus éloignés des acteurs institutionnels et socio-culturels
- Développer les expérimentations et les innovations sociales
- Accompagner et structurer le Développement Social Durable des Territoires
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité

La réforme de la politique de la ville fait de la participation des habitants son fer de lance. La Région, par son engagement depuis une vingtaine d'années dans les dispositifs de démocratie participative, est un partenaire de premier plan sur cette question.

Elle encouragera toutes les démarches développant la capacité d'agir des habitants et encouragera la mise en réseau des conseils citoyens et la mise en place d'instance territoriale de débat public favorisant une véritable prise en compte de la parole des habitants au niveau intercommunal.

B/ Rénovation urbaine

A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)
En signant en 2005 la première convention régionale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le Conseil Régional réaffirmait une volonté déjà fortement ancrée dans son budget : réparer « l'histoire urbaine du Nord - Pas de Calais » en s'adossant à la politique nationale pour en amplifier les effets et continuer les efforts déjà consentis lors de la mise en place des Grands Projets de Ville (GPV) et des Opérations de Renouvellement Urbain (ORU).
Dans le cadre de cette convention, le Conseil Régional a souhaité prioriser son action sur la qualité de vie des habitants en privilégiant :

- l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (la création ou le renforcement de nouveaux services aux habitants) ;
- la recomposition urbaine pour intégrer les quartiers dans les villes ;
- la qualité de l'habitat.

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais

La Région a par ailleurs, au travers de son intervention qui a atteint près de 300 millions d'euros, souhaité tenir compte également de la réalité et des spécificités du Nord - Pas de Calais avec son habitat textile, sidérurgique et les cités minières en intégrant 30 communes du bassin minier issues des dispositifs antérieurs GPV-ORU dans le champ d'application de la rénovation urbaine.

Ces conventions couvrent la période 2005-2015 et permettent le soutien de projets de rénovation urbaine complexes, portant sur des actions concertées et cohérentes dépassant la simple approche d'embellissement ou la juxtaposition d'interventions ponctuelles.

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)
Dans le cadre de la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, l'Etat a souhaité en 2009 étendre la rénovation urbaine aux quartiers anciens dégradés en lançant un appel à candidatures à l'attention des villes et des EPCI. La Région a acté le principe de conventionner avec l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) et l'ANRU en mobilisant 15 M€ autour de plusieurs objectifs sur 4 sites (14 communes) :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- la requalification durable et énergétique de l'habitat ancien dégradé, notamment dans le cadre d'opérations programmées de types OPAH-RU (éco-primes), PIG…,
- la lutte contre la vacance, le soutien aux opérations d'amélioration du cadre de vie et de qualité urbaine,
- la prise en compte des démarches de développement durable dans les projets, intégrant la participation des habitants, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), la lutte contre la précarité énergétique.

L'implication de la Région dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville engagée par le gouvernement, le Comité Interministériel de la Ville (CIV) a proposé de concentrer le prochain programme de renouvellement urbain sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds (200 quartiers relevant d'un enjeu national, 200 autres d'un niveau régional).
Si le contrat unique sera bien signé à l'échelle de l'agglomération, il comportera pour les communes concernées des conventions d'application « renouvellement urbain » confiées aux intercommunalités, faisant suite aux protocoles de préfiguration inscrits dans les contrats de ville.
Les enjeux de la mixité sociale, du logement, de la Gestion Urbaine de Proximité et du désenclavement des quartiers sont soulignés. Une enveloppe de 5 milliards serait mobilisée dont 17% pour les quartiers relevant d'un enjeu régional.
Outre le fait que la Région pourra être partenaire des programmes de Rénovation urbaine sur les quartiers retenus par l'Etat au travers de la mise en œuvre de ses compétences (lycées, transports, emploi/formation…), son engagement peut de nouveau jouer un effet levier non négligeable sur le territoire régional en :

- ciblant les modalités de son partenariat par une mobilisation de ses politiques de droit commun sur les quartiers retenus et par une « territorialisation » des crédits spécifiques « politique de la ville »
- identifiant une enveloppe dédiée pour inscrire dans les projets de rénovation urbaine la mise en œuvre des priorités régionales (plan 100 000 logements [investissement et accompagnement], la lutte contre la précarité énergétique, la TESR, la troisième révolution industrielle, l'égalité des territoires, la lutte contre la péri-urbanisation (priorité au quartier ancien dégradé) et de façon optionnelle les interventions type PRU 1 sur les équipements ou l'espace public.

La Région définira les modalités de son intervention lors d'une délibération cadre lors du 1er semestre 2015 qui précisera les périmètres d'intervention choisis en accord avec la stratégie portée par l'EPCI dans le cadre du contrat de ville, les modalités de gouvernance et d'association avec les partenaires signataires et les critères de ses financements.

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais

2/ Crédits européens et Investissements Territoriaux Intégrés

A/ Politique de cohésion européenne

La Région Nord-Pas de Calais est une région en transition qui inscrit son action dans le cadre des objectifs cibles de la cohésion européenne centrés sur l'emploi, la Recherche & Développement, le changement climatique et les énergies durables, l'éducation et la lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales.

Pour rappel, les cinq objectifs de l'UE pour 2020 sont :

1. **Emploi**
   - Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans
2. **Recherche et développement**
   - Investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement
3. **Changement climatique et énergies durables**
   - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990
   - Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %
   - Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique
4. **Éducation**
   - Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %
   - Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans
5. **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**
   - Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'Association des Régions de France s'est engagée auprès du Ministère de la Ville à mobiliser au moins 10 % des crédits européens en faveur des quartiers prioritaires.

La Région Nord – Pas de Calais, consciente des enjeux socio-économiques de son territoire, a souhaité renforcer cette mobilisation et la porter à près de 12% des crédits européens du FEDER au travers des Investissements Territoriaux Intégrés soit près de 81 M€.

La mobilisation du FEDER témoigne de la stratégie concentrée sur le soutien aux aires urbaines identifiées comme prioritaires pour la nouvelle politique de la ville et mise en œuvre à travers des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).

B/ Investissement Territorial Intégré (ITI)

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) constitue un nouvel instrument créé pour la période 2014-2020. Les règlements européens le définissent comme un mécanisme de mise en œuvre territorial qui permet de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré, en couplant les budgets d'au moins deux axes prioritaires différents retenus dans un ou plusieurs programmes.

Si la mobilisation de l'ITI ne sera possible qu'au titre du FEDER, l'EPCI candidat à un ITI devra cependant présenter sa stratégie de mobilisation des fonds européens globale, en et hors ITI, afin de permettre une meilleure appréhension de la cohérence globale du projet du territoire. Cela concerne en particulier le FSE et les programmes de coopération, de sorte à soutenir les mesures liées à l'emploi, l'éducation, la formation ou la lutte contre toutes sortes d'exclusion.
Chaque ITI constituera donc le volet européen du contrat de ville, ou une partie de celui-ci, et la gouvernance de l'ITI sera celle du contrat de ville.

L'enveloppe globale réservée pour des ITI au sein du PO FEDER Nord – Pas de Calais 2014-2020 est de 81 000 000 € pouvant être mobilisée sur 4 axes du Programme Européen :

- L'axe 1 - investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente) : 12 M€
- L'axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics : 6 M€
- L'axe 3 - Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais : 36 M€
- L'axe 4 - Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité : 27 M€

Les agglomérations comptant plus de 10.000 habitants en quartiers prioritaires peuvent répondre à l'appel à candidatures lancée par le Conseil Régional afin de bénéficier des montants ainsi réservés.

Les ITI seront sélectionnés à l'issue du présent appel à candidatures qui comporte trois phases successives : la présélection des candidats, la constitution du dossier de candidature, la sélection des candidatures.

Au lancement de l'appel à candidatures, 13 EPCI sont éligibles au regard de la liste des quartiers prioritaires publiée par décret :

- Lille Métropole Communauté Urbaine
- CA Lens – Liévin
- Artois Comm.
- CA de la Porte du Hainaut
- CU Dunkerque
- CA Maubeuge – Val de Sambre
- CA Valenciennes Métropole
- CA Boulonnais
- CA Calaisis
- CC Cœur d'Ostrevent
- CA Douaisis
- CA Hénin – Carvin
- CU Arras

RECU LE
24 FEV. 2015
Secrétariat Général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais

Les priorités identifiées dans les ITI seront à programmer avant le 31 décembre 2018, date à laquelle les montants réservés pour un ITI non programmés seront automatiquement ouverts à la programmation à l'ensemble des bénéficiaires potentiels définis pour la priorité et programmés selon le rythme et les modalités de sélection propres à chaque priorité.

Un accompagnement des services régionaux est prévu pour permettre à l'EPCI de construire conjointement avec la Région les projets intégrés.

III. Gouvernance et suivi

1. Participation à la gouvernance des contrats de ville

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du contrat de ville

A/ Modalités de validation, d'engagement et de signature des contrats de ville

La Région souhaite être partenaire à part entière des contrats de ville. Elle doit donc être mobilisée dans les instances de gouvernance des contrats élaborés par les EPCI.

La Région sera donc signataire des contrats de ville dans la mesure où :

- Les orientations stratégiques et opérationnelles du projet de territoire et de sa déclinaison en contrat de ville s'inscrivent en cohérence avec les priorités d'intervention de la Région ;
- Les engagements des différents partenaires, notamment ECPI, villes, Etat, Départements sont précisés au regard des enjeux du territoire

Les priorités définies par la Région, dans la délibération cadre, guideront les EPCI dans la construction de leur contrat de ville et leur déclinaison dans les engagements de chaque partenaire.

Les enjeux du développement économique et de formation des territoires prioritaires doivent être inscrits dans les Plans locaux de développement économique qui regroupent instances consulaires, élus et acteurs économiques et de formation du territoire. Cela représente une condition de réussite pour les territoires entreprenants de la Région.

Les enjeux de cohésion sociale, de rénovation urbaine et de projets européens seront suivis dans le cadre des instances du contrat de ville. Les intercommunalités en charge du pilotage et de l'animation des contrats de ville devront veiller à la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation associant les différents partenaires susceptibles de fournir des données et des analyses.
A ce titre, la Région y contribuera dans le cadre des politiques publiques de compétence obligatoire qu'elle conduit.

La Région veillera à ce que les intercommunalités en charge du pilotage de la politique de la ville s'assurent de la mise en place d'instances de gouvernance ouvertes pour que des projets collaboratifs puissent émerger et faciliter l'appropriation des acteurs du territoire.

B/ Engagements et mobilisation des moyens de la Région

La réforme des collectivités territoriales et les élections à venir ne permettent pas de s'engager pour la durée des contrats de ville. **Il est donc proposé que la Région signe les contrats de ville, ne s'engage au travers ses moyens de droit commun que pour l'année 2015 et qu'une clause de revoyure soit inscrite dans chaque contrat pour déterminer les engagements spécifiques de la Région à partir de 2016.**

La Région s'engage à mobiliser ses dispositifs régionaux, tant ceux relevant de ses crédits spécifiques que des moyens des politiques de droit commun, pour favoriser la mise en œuvre de projets répondant aux enjeux des contrats de ville (sous réserve des critères de ses politiques et au travers d'objectifs partagés entre la Région et l'EPCI).

C/ Partenariat dans le cadre des contrats de ville

24 Contrats de ville seront signés au cours de cette année 2015. Ces derniers revêtent des réalités différentes suivant le niveau de difficulté, le nombre de communes ou les capacités d'ingénierie des territoires.

Il est nécessaire de construire un accompagnement régional et départemental avec les institutions concernées (notamment l'Etat et le Département) pour réfléchir à une stratégie à la hauteur des enjeux rencontrés par les territoires dans une logique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales en s'appuyant sur le centre régional de ressources « politique de la ville » - l'IREV.

RECU LE

2 4 FEV. 2015

Secrétariat Général
pour les affaires régionales
Nord-Pas-de-Calais

Feuille n° 13 de la Délibération n° 20150390

2. Mise en place de la gouvernance interne de la Région Nord-Pas de Calais

A/ Pilotage politique

Le comité de pilotage « Développement Social Durable des Territoires » est l'instance de pilotage du Conseil régional pour le suivi des contrats de ville.

Il est présidé par les Vice-Présidents chargés des politiques de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique.

Il se réunit au moins une fois par trimestre jusqu'à la finalisation des contrats de ville et des conventions d'application et autant que de besoin pour valider les dits contrats avant leur signature.

B/ Pilotage technique

Le comité de suivi « Développement Social Durable des Territoires » est l'instance technique des contrats de ville. Il prépare le comité de pilotage.

Il est piloté par le Directeur Général des Services, en collaboration avec les Directions principalement concernées.

C/ Modalités de validation des contrats de ville dans les instances régionales

La Commission Thématique « Citoyenneté, relations internationales, coopération décentralisée » (C13) est la commission pilote.

Pour ce faire, la C13 s'appuiera sur un groupe technique de travail transversal.

RECU LE

2 4 FEV. 2015

Secrétariat Général
pour les affaires régionales
Nord-Pas-de-Calais

Feuille n° 14 de la Délibération n° 20150390

ACTE EXECUTOIRE
Déposé auprès de M. le Préfet

le - 7 NOV. 2014
Affiché le 12 NOV. 2014
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur des Assemblées
Renaud TARDY

Nord le Département

DELIBERATION N° MCT/2014/1058

0.3

Accusé de réception de la préfecture :

Date de réception en préfecture le

Affiché (ou Notifié) le

REUNION DU CONSEIL GENERAL DU 3 novembre 2014
SEANCE DU 3 novembre 2014

Suite à la convocation en date du 22 octobre 2014
LE CONSEIL GENERAL
Réuni à Lille, sous la présidence de Monsieur Didier MANIER, Président du Conseil Général,

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Erick CHARTON donne pouvoir à Laurent COULON, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Christian POIRET, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Norbert JESSUS donne pouvoir à Albert DESPRES, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Patrick VALOIS donne pouvoir à André FIGOUREUX, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Alain BRUNEEL, Jean JAROSZ

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Joël WILMOTTE

OBJET : Refonte de la politique de la ville : un nouvel engagement du Département pour les habitants des quartiers.

Nord Fort et Solidaire lenord.fr

0.3

Vu le rapport MCT/2014/1058
Vu l'avis en date du 14/10/14 de la Commission Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat
Vu l'avis en date du 14/10/14 de la Commission Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé
Vu l'avis en date du 15/10/14 de la Commission Personnes âgées, Personnes en situation de handicap
Vu l'avis en date du 15/10/14 de la Commission Education
Vu l'amendement ci-annexé

DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver l'engagement du Département dans la politique de la ville, selon les modalités précisées dans le rapport ;
- d'autoriser les services et les élus concernés à mener les négociations dans le cadre de l'écriture des contrats uniques et des conventions d'application de renouvellement urbain qui seront déclinés sur tous les territoires du Nord, avant leur présentation en séance plénière du Conseil Général pour approbation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer un protocole d'accord avec l'Etat, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et la Communauté d'agglomération de Valenciennes (CAVM) reprenant les engagements figurant dans le rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h56.

53 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs MASSROUR et POYART.

Monsieur FAUGARET était absent. Il avait donné procuration à Monsieur VICOT.
Monsieur VICOT n'étant plus présent au moment du vote, Monsieur FAUGARET est compté absent sans procuration.

Madame LABADENS était absente. Elle avait donné procuration à Monsieur DRIEUX.
Monsieur DRIEUX n'étant plus présent au moment du vote, Madame LABADENS est compté absente sans procuration.

Monsieur LANNOO était absent. Il avait donné procuration à Madame DEROO.
Madame DEROO n'étant plus présente au moment du vote, Monsieur LANNOO est compté absent sans procuration.

Mesdames DEROO, LHERBIER, Messieurs DETAVERNIER, DIEUSAERT, DRIEUX, LOCOCHE, MONNET, PERAT, RINGOT, VICOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration.

Au moment des votes, 45 Conseillers Généraux étaient présents

Concernant l'amendement :

Vote intervenu à 18h01.

Nombre de procurations :	12	
Absents sans procuration :	22	
N'ont pas pris part au vote :	0	
Ont pris part au vote :	57	(y compris les votants par procuration)

0.3

0.3

Résultat du vote :

Abstentions :	11	(Groupe Union Pour le Nord à l'exception de Messieurs DELVA, WAYMEL, POYART et FIGOUREUX, également porteur de la procuration de Monsieur VALOIS)
Total des suffrages exprimés :	46	
Majorité absolue des suffrages exprimés :	24	
Pour :	46	(Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche ainsi que Messieurs DELVA, WAYMEL, POYART et FIGOUREUX, également porteur de la procuration de Monsieur VALOIS)
Contre :	0	

Concernant le texte :

Vote intervenu à 18h01.

Nombre de procurations :	12	
Absents sans procuration :	22	
N'ont pas pris part au vote :	0	
Ont pris part au vote :	57	(y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	11	(Groupe Union Pour le Nord à l'exception de Messieurs DELVA, WAYMEL, POYART et FIGOUREUX, également porteur de la procuration de Monsieur VALOIS)
Total des suffrages exprimés :	46	
Majorité absolue des suffrages exprimés :	24	
Pour :	46	(Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche ainsi que Messieurs DELVA, WAYMEL, POYART et FIGOUREUX, également porteur de la procuration de Monsieur VALOIS)
Contre :	0	

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Directeur des Assemblées,

Régis RICHARD

0.3

Amendement au Rapport n° MCT/2014/1058

Le rapport initial pour la Refonte de la Politique de la Ville propose notamment dans ses conclusions :

« -d'autoriser Monsieur le Président à signer un protocole d'accord avec l'Etat reprenant les engagements figurant dans ce rapport. »

Une récente réunion de travail entre l'Etat et le Département conclut à l'ouverture de la signature de ce protocole d'accord aux deux intercommunalités du Nord en site de préfiguration sur la politique de la ville que sont Lille Métropole Communauté Urbaine et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Il est donc proposé de reprendre les conclusions du rapport précédemment citées comme suit :

« - d'autoriser Monsieur le Président à signer un protocole d'accord avec l'Etat, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM), reprenant les engagements figurant dans ce rapport. »

La Vice Présidente
Martine FILLEUL

Nord le Département

RAPPORT N° MCT/2014/1058

CONSEIL GENERAL
Réunion du 3 novembre 2014

OBJET : Refonte de la politique de la ville : un nouvel engagement du Département pour les habitants des quartiers.

INTRODUCTION

> Une réforme pour répondre aux difficultés persistantes des quartiers sensibles

Les difficultés sociales persistantes dans les quartiers sensibles en termes de chômage, de pauvreté mais aussi d'accès aux services ou à l'éducation, ont conduit à une réforme majeure de la politique de la ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été promulguée le 21 février 2014, ses grands principes sont les suivants :

- La simplification de la géographie et la concentration des moyens (passage de 2500 secteurs prioritaires à 1300 quartiers prioritaires dont 200, présentant des dysfonctionnements urbains importants, pourront bénéficier du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) ;
- Le pilotage d'un contrat unique à l'échelle intercommunale ;
- La mobilisation prioritaire des politiques de droit commun (déployées indistinctement sur l'ensemble des territoires, y compris les quartiers prioritaires) et leur articulation avant la mobilisation de crédits spécifiques (permettant l'action spécifique limitée aux seuls territoires de la géographie prioritaire) ;
- La recherche d'une meilleure articulation entre les dimensions urbaines et sociales de la politique de la ville ;
- La co-construction, en associant étroitement les habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville.

Les départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, l'ARS et la CAF. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

> Le Nord, particulièrement concerné par la géographie prioritaire

Le Département du Nord compte un peu plus de 2 500 000 habitants. Avec un taux de chômage de 12,5% au 1er semestre 2014 (9,7% en France métropolitaine) et un taux de pauvreté atteignant 19,2% (14,3% en France métropolitaine), il est confronté à des difficultés sociales sans précédent. Comme à l'échelle nationale, celles-ci se concentrent tout particulièrement dans les quartiers les plus défavorisés. Pour y répondre, le Département a développé des politiques concourant au développement social et territorial, en faveur de tous les Nordistes.

Dans la précédente géographie prioritaire, le Nord comptait 227 secteurs, où résidaient près de 900 000 habitants, soit un peu plus de 36% de sa population. Avec le resserrement des périmètres, 97 quartiers prioritaires, répartis sur 64 communes, sont concernés. Ils comptabilisent plus de 340 000 habitants du Nord, soit 14% de la population totale du département.

Le Département du Nord s'inscrit dans la volonté nationale de faire converger les politiques en faveur des quartiers les plus en difficulté.

Néanmoins, garant des solidarités territoriales, le Département souhaite poursuivre le travail engagé avec les quartiers de veille (quartiers sortis de la géographie prioritaire ne pouvant bénéficier de crédits spécifiques de la politique de la ville) mais aussi avec les secteurs de pauvreté plus diffuse (espaces périurbains, ruraux...).

PARTIE I / Une implication constante du Département du Nord dans les quartiers défavorisés

Dès 1999, le Département du Nord s'est engagé dans la politique de la ville. Au travers de ses compétences et politiques volontaristes, il a soutenu et mis en œuvre de nombreux projets concourant au développement des quartiers. Il a également renforcé, dans le même temps, la présence de ses services sur le terrain.

1/ Une mobilisation importante des agents départementaux dans les zones urbaines sensibles

Dans le domaine de l'action et de la prévention sociale, 1134 agents travaillent dans les quartiers sensibles, soit 1/3 des agents (travailleurs sociaux éducatifs, puériculteurs et infirmiers de PMI,...) du Département présents dans les territoires. Cette présence se traduit également par un maillage fin en lieux d'accueil du public. Par exemple, près de la moitié des lieux d'accès à la PMI (189) et lieux d'accès aux services sociaux du Département (182) se situent dans les anciennes zones urbaines sensibles. Cette présence territoriale s'adapte continuellement à l'évolution de la demande sociale.

2/ Un accompagnement des partenaires présents dans les quartiers

Le Département accompagne de nombreux acteurs dans les quartiers prioritaires, notamment les 100 centres sociaux et centres socioculturels. Les Centres communaux d'action sociale des communes concernées par le zonage prioritaire font également l'objet d'un soutien important. Par ailleurs, en matière de politique de prévention jeunesse, 19 clubs de prévention (intégrant 29 postes ALSES - Acteur de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire - implantés dans les collèges et 96 postes AILE -Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions - principalement dans les centres sociaux) sont présents en quasi-totalité sur les quartiers prioritaires. Ils permettent de proposer des outils spécifiques pour les jeunes en difficulté.

3/ Des maîtrises d'ouvrage départementales qui ont fortement contribué au renouvellement des quartiers

A travers les Grands Projets de Ville et les Opérations de Renouvellement Urbain portés par les partenaires, le Département s'est engagé sur ses politiques d'éducation, de voirie et de développement économique. Par exemple, entre 2003 et 2014, 25 collèges ont été construits ou rénovés en profondeur dans les quartiers.

4/ Un financement de projets d'investissement en faveur du cadre de vie, de l'accès aux services et du développement économique

Enfin, le Département a cofinancé de nombreux projets dans les zones prioritaires : requalification des espaces publics, construction ou rénovation d'équipements publics, culturels, sportifs, etc. Dans certains cas, les projets situés dans les zones prioritaires ont bénéficié d'une bonification (centres sociaux, centres de planification, PMI, modes de garde).

Un bilan plus précis de l'action du Département est en cours de réalisation. Il permettra de mesurer son implication passée, mais aussi de préciser les leviers d'actions possibles à travers ses politiques de droit commun.

Le Département souhaite aujourd'hui renouveler son engagement, à l'aune des nouveaux enjeux qui se dessinent pour le Nord.

PARTE II / Quatre priorités pour le Département du Nord

Le Département du Nord porte une ambition de « mieux vivre ensemble ». L'ensemble des politiques départementales constituent des outils pour participer et répondre à cette ambition de solidarité qui place l'habitant au cœur de l'action.

Par sa nature transversale, la politique de la ville concerne plusieurs piliers du projet départemental, et en premier lieu : l'économie au service de l'emploi ; l'avenir de la jeunesse en donnant à chaque collégien toutes les chances de réussir ; et le mieux vivre par la culture et le sport.

Annexe 1 : La contribution des partenaires au Contrat de Ville

Le Département souhaite orienter son action dans les quartiers autour de quatre priorités. Celles-ci seront déclinées à l'échelle de chaque agglomération, pour croiser au plus près les préoccupations des territoires et la stratégie du Département.

1/ Donner la priorité à l'emploi

A l'échelon national, un des piliers de la nouvelle loi est de réduire significativement l'écart du taux de chômage entre les quartiers prioritaires et les bassins de vie dans lesquels ils s'inscrivent. Le Département souhaite y contribuer :

> En **favorisant le retour à l'emploi** des publics qu'il accompagne et en particulier les femmes, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap et les jeunes en difficulté d'insertion ou accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. A ce titre, le Plan Départemental d'Insertion pointe plusieurs enjeux et leviers mobilisables : une meilleure connaissance et articulation des acteurs de l'insertion sociale et du monde économique, le soutien aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique ou la mise en place d'outils de financements tels que les microcrédits pour faciliter le développement d'activités.

> En **confortant dans sa stratégie de ressources humaines**, les contrats d'apprentissage, les emplois d'avenir et les clauses d'insertion.

> En **soutenant le développement d'activités économiques** par le financement d'hébergement d'entreprises, mais aussi en soutenant le tissu d'acteurs accompagnant ou promouvant la création et la reprise d'entreprises, notamment dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire.

2/ Favoriser l'autonomie des jeunes

Une attention particulière doit être portée sur le public jeune, permettant de préparer l'avenir et de prévenir les difficultés de demain. Le Département souhaite s'engager au travers de la mise en place de **projets permettant une approche globale et partenariale de l'accompagnement des jeunes** et assurant leur accès à l'autonomie (citoyenneté, formation, emploi, mobilité, logement, santé…).

Le Département s'investit pour et avec les collégiens, en mettant à leur disposition des équipements et des outils de qualité (plan Collège numérique, Assiette Durable) et via le **Projet Educatif Global Départemental (PEGD)**, dont un des premiers objectifs est la lutte contre le décrochage scolaire.

Cette approche globale et partenariale nécessite une implication de l'ensemble des acteurs concernés et une coordination à l'échelle des territoires. Des instances pluridisciplinaires existent ou sont en voie de développement, telles que les plateformes de prévention et d'insertion professionnelle, lieux d'échanges et de ressources en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

3/ Améliorer le vivre-ensemble

> Par **l'amélioration de l'exercice de la citoyenneté** (accès réel aux droits, information sur les devoirs) **et de l'accessibilité aux services et aux équipements** dans une logique d'aménagement équilibré des territoires. Une attention particulière sera portée à la mobilisation et à l'intervention des professionnels de premier recours et des services d'aide à domicile, dans des conditions satisfaisantes. Une vigilance sera également portée sur l'accès à la santé, dans la perspective de fournir aux publics fragiles un soutien dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les actions en faveur de l'insertion par la culture et le sport contribuent également à un objectif plus global de bien-être des Nordistes.

> Par le **soutien aux publics fragiles,** dont les difficultés sont souvent accrues dans les quartiers prioritaires. Une attention particulière sera portée aux familles monoparentales (qui représentent une part importante des bénéficiaires du RSA), aux personnes âgées (de plus en plus nombreuses dans les quartiers) et aux personnes en situation de handicap. L'un des objectifs sera notamment de répondre au désir d'un maintien à domicile dans un environnement bienveillant.

De façon générale, les initiatives de prévention et d'intervention précoce, de lutte contre l'isolement, et de soutien à la parentalité ainsi que les outils mis en place par le Département en matière de cadre de vie ou de mobilité sont autant de leviers à mobiliser et coordonner dans l'objectif commun de « vivre ensemble ».

4/ Lutter contre toutes les discriminations

Les inégalités dont sont victimes les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville altèrent la cohésion sociale et accentuent le phénomène d'exclusion. C'est la raison pour laquelle le Département du Nord, qui a fait de la lutte contre toutes les formes de discrimination une priorité de son action, s'engage dans les nouveaux contrats de ville à travers :

> **la mise en place durant l'année 2015 d'un plan départemental de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations**, valorisant les actions menées au sein de son organisation et via ses différentes politiques publiques ;

> **la signature le 7 mars 2014 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** qui engage la collectivité à utiliser ses pouvoirs et ses partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous.

Conformément aux principes négociés entre le Ministre délégué à la ville et l'Assemblée des Départements de France, les actions menées en faveur des habitants des quartiers prioritaires s'attacheront notamment à : promouvoir l'insertion professionnelle (formations, stages, …) et l'accès aux services (logement, santé, …) ; lutter contre les préjugés et les stéréotypes aussi bien par le biais des politiques de droit commun (collèges, jeunesse, sports, culture …) que dans le cadre de partenariats (convention avec la fédération des centres sociaux) ; favoriser la diversité dans le recrutement des agents du Département et la gestion de ses ressources humaines.

PARTIE III / Les principes d'action du Département du Nord

Les principes dans lesquels s'inscrit le Département garantiront une approche adaptée à chaque territoire concerné par la politique de la ville.

1/ S'appuyer sur les démarches de développement social local et promouvoir les droits culturels

Le développement social local (DSL) embrasse le champ de l'action sociale mais également l'ensemble des politiques publiques dans une logique de projet global visant le changement durable de la situation des habitants et de promotion sociale. Dans le cadre d'un projet territorial global, le DSL mobilise collectivement les acteurs (usagers, citoyens, élus, partenaires et institutions) et l'ensemble des ressources tant sur un plan social que culturel, économique et environnemental.

En mettant en avant les notions de projet et de solidarité, le DSL propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement. Cette ambition trouve un appui et une cohérence dans la démarche des droits culturels, pour laquelle le Département est pilote au niveau national, depuis 2013, avec quatre autres départements. L'enjeu est de favoriser la reconnaissance et le respect des richesses culturelles de chacun, l'implication des personnes et de faire progresser les politiques publiques et les pratiques en ce sens.

Il s'agit de développer, dans les équipes départementales et au sein des structures partenaires, les compétences nécessaires à une nouvelle prise en compte transversale des ressources et facteurs culturels en cohérence avec la logique du DSL.

C'est ainsi que les acteurs du social, de la culture, de l'éducation et de l'aménagement sont conduits à croiser leurs approches avec les habitants pour expérimenter et faire évoluer les politiques publiques en s'appuyant sur le potentiel des quartiers.

2/ Mobiliser les politiques de solidarité avec les habitants

Le Département s'assurera de la mobilisation et de la bonne mise en œuvre des politiques et dispositifs sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence.

> En proposant des accompagnements sociaux et médico-sociaux promouvant **l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté** et tendant à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

> En garantissant une intervention sociale et médico-sociale fondée sur **le respect du secret professionnel**, du droit des usagers, l'adhésion et la volonté des personnes. Le partage d'informations à caractère secret doit être limité à ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission d'action sociale, les personnes accompagnées doivent en être informées et y consentir.

> En favorisant une **approche préventive, éducative et sociale dans l'ensemble de ses politiques sociales**, notamment en matière de prévention spécialisée. La coordination de cette politique, effective à travers les contrats d'objectifs concertés, a pour but de prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

3/ Garantir la « solidarité des territoires » en accompagnant les intercommunalités

Dans l'esprit de la loi, il convient d'inscrire les projets des quartiers dans une dynamique plus large, à l'échelle intercommunale. Pour les territoires intégrant pour la première fois la politique de la ville, le Département pourra être un partenaire privilégié, « facilitateur », sans toutefois se substituer à l'ingénierie de l'Etat ou des collectivités mobilisées.

Le Département souhaite également accompagner les quartiers « sortant » de la géographie prioritaire (quartiers de veille), afin qu'ils puissent poursuivre la dynamique engagée et bénéficier de la mobilisation de l'ensemble des acteurs (Etat, Région, etc.). De façon complémentaire, le Département aura une attention particulière dans les secteurs de pauvreté plus diffuse (espaces périurbains, ruraux…).

C'est pourquoi le Département est favorable à ce que chaque EPCI se dote d'un projet intercommunal de cohésion sociale, qu'il soit concerné ou non par la politique de la ville. Cela permettra la mise en œuvre de mécanismes de solidarité entre communes et d'actions en faveur de tous les habitants en difficulté.

4/ Faire des quartiers prioritaires des lieux d'innovation

La politique de la ville incite à améliorer la transversalité et l'articulation des interventions entre les institutions concernées. Les projets développés à l'échelle des quartiers constituent l'opportunité d'expérimenter de nouvelles méthodes et outils grâce à la mobilisation des politiques de droit commun, mais aussi des crédits spécifiques que mobilisera l'Etat.

Le Département sera particulièrement attentif à la mise en place de dispositifs qui permettent aux populations les plus fragiles d'intégrer les espaces de participation citoyenne prévus tout au long du processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des contrats afin d'en dégager des bonnes pratiques (et de favoriser leur généralisation).

Ces innovations, après évaluation et en cas de succès, pourront être reproduites ou adaptées sur d'autres territoires dans, et hors, des quartiers prioritaires.

PARTIE IV / Les modalités de participation, d'intervention et les engagements du Département

1/ Participer à l'élaboration des contrats uniques à l'échelle de chaque EPCI

1.1/ En mettant en place une gouvernance interne claire et dédiée

> Par une animation transversale à l'échelle du Département, à la fois au niveau politique et technique : pilotée par la Vice-présidente en charge de l'Aménagement du Territoire, du Développement économique et du Développement rural, cette animation s'appuiera sur la gouvernance et les instances de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires.

> Via des référents dédiés à l'échelle de chaque territoire au plus près des préoccupations locales : les Directeurs territoriaux de Prévention et d'Action Sociale sont identifiés comme les directeurs de projet locaux concernant les contrats uniques relevant de leur territoire. Ils travaillent en lien étroit avec les chefs de projet de la Mission Contrats de territoire, chargés de la coordination globale de la politique de la ville et garants de la transversalité de la démarche.

1.2/ En participant le plus en amont possible aux démarches engagées, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre des « contrats de ville »

> Par la coordination des politiques de droit commun avec les partenaires et au bon niveau stratégique : celle-ci pourra par exemple s'organiser au travers de conférences stratégiques à l'échelle des EPCI, dont les finalités pourraient être : le partage des politiques publiques et des orientations prioritaires pour les quartiers ; la détermination d'objectifs annuels pour orienter les politiques de droit commun et faire un bilan régulier de la mise en œuvre des actions ; le partage d'objectifs qualitatifs sur les projets à mettre en œuvre.

> En prenant part en tant que chef de file de l'action sociale au pilotage du contrat de ville (pilotage intercommunal, communal et de quartier, en application du principe de subsidiarité) : les services départementaux pourront, par exemple, co-animer certaines instances de coordination de la politique de la ville.

1.3/ En prenant part au suivi et à l'évaluation des actions mises en œuvre dans les quartiers politique de la ville

Un des enjeux de la Loi du 21 février 2014 est d'assurer un meilleur suivi des actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires pour préparer leur évaluation. Le Département pourra participer à la définition de ces indicateurs et s'impliquera dans les instances d'évaluation mises en place sur les territoires. Ces outils seront pilotés à un niveau stratégique et permettront une évaluation « au fil de l'eau » pour adapter régulièrement l'accompagnement des quartiers prioritaires.

2/ Mobiliser des moyens humains et financiers à budget constant

2.1/ A travers les politiques départementales de droit commun et la mobilisation de ses partenaires associés

Le Département mobilisera ses politiques de droit commun, et y intégrera les problématiques des quartiers, afin qu'elles puissent répondre aux enjeux de la politique de la ville. Ainsi, les schémas départementaux, notamment de l'action sociale, tiendront compte dans leur mise en œuvre, des conclusions et des engagements pris localement dans les contrats de ville.

En matière de rénovation urbaine, des partenaires privilégiés comme Partenord Habitat seront également mobilisés dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, mais aussi sur les sites qui nécessiteraient des efforts importants en matière d'habitat.

2.2/ En expérimentant ses nouvelles politiques à l'échelle des quartiers

Le Département pourra expérimenter dans les quartiers prioritaires et de veille certaines politiques qui répondent aux quatre priorités. Cela pourra être le cas par exemple du microcrédit ou de certaines actions en matière de lutte contre les discriminations.

2.3/ En priorisant son action selon les priorités de chaque contrat d'agglomération

La politique de la ville réinterroge le Département sur son partenariat avec les acteurs locaux et sur l'adéquation de ses politiques de droit commun aux besoins de la population. Le Département pourra, selon les objectifs qui seront définis en lien avec les EPCI et les villes, déterminer une ou deux orientations prioritaires. Elles seront formalisées dans le cadre d'une contribution à chaque contrat unique, et sous forme d'une annexe dédiée à la politique de la ville dans les contrats de territoire.

2.4/ En s'engageant sur la mobilisation des fonds européens

> A travers l'enveloppe globale du Fonds Social Européen (FSE) « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » : conformément aux accords-cadres de l'ADF, le Département du Nord s'engage à consacrer a minima 10% de son enveloppe globale FSE « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » aux quartiers politique de la ville.

> En incitant les porteurs de projets à s'inscrire dans la future programmation de l'Investissement Territorial Intégré (I.T.I.) consacrée à la politique de la ville.

3 / Développer une approche commune avec l'Etat et avec le Pas-de-Calais

Le Département travaillera étroitement avec ses partenaires, afin d'articuler efficacement son intervention avec les dispositifs spécifiques mis en place notamment par l'Etat.

Il s'engagera, aux côtés de l'Etat, au travers d'un protocole d'accord sur la mise en œuvre de la politique de la ville dans le Nord, dans lequel il déclinera ses priorités d'action.

Enfin, la politique de la ville fera l'objet d'un débat dans le cadre de la Convention avec le Pas-de-Calais, dans un souci de cohérence des approches, au bénéfice des habitants des quartiers.

Il est proposé au Conseil Général, après avis des Commissions « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » ; « Personnes Agées et Personnes en situation de Handicap » ; « Education » et « Aménagement du Territoire, Développement Economique, Développement de l'espace rural, Logement et Habitat » :

- d'approuver l'engagement du Département dans la politique de la ville, selon les modalités précisées dans le présent rapport ;
- d'autoriser les services et les élus concernés à mener les négociations dans le cadre de l'écriture des contrats uniques et des conventions d'application de renouvellement urbain qui seront déclinés sur tous les territoires du Nord, avant leur présentation en séance plénière du Conseil Général pour approbation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer un protocole d'accord avec l'Etat reprenant les engagements figurant dans ce rapport.

Vu le 06 OCT. 2014

Accord pour examen en Commission

La Première Vice-Présidente du Conseil Général,

Martine FILLEUL

Vu le 06 OCT. 2014

Accord pour examen en Commission

Le Vice-Président du Conseil Général,

Fabien THIEME

Vu le 06 OCT. 2014

Accord pour examen en Commission

Le Vice-Président du Conseil Général,

Renaud TARDY

Vu le 06 OCT. 2014

Accord pour examen en Commission

Le Vice-Président du Conseil Général,

Bernard BAUDOUX

Vu le 06 OCT. 2014

Accord pour examen en Commission

Le Vice-Président du Conseil Général,

Roger VICOT

Les engagements de Partenord Habitat

Les principes

Nous intervenons dans les quartiers prioritaires avec un savoir-faire de bailleur social.

Cet engagement sera d'abord celui d'un acteur urbain qui prendra en compte toutes les politiques mises en œuvre en tant que bailleur : la qualité de service, la présence de proximité, l'action sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, l'insertion professionnelle.

Notre intervention sur le bâti.
Nos interventions sur le bâti seront une **composante de la qualité de service** : l'amélioration de l'usage des espaces communs, la « résidentialisation » voire la réhabilitation seront les scénarios privilégiés.
La démolition ne sera pas la clef d'entrée incontournable de la transformation des quartiers.
Ce scénario, lorsqu'il s'avérera nécessaire, impliquera que soient posées la question de la reconstruction, celle de la prise en charge des pertes d'exploitation et celle des coûts physiques de démolition.

Pour les sites qui relèveront du NPNRU, nous souhaitons connaître les conditions du financement par l'ANRU et les collectivités locales ou EPCI avant de prendre des engagements précis.
Les règles relatives au soutien financier des investissements des bailleurs sociaux ne sont pas encore précisées. En ce qui concerne les démolitions hors des sites du NPNRU, le régime applicable vient d'être rappelé aux organismes Hlm par Monsieur le Directeur de la DDTM : compte tenu de la tension sur le logement locatif social, les opérations de démolition que les services de l'Etat dans le Nord autoriseront, devront être financées sur les fonds propres du bailleur social. La reconstitution de l'offre démolie, lorsqu'elle sera jugée nécessaire, devra être financée sans aide directe de l'Etat.
Ces conditions laissent augurer des choix d'aménagement urbain plus difficiles à mettre en œuvre.
Nous devons consolider l'ensemble des souhaits des porteurs de projet.

Les choix de l'Office au titre du NPNRU seront faits en considération de l'ensemble des programmes urbains envisagés dans le département du Nord et seulement avec cette connaissance consolidée.

L'importance de la participation des habitants concernés.
Quels qu'ils soient, ces choix seront guidés par l'expression des besoins des habitants. Leur implication, leur concertation, la coproduction de nos projets d'investissement avec nos locataires seront les préalables à toutes décisions patrimoniales, dans l'esprit des dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ces engagements ont été confirmés par un courrier du 11 mars 2015, adressé à Monsieur le Maire d'Hazebrouck (Annexe 1).

Les engagements de Partenord Habitat et nos moyens à déployer dans les quartiers prioritaires

A) Peuplement et gestion des parcours résidentiels.

Stratégie de Partenord Habitat relative aux ventes de logements

(CUS 2011-2016 ; délibérations des CA de février 2008 et de juin 2014)

Partenord Habitat souhaite des parcours résidentiels et une mixité d'occupations notamment en favorisant l'accession à la propriété dans l'ancien, mais sécurise cet accès par plusieurs mesures et prévient efficacement le risque de copropriété dégradée en gardant la propriété de 60 % d'une entrée d'immeuble. Ces ventes sont consenties prioritairement à l'occupant mais aussi aux locataires d'autres organismes Hlm. Un ajustement du plan de vente annuel en Conseil d'administration de juin 2014 a ouvert de nouvelles copropriétés.

Les avantages de Partenord Habitat :

- La mise en place d'un fond de réserve permettant aux accédants d'anticiper les dépenses futures.
- Une garantie de travaux réservée aux anciens locataires de l'Office. En effet, le montant des travaux prévus sur une période de 5 ans est annoncé préalablement.

Si ce montant devait être dépassé, le différentiel serait à la charge de Partenord Habitat.

- Une décote du prix de vente des logements anciens pour nos locataires : 10% sur le prix des Domaines + 1% supplémentaire par année de présence, avec un plafond maxi de 25%.
- Un syndic solidaire, issu de Partenord, qui permet :
- la préservation du bâti,
- un engagement d'information et de transparence.

Parcours résidentiels

Une politique active de mutation des familles en sur ou en sous-occupation avec travail sur les restes à charge réglementaires inférieurs au logement occupé (CA du 25/03/2009 et application de la loi MOLLE), étendue aux personnes âgées pour la prise en charge financière des compteurs et déménagements.

Localement et dans ce cadre, notre Agence FLANDRE LITTORAL a muté 72 familles en 2014 dans le cadre du parcours résidentiel dont 22 sur la commune d'HAZEBROUCK. Depuis janvier 2013, 5 familles ont été mutées sur le patrimoine géré par l'Agence dans le cadre des dispositions de la loi Molle (1 sur la Ville d'HAZEBROUCK). Une aide à la mobilité d'un montant de 400 euros, ainsi qu'une prise en charge des frais d'accès aux abonnements (EDF, GDF, téléphone, etc.) suite à la mutation a été versée à ces familles.

Développer l'offre nouvelle

- **Localement, 37 logements collectifs seront livrés en 2017 rue Buisson pour un coût d'investissement de 5 186 332 €. (Commissions d'attribution décentralisées (délibération du CA de janvier 2015)**

- **Localement et dans ce cadre, notre Agence FLANDRE LITTORAL organise deux commissions d'attribution par mois, lui permettant d'attribuer en moyenne 343 logements par an dont 72 mutations. Sur la Ville d'HAZEBROUCK, 76 attributions ont eu lieu en 2014 dont 22 mutations.**

Un travail permettant de cibler au mieux les besoins ménage / logement avec la prise en compte de critères réglementaires (typologie adaptée, reste à vivre, ...) permettant d'assurer une équité dans le traitement des dossiers.

Publics prioritaires

Attributions, sorties d'hébergement (loi DALO, PDALPD de 2013, convention de partenariat avec le Département signée le 29 janvier 2015).

Objectif pour tout le département : 25% des attributions de l'année soit environ 750 relogements potentiels (35% en 2014) – 1er bailleur de la région,
Sorties d'hébergement à conforter (CHRS hors les murs)
Ces attributions sont accompagnées par l'ensemble des politiques sociales de l'Office (info au CA de février 2014).

- **Localement et dans ce cadre, notre Agence FLANDRE LIITORAL a attribué aux publics prioritaires suivis dans le cadre du PDALPD et DALO**

Sur le Territoire Flandre Littoral :	Sur la ville de Hazebrouck :
7 logements en 2014	6 logements en 2014
7 logements au 1er semestre 2015	2 logements au 1er semestre 2015

Mixité sociale

Plafonnement de l'application du SLS si les revenus sont supérieurs à 140% en zone C (la loi autorise le dépassement), et supérieurs à 120% dans les autres zones ; exonération en ZUS (en quartiers prioritaires)

- **Prise en compte du vieillissement et du handicap** (en lien avec nos engagements énoncés dans la CUS et la convention de partenariat avec le Département).
- **Logement des jeunes** (en lien avec nos engagements énoncés dans la convention de partenariat avec le Département).
- **Une politique de redynamisation des quartiers, visant à diversifier les statuts d'occupation** dans les grands ensembles.

Qualité de service et gestion des espaces

PRODUIRE : concertation locative –co-production :

Un travail en commun avec les associations représentatives de locataires, à l'échelle départementale et au niveau des bassins d'habitat (nord, centre et sud du département) afin de produire ensemble une qualité de service attendue par les locataires. Les derniers thèmes portés ensemble à titre d'exemple :

- La définition du site extranet client, pour accéder en ligne aux différents services avec la mise en place d'un club utilisateurs extranet, visant à améliorer en continu l'application.

- **Localement et dans ce cadre, le partenariat avec la ville est important : Partenord Habitat s'est associé à la ville d'HAZEBROUCK en signant une convention le 12 mars 2015 pour la réalisation d'une fresque par les jeunes sur le quartier Pasteur. Un double objectif pour cette démarche : permettre aux habitants de s'exprimer en images et participer ainsi à l'embellissement du quartier.**
- **Extranet client**

Un accès internet qui permet à nos clients locataires, de déposer une demande de travaux, de réaliser une demande de mutation, ou encore de régler leur loyer. L'accès facilité également vers de nombreuses informations et conseils disponible sur le site.

- **Localement et dans ce cadre, notre Agence FLANDRE LITTORAL compte actuellement 471 inscriptions sur l'espace client soit 17 % des clients. Un chiffre qui évolue positivement au fil des mois. 10 % des locataires du patrimoine de l'Office sur le territoire de la ville d'HAZEBROUCK sont inscrits, soit 63 comptes créés.**

Le nouveau contrat de service (délibération du CA de juin 2014).

Les engagements définis dans ce contrat de service privilégient la qualité du service qui est rendu au quotidien, de l'accueil de nos nouveaux clients-locataires, à l'accompagnement des plus anciens. Fruit du travail de coproduction mené entre les Associations de locataires de l'Office, ils sont le reflet de leurs attentes.

En s'engageant ainsi auprès de 45 000 familles qu'il loge, Partenord Habitat choisit d'aller au–delà de ses obligations de bailleur. Les Associations ont, quant à elles, souhaité rappeler les droits et devoirs des locataires afin de les rendre acteurs de la qualité de service et du « mieux vivre ensemble ».

De cette volonté est née la notion de réciprocité, ce « contrat » en est la formalisation. Il est conclu entre les associations représentatives des locataires :

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du contrat de ville

ADAL, AFOC, CLCV, CNL, INDECOSA – CGT et Partenord Habitat pour une durée de 3 ans.

Sept engagements qui composent ce contrat de service traitent des sujets suivants :

1) **L'accueil, la disponibilité et le suivi des demandes clients :**
   - Accueil physique en point service.
   - Centrale d'appels, astreinte, extranet clients.
   Traçabilité complète des demandes de nos clients via l'extranet clients (saisie en ligne des demandes), service clientèle (demandes par téléphone), réseau des accueils clients (par les personnels de Partenord Habitat) et demandes urgentes en dehors des heures de travail (service d'astreinte 7 jours / 7 de 19h-8h).

2) **Propreté des parties communes et contractualisation avec les villes pour l'entretien des abords**

3) **Maitrise des charges récupérables**
   -1ère étape avant un travail tendant à faire baisser les charges.

4) **Des travaux de qualité dans les logements et parties communes**

5) **Bien vivre la réhabilitation**
   -concertation avant et pendant les réhabilitations.

6) **Bien vivre dans son logement**
   -Bon état du logement à l'entrée dans les lieux puis étude des demandes de mutation.

7) **Bien vieillir dans son logement**
   -Maintien des personnes âgées à domicile (>70 ans).

EVALUER : plusieurs actions en vue d'évaluer le service rendu :

-Enquête de satisfaction de l'Union Sociale de l'Habitat/ AR Hlm
-Baromètre de satisfaction interne Partenord Habitat

- Outil de la gestion de la relation client : GRC. Une application qui permet d'apporter une traçabilité, à la fois sur les demandes et le suivi des interventions.
- Observatoire des charges
- Ateliers territoriaux dans le cadre des plans de concertation locative 2015-2018 (finalisation avril 2015).

Le baromètre de satisfaction est trimestriel, il mesure la qualité de service ; ses enseignements aident aux suites et déclinaisons de l'enquête triennale de l'AR Hlm ; descente de l'analyse au quartier fin 2015 et possibilité de cibler un quartier si besoin.

AGIR : proximité (schéma directeur de la proximité adopté en CA de décembre 2012), GUP (Partenord Habitat/villes) , abattement de TFPB au service des clients

Le Schéma directeur de la proximité de l'Office permet une organisation pour être au plus près du client et pour répondre à ses attentes équitablement (CA décembre 2012).L'abattement de TFPB en 2014 a permis une « recette » de l'ordre de 1 339 723 € pour 11 588 logements concernés.

Bilan annuel par ZUS, rendu chaque année

Pour :
-petits travaux de confort
-tranquillité publique
-propreté (encombrants par exemple)
-espaces extérieurs
-vivre ensemble (concertation locative)
-évolution fonction des organisations

B) Une stratégie dans les politiques technique, de maintenance et d'amélioration.

Avec un budget d'entretien et d'investissement départemental abondé et partagé pour répondre aux ambitions de l'Office (47,450 M€ au budget 2015 pour l'entretien et la maintenance, soit 24 % du chiffre d'affaires de l'Office).

Les principaux domaines concernés :

- La **sécurité incendie, explosion et risque de chutes**.
- La **sécurité sanitaire** : la légionnelle, l'amiante et le plomb.

→ **La politique de Partenord Habitat sur ce thème est reprise en Annexe 5.**

- Le **plan *Accessibilité pour Tous*** décliné sous 2 angles : PMR et Personnes Agées.

→ **Localement, et sur le périmètre de l'Agence FLANDRE LITTORAL, de nombreuses actions ont été entreprises sur ce thème.**

Au titre de l'exercice 2014 :

Sur le périmètre de l'Agence FLANDRE LIOTTORAL, 24 logements ont été adaptés (douche en remplacement de la baignoire, siège de douche, WC rehaussé, rampe d'accès, motorisation volets) pour un montant total de 80 691 €

Sur le patrimoine de l'Office à HAZEBROUCK, 1 logement a été adapté. Il s'agissait du remplacement de la baignoire par une douche + siège.

Montant total des travaux réalisés : 3 290 euros.

Au titre de l'exercice 2015 (1er semestre) :

Sur le périmètre de l'Agence FLANDRE LITTORAL, 9 logements ont été adaptés (douche en remplacement de la baignoire, siège de douche, WC rehaussé, rampe d'accès, motorisation des volets) pour un montant total de 29 305 €

Sur le patrimoine à HAZEBROUCK, 1 demande de travaux d'adaptabilité (installation de douche + siège) en cours de traitement pour un montant prévu de 4 000 €.

→ **La politique de Partenord Habitat sur ce thème est détaillée en Annexe 2.**

Une remise à la relocation de logements de qualité homogène en tout lieu du département avec, entre autre, le **label relocation** (cf. contrat de service, délibération du CA de juin 2014).

→ **Localement et dans ce cadre, notre Agence FLANDRE LITTORAL dispose pour 2015 d'un budget annuel pour l'entretien et la maintenance de 1 969 134 euros TTC.**

Ce budget se décompose de la façon suivante :

-Une partie est destinée au petit entretien des logements et immeubles et est affectée aux différents Secteurs du périmètre d'intervention de l'Agence.
Elle représente 984 700 euros, soit 50 % du budget global.
-Une partie est affectée aux travaux de gros entretien, elle représente cette année 524 300 euros, soit 27 % du budget.
-La dernière partie, soit 23 % de cette enveloppe, permet de financer la part non récupérable des contrats de maintenance.

Concernant le patrimoine de l'Office sur le territoire de la ville d'HAZEBROUCK, Partenord Habitat procédera à la réfection complète des entrées de la Résidence Tourterelles en 2015 et 2016.

L'ascenseur de la Résidence Foch fera l'objet de travaux en juin/juillet 2015. Un service plus permettant le portage des courses des locataires sera assuré.

Depuis 2011, l'ensemble des entrées du quartier Pasteur (10 entrées) ont été refaites et les locales poubelles restructurées – la dernière entrée sera faite au cours du 2nd semestre 2015. Le coût total s'élève à 385 000 €.

→ **La politique de Partenord Habitat sur ce thème est reprise en Annexe 3.**

- **Une politique contrainte réglementairement :** Loi de Robien, les DAAFs, l'individualisation du chauffage collectif dans certaines occasions …
- **Un accès au numérique facilité** : offre SUN + déploiement fibre optique.
- **Des contrats d'entretien régulièrement renouvelés,** contraints certains par des objectifs et coproduits avec les associations de locataires.
- **Des équipements renouvelés périodiquement** pour disposer d'équipements au mieux de leurs performances, de la sécurité et pour une qualité de service optimum (P3R plomberie, ascenseur, chauffage collectif).
- **Un Plan Stratégique Energétique et Environnemental (PSEE)** donnant la priorité à la réduction de la facture et de la fracture énergétique, priorité en matière de rénovation aux bâtiments les plus énergivores (CA de février 2012 et mai 2014), avec une étiquette E, F ou G.

→ Localement et dans ce cadre, notre Agence FLANDRE LITTORAL est concernée, sur le périmètre de la Ville d'HAZEBROUCK, par une remise à niveau thermique de 16 logements collectifs rue Buisson. A noter que cet ensemble collectif est classé actuellement en étiquette E.
Le montant prévisionnel des travaux est de 660 875 € soit un coût moyen au logement de 18 357 € TTC/ logement.
Les travaux commenceront au dernier trimestre 2015.

→ La politique de Partenord Habitat sur le thème de la réhabilitation est précisée en Annexe 4.

Enfin, le quartier Pasteur fait l'objet d'un diagnostic pour une réhabilitation globale, ce qui signifie à la fois thermique mais aussi technique.

C) Politiques sociales (CA de février 2014).

- **Politique tarifaire**

Partenord Habitat a engagé le « chantier » de la remise en ordre de ses loyers pour obtenir une correspondance entre le loyer pratiqué et la qualité de service fourni par l'Office dans chaque résidence. Mécanique complexe qui doit aboutir fin 2016. Premiers travaux présentés en CA en 2015 pour les premiers arbitrages.
Un dispositif à inscrire dans la CUS de 2017.

- **Optimisation des charges** : PSEE ; service de proximité.

  Les deux postes de charges les plus importants et les réponses techniques ou sociales de l'Office :

  - chauffage → mise en œuvre du PSEE pour faire baisser le coût par les travaux de rénovation thermique (milieu de l'étiquette C, intervention sur l'extérieur, privilégiée)

  - entretien des parties communes → réussir à faire baisser le coût payé par les locataires en gardant la qualité du service essentiellement la propreté.

- **Prévention des expulsions** : accompagnement social (AES), avance sur APL pour les nouveaux locataires.
  Partenord Habitat souhaite permettre aux familles en difficultés sociales au sens large de réagir grâce à l'accompagnement adapté réalisé par un travailleur social d'une association spécialisée du réseau de partenaires de l'AES du Nord (fondateurs : FNARS, URPACT, Partenord Habitat) et éviter ainsi l'expulsion synonyme d'échec réciproque.

→ **Localement et dans ce cadre, notre Agence FLANDRE LITTORAL a mis en place des suivis sociaux au bénéfice des habitants du patrimoine de l'Office à HAZEBROUCK comme suit :**

- **Au titre de l'année 2014, ce sont 17 suivis sociaux qui ont été confiés à 1 association locale (AIPI) pour un montant total de 12 120 € TTC, financés sur les fonds propres de Partenord Habitat. Pour le 1er semestre 2015, 7 suivis ont été mis en place pour un montant total de 3 053 €.**

- **Par le biais du FSL, ce sont 9 maintiens dans les lieux qui ont pu être assurés, grâce à une subvention obtenue de 7 845 euros. Pour le 1er semestre 2015, 6 familles ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 3 166 €.**

- **Proximité** : mise en place des Responsables d'Immeuble ; prévention des retards de loyer.
  Le RI assure, en plus de l'entretien, le contact avec les locataires de la résidence lors de ses permanences, il rencontre les familles en retard de paiement du loyer afin de prévenir l'impayé.

→ **Localement, la proximité sur le terrain s'organise de la façon suivante sur le périmètre territorial de l'Agence FLANDRE LITTORAL :**

- **Une Agence FLANDRE LITTORAL, localisée résidence Troyat, quartier Degroote à TETEGHEM rassemblant les fonctions de Direction locale. On y trouve la Directrice de Territoire, une Assistante d'agence, 1 Comptable, un Responsable patrimoine, un Responsable de la gestion locative, 1 Agent Social, 1 salarié en charge d'un soutien technique complémentaire.**

  L'Agence est ouverte au public chaque jour du lundi au vendredi de 13h30 à 17 h.

- **Le patrimoine géré est divisé en 4 Secteurs**

  Chaque Secteur gère en moyenne 705 logements et dispose d'une structure de proximité (le Point Service) ouvert au public.

Concernant le Point Service d'HAZEBROUCK, il est localisé Résidence Tilleuls quartier Pasteur, et est ouvert les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h.

Il regroupe :

- **Une Responsable de Secteur, chargée d'accueillir le public et de traiter les demandes.**
- **Un Technicien de Secteur, chargé de réaliser les états des lieux, de réaliser les commandes en entretien courant et de contrôler régulièrement les installations de sécurité en parties communes des immeubles.**
- **Un Commercial de Secteur chargé de traiter la demande de logement et les mutations.**
- **Un agent social chargé du recouvrement des impayés de loyer.**
- **Trois Chargés d'Entretien et de Maintenance (CEM) responsables de l'entretien des immeubles (nettoyage et répurgation des déchets), en conformité avec le décret gardien.**
- **Un Responsable d'Immeuble chargé de l'entretien des immeubles (nettoyage et répurgation des déchets). Il effectue également des missions relatives à l'accueil des clients des bâtiments qui lui sont affectés, le recueil des incivilités, la relance pour les retards des loyers, les fiches sécurité, le contrôle du nettoyage des paliers, la petite maintenance en parties communes – il dispose d'une loge située Résidence les Acacias depuis le 15 avril 2015 pour l'accueil des locataires de ses bâtiments les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13 h 30 à 14 h 30.**
- **Le périmètre d'intervention du Secteur comprend les communes d'HAZEBROUCK, CAESTRE, METEREN, MORBECQUE, SAINT-JANS-CAPPEL, STRAZEELE, THIENNES, VIEUX-BERQUIN.**

Il gère 740 logements (463 collectifs et 277 individuels).

- **Insertion professionnelle.**

L'objectif de Partenord Habitat est de solvabiliser ses locataires en priorité et de contribuer à la création d'emplois dans nos quartiers par le biais des marchés d'insertion.
Un pilier important des contrats de ville.

Par la mise en œuvre de la clause d'insertion dans nos marchés de travaux.

Par l'engagement d'actions collectives spécifiques type ACI (chantiers écoles).

- **Missions sociales d'accompagnement** (MSA) : accompagnement global d'un quartier ou d'un bâtiment après avoir fait un diagnostic social des besoins réalisé par une structure spécialisée et choisie par appel d'offre accompagnement aux travaux ou non.

- **Tranquillité publique. Objectif : paisibilité des quartiers.**

  -outils de surveillance, O2T, déterminant dans certains territoires

  -accompagnement au bon comportement → gestion des conflits

  -relais avec les acteurs institutionnels : police/justice, médiation sociale

  -contribution au dispositif des ZSP → prévention de la délinquance.

→ **Localement :**
-Réunion de travail une fois par mois avec l'ensemble du secteur notamment sur les thèmes de la tranquillité et de la propreté.
-Intervention auprès de la police et de la commune pour les faits d'incivilité récurrents avec un objectif de prévention de la délinquance
-Projet en lien avec la ville pour la mise en place d'une cellule de veille.

ANNEXE 1

PARTENORD HABITAT

Le Président

Monsieur Bernard DEBAECKER
Maire de HAZEBROUCK
Hôtel de Ville
BP 70189
59524 HAZEBROUCK

Lille, le 11 mars 2015

Monsieur le Maire,

J'ai réuni le Conseil d'administration de Partenord Habitat le 23 janvier dernier en mettant à l'ordre du jour la réforme de la politique de la ville et les enjeux de la nouvelle géographie prioritaire.

C'est dans ce cadre nouveau que se prépare l'implication de l'Office départemental au titre du Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Partenord Habitat s'était fortement engagé pour la réussite du premier programme national en contribuant à 17 Projets de Rénovation Urbaine (PRU) sur tout le territoire départemental :

- Grande-Synthe, Europe Îlot des Peintres
- Dunkerque, Jeu de Mail et Banc Vert - Quartier Habitat Ancien
- Roubaix, Hem, Lannoy, Hauts Champs Longchamp et Roubaix Trois Ponts - Potennerie
- Mons-en-Baroeul, Nouveau Mons
- Lille, Quartier Lille Sud, Porte de Valenciennes
- Dechy
- Sin-le-Noble, Les Epis, La Montée
- Valenciennes, Faubourg de Cambrai, Dutemple, Centre-ville
- Marly, La Briquette
- Anzin, Cité Carpeaux
- Vieux-Condé, La Solitude (Corridor minier)
- Denain, Faubourg Duchateau
- Pecquencourt, Nouveau Monde (Cités minières)
- Hautmont, Guynemer (Bois du Quesnoy)
- Fourmies, Maire Coppeau.

A ce jour, dans ces quartiers, les opérations de démolition, de construction, de réhabilitation ou de résidentialisation de l'Office sont achevées ou engagées à plus de 90 %.

Avec une attention particulière aux priorités du Département en la matière, Partenord Habitat restera engagé pour le renouvellement urbain, dans le cadre fixé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les sites sont presque tous connus. L'Office départemental avait attiré l'attention sur une douzaine de quartiers qui, à une exception près, ont tous aujourd'hui la qualité de quartier prioritaire en faveur desquels les moyens seront dorénavant concentrés.

Le Conseil d'administration de l'ANRU a transmis ses propositions pour les sites d'intérêt national et les premiers sites d'intérêt régional qui relèveront du NPNRU.

27, boulevard Vauban
BP 309
59020 Lille Cedex
Tél. 03 20 78 56 00
Fax 03 20 78 58 79

Dunkerque
Flandre Littoral
Hainaut Cambrésis
Lille
Littoral Ouest
Métropole Est
Métropole Ouest
Métropole Val de Lys
Sambre Avesnois

www.partenordhabitat.fr

De notre point de vue, d'autres sites doivent être l'objet d'une attention comparable, à l'instar du quartier de la Briquette à Marly-Lez-Valenciennes, du quartier du Faubourg de Béthune à Douai, du quartier du Blanc-Riez à Wattignies, du quartier Clémenceau à Loos, du quartier Foch-Pasteur à Hazebrouck, du quartier Saint-Pierre à Coudekerque.

Dans le cadre des contrats de ville qu'il souhaite signer et au titre du NPNRU, pour les sites concernés, Partenord Habitat s'engagera pleinement pour la réalisation des objectifs de la politique de la ville.

Cet engagement sera d'abord celui d'un acteur urbain qui prendra en compte toutes les politiques mises en œuvre en tant que bailleur : la qualité de service, la présence de proximité, l'action sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, l'insertion professionnelle.

Nos interventions sur le bâti seront une composante de la qualité de service : l'amélioration de l'usage des espaces communs, la « résidentialisation » voire la réhabilitation seront les scénarios privilégiés.

La démolition ne sera pas la clef d'entrée incontournable de la transformation des quartiers. Ce scénario, lorsqu'il s'avérera nécessaire, impliquera que soient posées la question de la reconstruction, celle de la prise en charge des pertes d'exploitation et celle des coûts physiques de démolition.

Les règles relatives au soutien financier des investissements des bailleurs sociaux ne sont pas encore précisées.

En ce qui concerne les démolitions hors des sites du NPNRU, le régime applicable vient d'être rappelé aux organismes Hlm par Monsieur le Directeur de la DDTM : compte tenu de la tension sur le logement locatif social, les opérations de démolition que les services de l'Etat dans le Nord autoriseront, devront être financées sur les fonds propres du bailleur social. La reconstitution de l'offre démolie, lorsqu'elle sera jugée nécessaire, devra être financée sans aide directe de l'Etat.

Ces conditions laissent augurer des choix d'aménagement urbain plus difficiles à mettre en œuvre.

Ces choix seront faits, pour ce qui concerne Partenord Habitat, en considération de l'ensemble des programmes urbains envisagés dans le département du Nord et seulement avec cette connaissance consolidée.

Quels qu'ils soient, ces choix seront guidés par l'expression des besoins des habitants. Leur implication, leur concertation, la coproduction de nos projets d'investissement avec nos locataires seront les préalables à toutes décisions patrimoniales, dans l'esprit des dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sincèrement,

Vincent LANNOO

ANNEXE 2

Partenord Habitat

Accessibilité pour tous

Il y a lieu de distinguer dans ce domaine le patrimoine d'habitation banalisé et celui entrant dans la catégorie des ERP (Etablissements Recevant du public), et de distinguer pour la première catégorie l'habitat existant et l'offre nouvelle.

I. D'un point de vue réglementaire.

A. Pour le patrimoine d'habitation banalisé :

➔ Dans le neuf

En application de la **loi du 11 février 2005** relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les textes réglementaires publiés en 2006 et 2007 ont déterminé de nouvelles règles techniques relatives à l'accessibilité des locaux d'habitation.

Cette loi définit le **handicap** comme une limitation d'activité ou une restriction de la vie en société subie dans son environnement par toute personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Ces règles techniques s'appliquent principalement **aux constructions nouvelles, en collectif ou en maisons individuelles**. Elles concernent également le parc de **bâtiments d'habitations collectives existants** lors de la réalisation de travaux (sous certaines conditions).

Concernant les constructions neuves, la réglementation est précise et laisse peu de marges à interprétations : les bâtiments d'habitation collectifs et leurs abords doivent être construits et aménagés de façon à être **accessibles** aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

L'obligation d'accessibilité porte notamment sur les circulations communes intérieures et extérieures, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux collectifs et leurs équipements. Dans les bâtiments d'habitation et maisons dont la construction a fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter du 1er janvier 2010, les appartements doivent être conçus et équipés de manière à permettre, par des aménagements simples, **l'occupation ultérieure par à une personne handicapée (c'est-à-dire d'Adaptable vers Adapté).**

Pour Partenord Habitat, le nombre de logements banalisés et adaptés en offre nouvelle dès la construction est fonction des besoins recensés par les territoires au moment de la réalisation du projet.

Par contre, Partenord Habitat développe en offres nouvelles des produits spécialisés dédiés aux personnes âgées ou aux PMR.

➔ Dans l'existant

Les obligations sont plus limitées dans leurs mises en œuvre : elles s'imposent lors de **rénovations importantes** (dans le cas où le coût des travaux programmés est supérieur à 80% de la valeur du bâtiment, la valeur du bâtiment est calculée à partir d'un prix au M² défini par arrêté) ou à l'occasion de travaux portant sur des circulations collectives, hors travaux d'entretien.

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement nous rappelle cette obligation en son article 3 « …. et la mise en œuvre d'un programme de rénovation accélérée du parc existant, en prenant systématiquement en compte l'objectif d'accessibilité aux personnes présentant un handicap ….. ».

B. Pour le patrimoine relevant des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

Il convient tout d'abord de rappeler ce qu'est un ERP selon l'article R 123.2 du code de la construction et de l'habitation : "constituent des établissements recevant du public, tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non. Sont considérées comme faisant partie du public, toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel".

Les ERP sont classés par **types** (magasins, hôtels, structures accueil personnes âgées, y compris les petits commerces de proximité, points services, agences ...), **catégories** qui définissent les exigences réglementaires applicables en fonction des risques et **groupes** (de niveau 1 pour les établissements des catégories 1 à 4, de niveau 2 pour les établissements de la catégorie 5). Les établissements du premier groupe sont généralement des gros établissements. Les établissements du second groupe sont quant à eux des petits établissements.

Le patrimoine ERP de Partenord Habitat est composé principalement d'ERP du second groupe (5ème catégorie). Partenord Habitat dispose néanmoins de quelques établissements du premier groupe.

En matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à permettre :
- de limiter les risques d'incendie,
- d'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare,
- de favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique,
- d'alerter des services de secours et faciliter leur intervention.

La **loi du 11 février 2005** relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose deux nouveaux principes qui impactent les ERP en matière d'accessibilité : la prise en compte de tous les handicaps et l'exigence de continuité de la chaîne de déplacement.

➔ **Dans le neuf**

Les ERP nouvellement construits ou créés par changement de destination, quelle que soit leur activité, doivent être accessibles aux personnes handicapées au même titre que les établissements évoqués aux paragraphes ci-dessus pour les constructions neuves du patrimoine d'habitation banalisé.

Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

➔ **Dans l'existant**

Suivant les dispositions de l'arrêté du 21 mars 2007 relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public, les établissements devaient avoir engagé des travaux de mise en conformité **avant le 1er janvier 2015** pour la partie du bâtiment ou devait être délivré l'ensemble des services où le public avait accès.

Les principales mesures de la conformité portaient sur :

- Les **cheminements** extérieurs
- Le **stationnement** des véhicules
- Les conditions d'**accès** et d'**accueil** dans les bâtiments
- Les **circulations horizontales** et **verticales** à l'intérieur des bâtiments
- Les **sanitaires** et tous les **autres locaux ouverts au public**
- Les **équipements et mobiliers** intérieurs **accessibles au public**
- Les dispositifs d'**éclairage** et d'**information** des usagers

Au plus tard le 1er janvier 2011, conformément au code de la construction et de l'habitation, *les établissements recevant du public existants, classés dans les quatre premières catégories devaient avoir fait l'objet, à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité*. Les établissements autres de 5ème catégorie n'étaient pas assujettis à un diagnostic.

Les travaux lourds liés au bâtiment sont de la responsabilité de Partenord Habitat. Les travaux relevant des équipements mobiliers intérieurs d'accueil et d'information des usagers (public) sont généralement de la responsabilité des exploitants des bâtiments.

A quelques mois de l'échéance du 1er janvier 2015, une **ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** relative à la mise en accessibilité des ERP pour les personnes handicapées a été publiée. Ce texte légalise le retard en matière de mise en accessibilité grâce à la solution des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'Ap est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP :

- dans le respect de la réglementation y afférent,
- dans un délai limité,
- avec une programmation des travaux et des financements.

Ces demandes (formulaire cerfa), pour les **établissements qui ne répondent pas au 31/12/2014 aux exigences d'accessibilité**, doivent être déposées d'ici le 27 septembre 2015 auprès de l'autorité concernée (Maire ou Préfet). Le délai de mise en conformité peut être prorogé pour une durée de **un à trois ans au maximum** dans le cas où les difficultés techniques ou financières liées à l'évaluation ou à la programmation des travaux l'imposent.

Il est à noter qu'un formulaire est également à adresser auprès de l'autorité lorsque les travaux de mise en conformité sont réalisés entre le 1er janvier et le 27 septembre 2015.

L'Ad'AP fait ensuite l'objet d'une approbation ou d'un refus par l'autorité.

L'Ad'AP suspend l'application de l'article L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation qui punit d'une amende pénale de 45 000 € (portée à 225 000 € pour les personnes morales) tout responsable qui n'aurait pas respecté au 1er janvier 2015 les obligations d'accessibilité.

Pour les ERP déjà accessibles au 31/12/2014, il faut adresser en préfecture en 2015 une attestation confirmant l'accessibilité de l'établissement. Celle-ci exempte de l'obligation de dépôt d'Ad'AP.

Il restera donc à mettre en œuvre, dans le respect du calendrier, les travaux de mise en accessibilité et faire savoir au Préfet et à la Commission pour l'accessibilité en fin d'Ad'AP que l'ERP est accessible.

II. Gouvernance.

Les éléments budgétaires sont repris lors du vote du budget annuel par le Conseil d'Administration.

Le repérage de l'état d'adaptabilité des parties communes est repris dans notre PSP qui sera actualisé par une délibération du Conseil d'Administration en 2015.

III. La politique menée par Partenord Habitat.

A. Pour le patrimoine d'habitation banalisé :

Partenord Habitat répond pour son offre nouvelle et les ERP aux obligations réglementaires.

Sur le patrimoine existant, l'Office a une démarche volontaire allant au-delà de ses obligations réglementaires.

Sur la base d'un état des lieux précis de son parc collectif, il a identifié les entrées qui sont et qui seront après travaux adaptées à tous handicaps (proche des obligations réglementaires dans le neuf). Et quand ce n'est pas possible, il a prévu une adaptation plus légère d'un certain nombre d'entrées facilitant le cheminement des personnes âgées.

Ces travaux engagés sur le parc dès fin 2011, intégrés ou non à une opération de réhabilitation, vont permettre à terme d'atteindre les résultats suivants :

- on passera à la fin du plan de 13% d'entrées accessibles aux PMR à 38%
- et de 39% à 67% pour les personnes âgées.

De plus l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et des PMR est engagée depuis 2005. Plus de 500 logements sont concernés par an depuis 2012.

Ces deux actions conjuguées représentent annuellement une dépense d'environ 4 000 000 €.

Cette politique permet de répondre à la fois :

- aux enjeux démographiques liés au vieillissement de nos clients locataires
- aux demandes plus nombreuses de clients avec handicaps
- au maintien au domicile
- à une non-ghettoïsation et à une intégration facilitée pour ces habitants.

B. Pour le patrimoine relevant des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

Une stratégie patrimoniale de mise en accessibilité du patrimoine ERP a été mise en place par Partenord Habitat.

Cette stratégie portait sur :

- la bonne détermination du périmètre d'intervention (identification précise des établissements à retirer du parc à court ou moyen terme compte tenu de leur état général, des investissements à réaliser vis-à-vis du service rendu - identification des bâtiments pour lesquels une grosse réhabilitation s'impose (ou est déjà programmée) afin d'éviter des travaux sur un patrimoine avec un programme d'accessibilité est prévu) ;
- le financement des travaux de conformité ;
- la réalisation des diagnostics de chaque bâtiment par un bureau de contrôle désigné et rémunéré par Partenord Habitat (APAVE), quel que soit le groupe du bâtiment, dans le but d'avoir une démarche homogène pour tout le patrimoine, un outil d'aide à la décision ainsi que la maîtrise des délais et des coûts, des éventuelles demandes de dérogations ;
- le diagnostic avait pour but d'analyser la situation de l'établissement ou de l'installation au regard des obligations définies par la réglementation et décrire les travaux nécessaires pour respecter l'échéance et établir une évaluation du coût de ces travaux ;la prise en compte de bâtiments à traiter en priorité compte tenu de leur insertion urbaine, leur fréquentation, leur type ;
- l'optimisation de l'efficacité de l'euro investi ;
- la programmation des actions en prenant en compte au mieux la logique de la chaîne du déplacement et le lien avec d'autres thèmes de la gestion de patrimoine immobilier, notamment la sécurité des personnes ;

- la désignation d'un bureau d'études pour les études et le suivi des travaux des cas particuliers, des demandes de dérogations.

IV. Les ERP en quelques chiffres

- 196 « établissements » concernés pour un équivalent de 1 928 logements.
- 196 diagnostics réglementaires réalisés pour un coût de 61 475 €TTC
- Coût des travaux engagés et pour combien d'établissement :
  - à fin 2014 : 1 246 573 €TTC pour 82 établissements
  - en 2015 : 445 266.00 €TTC pour 26 établissements
  - au-delà du 31/12/2015 : 872 200 €TTC pour 72 établissements
- Nombre d'établissements qui feront ou ont fait l'objet de demandes de dérogations : 15.

ANNEXE 3

Partenord Habitat

Entretien

I. Gouvernance.

Les budgets d'entretien du patrimoine sont présentés, détaillés et votés annuellement par le Conseil d'Administration en fin d'année pour l'année suivante.

II. Politique d'entretien de Partenord Habitat.

Pour 2015, le budget dédié à l'entretien du patrimoine est 47 450 000 €, soit :

- 1 073 € / logements – avec au 31/12/2014, 42 140 logements banalisés et 2 083 équivalents logements
- 24 % du chiffre d'affaires annuel

Le budget d'entretien est là pour assurer :

- Le clos, le couvert et la sécurité du patrimoine
- Un service de qualité à nos clients locataires : au travers des remises à niveau des logements à la relocation, du remplacement préventif des équipements, de l'adaptation du patrimoine, de la prévention des risques sanitaires (légionnelle, amiante), de la gestion des réclamations techniques, de contrats d'entretien performants, avec un accent particulier en 2015 sur la remise en état des sols souples (2 500 000 € y seront consacrés hors réhabilitation – plus de 1 000 logements concernés en tout ou partie)
- Nos obligations réglementaires

Pour, au final, garantir la pérennité de notre patrimoine et le paiement de nos loyers.

Les chiffres par priorité sont les suivants :

1. Accompagnement aux opérations de réhabilitation
   6 700 000 € soit 14,12 % de l'enveloppe

2. Entretien courant – le service aux clients vu au quotidien
   11 501745 E soit 24,24% de l'enveloppe

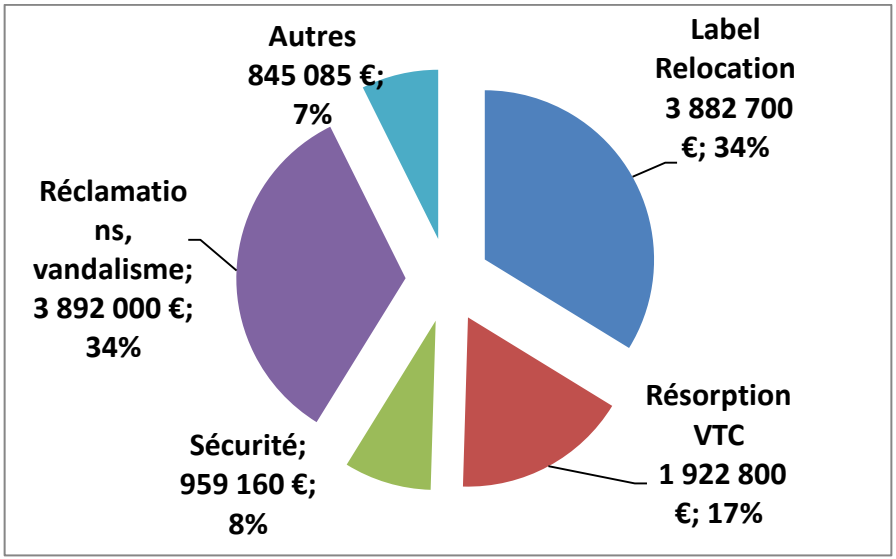

3. Le gros entretien – les grosses interventions sur le patrimoine existant.
   En traitant par ordre chronologique les priorités suivantes :
   - La sécurité
   - Le clos et le couvert
   - Les services
   - Les travaux de confort

   11 538 000 € soit 24,32 % de l'enveloppe.

4. La performance de nos équipements par des remplacements préventifs et calibrés est la garantie d'un service de qualité apporté à nos clients locataires. Moins de pannes, plus de disponibilité des équipements, des équipements plus performants et moins énergivores.
   3 640 130 € soit 7,67 % de l'enveloppe

   Concerne les équipements suivants :

   - Les interventions en chaufferies collectives et sur les réseaux de distribution extérieurs
   - Les interventions sur les ascenseurs
   - Le remplacement des chaudières individuelles, des chauffe-eau au gaz ou électriques.

5. L'adaptation de notre patrimoine aux handicaps – adaptation des logements et des parties communes.
   4 000 000 € soit 8,4 % de l'enveloppe.

6. Faire face à nos obligations réglementaires.
   4 974 000 € soit 10,48 % de l'enveloppe.

   Répartis comme suit :

   - 420 000 € pour les détecteurs de fumée (1 200 000 € sur 2014 et 2015)
   - 650 000 € pour l'individualisation du chauffage collectif dans certaines conditions (1 600 000 € pour 2015 et 2016).
   - 3 634 000 € pour l'amiante (valeur reconduite chaque année avec quelques évolutions).
   - 270 000 € pour l'accessibilité dans les ERP (opération engagée dès 2013, et qui se poursuivra au moins jusqu'en 2017).

7. Le budget affecté à la part des contrats d'entretien non récupérable.
   4 201 114 € soit 8,85 % de l'enveloppe.

ANNEXE 4

Partenord Habitat

Réhabilitation

I. D'un point de vue légal ou réglementaire.

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement :

L'Etat se fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc existant d'au moins 38% d'ici à 2020.
Priorité aux logements dont la consommation d'énergie est supérieure à 230 KWh/m2/an d'énergie primaire, à traiter d'ici 2020, pour ramener leurs consommations à des valeurs inférieures à 150 KWh/m2/an. Avec une priorité aux opérations du PNRU.
Pour définir la priorité du programme, il sera tenu compte du niveau de charges de chauffage payées par les locataires, du niveau de la consommation annuelle et de l'importance des économies envisagées.
Recours aux énergies renouvelables encouragées dans le cas d'un patrimoine difficile à rénover.
Diviser par 4 les Gaz à Effet de Serre(GES) d'ici 2050 sur la base des émissions de 1990 avec une étape intermédiaire de réduction de 20% en 2020.
L'Etat incitera les bailleurs et les associations de locataires à engager une concertation pour déterminer les modalités de partage des économies d'énergie réalisées par les investissements.

La loi MOLLE du 25 mars 2009 (article 119) avait déjà prévu qu'une contribution financière, en sus du loyer et des charges, puisse être demandée au locataire lorsque le bailleur a réalisé dans le logement loué, ou dans les parties communes de l'immeuble, des travaux d'économie d'énergie.

La loi prévoit que le bailleur puisse demander à son locataire une contribution mensuelle fixe et non révisable.

Pour les logements construits après 1948, elle est calculée sur la base de l'estimation d'économie d'énergie mensuelle. Elle est au plus égale à la moitié de l'économie d'énergie estimée du logement, calculée selon la méthode règlementaire Th-C-E ex.

Pour les logements construits avant 1948, cette contribution est déterminée suivant un forfait qui dépend du nombre de pièces principales :

- 10 euros pour les logements comprenant une pièce principale
- 15 euros pour les logements comprenant deux ou trois pièces principales
- 20 euros pour les logements comprenant quatre pièces principales et plus.

II. Gouvernance.

1. Le Conseil d'Administration a fixé, lors de sa séance du 15 février 2012, les orientations du projet d'entreprise, les orientations patrimoniales et le cadre financier de référence (plan à 15 ans de Partenord Habitat : document de prospective financière qui met en perspective les ressources et les charges générées par l'activité de l'Office).

   Par orientations patrimoniales, 4 points sont développés :
   - Mesurer et préserver les acquis de la rénovation urbaine
   - Développer une offre nouvelle
   - Garantir la sécurité sanitaire
   - Et conduire la rénovation thermique du parc

2. Le Conseil d'Administration du 23 mai 2012 a adopté un Plan Stratégique Energétique et Environnemental (PSEE) et son modèle économique, les critères à partir desquels le premier programme d'études pour la période 2012 -2014 a été arrêté, l'appel à la contribution des locataires aux travaux d'économie d'énergie, dite 3ème ligne de la quittance.

Pour mémoire, la 3ème ligne est estimée à l'issu de la réalisation du plan et à son point culminant à plus de 4,5 millions d'euros sur un exercice, soit environ 32 € par mois et par logement.

3. Le Conseil d'Administration du 12 février 2014 a adopté des ajustements au PSEE portant sur son périmètre et un nouveau programme d'études pour la période 2014 -2016.

III. Les objectifs de performance.

L'objectif de nos opérations de réhabilitation est de ramener les opérations les plus énergivores dans l'étiquette C et, si possible, dans sa moyenne, soit une consommation de 120 kwh/m2 de SHAB/an.

Cet objectif doit être atteint pour l'instant et en priorité par le traitement du bâti, puis quand cela est nécessaire par l'amélioration des équipements de production de chauffage et d'ECS et, en dernier recours par l'appel aux Energies renouvelables(EnR).

IV. Le Plan Stratégique Patrimoniale(PSP).

Le PSP de Partenord Habitat a été actualisé par une délibération du Conseil d'Administration en mars 2010, en préalable à la signature de la Convention d'Utilité Sociale de l'Office (CUS) pour la période 2011 - 2016.

Une actualisation du PSP est nécessaire en préalable à la remise en ordre des loyers, avant l'élaboration de la nouvelle CUS pour la période 2017 - 2022.

Elle permet aussi de fixer le cap en terme de périmètre d'intervention de nos futures opérations d'investissement. Les différents statuts pour le patrimoine se déclineraient de la manière suivante :

- REHg, REHabilitation globale : l'investissement le plus complet, partagé entre le thermique et le technique ;
- AMEg, AMElioration globale, un investissement qui donne une priorité au thermique mais sans négliger le technique ;
- AMEe, AMElioration énergétique, un investissement quasi exclusif en thermique.

Les opérations classées parmi ces statuts du projet de PSP actualisé constituent en majorité les opérations reprises dans le PSEE, soit environ 12 500 logements encore à ce jour. Une nouvelle version du PSEE permettra d'arrêter le nombre exact de logements, les priorités définitives, le budget nécessaire, et les délais dans lesquels il pourra être réalisé.

Au-delà de ces priorités, il faut avoir en mémoire que près de 3 822 logements du parc nécessitent une intervention technique lourde.

ANNEXE 5

Partenord Habitat

Santé et sécurité des locataires

I. Sécurité du bâti

Partenord Habitat a l'obligation de maintenir ses bâtiments en conformité avec les prescriptions des textes légaux ou réglementaires en vigueur.

En particulier, en application de l'article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, le bailleur est tenu d'assurer l'entretien de son patrimoine de façon à ce que celui-ci ne présente aucun risque pour la sécurité et la santé des habitants.

Le plan d'actions développé dès 1997 et les moyens mis en place depuis cette date n'ont cessé d'évoluer et sont désormais ancrés dans nos organisations. Ils ont permis à Partenord Habitat d'encadrer à la fois cette démarche autour de la sécurité du bâti et de limiter les risques inhérents à ce domaine.

Partenord Habitat a fait sienne les deux devises suivantes : « La sécurité est l'affaire de Tous » et « La sécurité n'a pas de prix ».

C'est pour cette raison que, sur l'existant, nos référentiels se sont fortement inspirés de la réglementation de 1986 des bâtiments d'habitation relative au neuf.

Actions et moyens engagés :

Une forte sensibilisation des personnels de terrains et cadres de l'entreprise a été engagée depuis 1997 avec des formations adaptées, des postes de travail revus pour certains collaborateurs.

Un service dédié à l'hygiène et à la sécurité du bâti, au sein de la Direction Patrimoine de Partenord Habitat, a été mis en place afin d'assurer :

- la formation des différents acteurs de la sécurité (Chargés d'Entretien de Maintenance, Techniciens de Secteurs, Responsables de Secteurs, Responsables Patrimoines, Directeurs de Territoires, etc…) ;
- l'accompagnement sur le terrain et l'analyse des cas atypiques ou complexes ;
- la rédaction de synthèses sécurité pour chaque territoire ;
- la rédaction de règles internes et l'harmonisation de solutions ;
- la création d'outils de contrôle et d'analyse de la sécurité ;
- la réalisation d'audits de sécurité, une fois par an de chaque Secteur, afin de vérifier le respect des procédures et d'évaluer les résultats.

Pour répondre aux besoins, des outils ont donc été mis au point et sont en fonction au sein de l'Office. Ces principaux outils sont :

- le classeur sécurité ;
- les carnets de sécurité des immeubles collectifs ;
- les fiches de contrôle sécurité des chargés d'entretien et de maintenance des immeubles collectifs ;
- le classeur sécurité Patrimoine, dernier de ces outils né en 2014.

Ces outils sont des supports vivants, ils ont évolué en fonction des remarques et des évolutions réglementaires et/ou des pathologies des sinistres rencontrés depuis.

Ces outils ont permis au fil des années la réalisation de travaux de sécurisation des parties privatives, des parties communes, des lieux et locaux à risques, et le maintien en état du patrimoine.

Le classeur sécurité

Le classeur sécurité est un recueil des règles internes et des différents documents faisant référence chez Partenord Habitat pour le traitement de la sécurité des immeubles (plus particulièrement : Incendie, Explosion, Chutes, Environnement ….).

Le classeur sécurité fait l'objet de mises à jour et/ou de compléments en fonction de l'évolution de la réglementation.

Le classeur sécurité comprend notamment 36 règles internes.

Les carnets de sécurité des immeubles collectifs

Les carnets de sécurité sont des supports internes de contrôle des parties communes des immeubles collectifs organisés sous forme de check-lists balayant un ensemble de points de contrôles :

- Les risques liés à la sécurité des personnes.
- Les risques liés à l'absence ou au mauvais fonctionnement des moyens et matériels de lutte contre ces risques.
- Les risques autres.

Les carnets de sécurité (1 carnet rédigé par immeuble) sont remplis par les Techniciens de Secteur des différents Territoires de Partenord Habitat une fois, voire deux fois par an suivant le contexte de l'immeuble (présence ou pas d'un chargé d'entretien de maintenance ou d'un responsable d'immeuble).

Les observations notées sur les fiches donnent lieu à des travaux commandés par les Techniciens de Secteur ou programmés dans un plan de maintenance annuel au niveau du Territoire par les Responsables Patrimoines.

Les fiches de contrôle sécurité des Responsables d'Immeubles ou des Chargés d'Entretien et de Maintenance

Les fiches sont des supports internes de contrôle des points stratégiques relevant de la sécurité du bâtiment (1 fiche rédigée par immeuble). Ces fiches sont rédigées une fois par mois. Les observations notées sur les fiches donnent lieu à des travaux commandés par les techniciens de secteur.

Le classeur sécurité patrimoine

Le classeur sécurité patrimoine est le recueil de toutes les informations concourant à la sécurité du secteur relevant de son patrimoine dans un but de traçabilité des informations.

De plus, une externalisation de la rédaction des carnets de sécurité (20 % par an des bâtiments collectif) réalisée par un prestataire extérieur compétent dans le domaine (Organisme de contrôle) est en place depuis 2009 afin de renforcer nos moyens de contrôle, disposer d'un avis externe sur le sujet (90 000 € par an).

Prévention du risque incendie intérieur logement

Soucieux de la sécurité de ses locataires, Partenord Habitat assure la fourniture et la pose des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAFFs) dans chaque logement dans le cadre du déploiement initial. C'est ainsi que de juin 2014 à mars 2015, les entreprises chargées des contrats plomberie installent un équipement de qualité d'une durée de vie de 10 ans assurant pleinement son rôle de prévention (1 200 000 € entre 2014 et 2015).

Formation continue

Comme régulièrement des formations sont dispensées en interne, elle bénéficie au personnel technique mais également à la chaîne de management dans les Territoires.

Une nouvelle session débutée en septembre 2014, se poursuit en 2015, pour se clore en 2016.

Elle concernera environ 360 salariés de l'entreprise, soit environ 50 % de l'effectif.

Les métiers impactés sont les suivants :

- Les Directeurs de Territoires
- Les Directeurs d'Antennes
- Les Responsables Patrimoine
- Les Responsables de Secteur
- Les Techniciens de Secteur
- Les Chargés d'Entretien et de Maintenance et les Responsables d'Immeubles
- Les Responsables d'Entité et les Responsables d'Opérations de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Perspectives

Parmi les 51 actions du projet d'entreprise Cap 2020 de Partenord Habitat figure en bonne position l'action « Renforcer les contrôles de sécurité » qui est d'ailleurs à l'origine de la mise au point, en 2014, du nouveau classeur sécurité patrimoine. D'autres évolutions sont en préparation au sein du groupe projet pour 2015 et 2016.

II. Sécurité sanitaire

La Légionnelle

Partenord Habitat, soucieux de la sécurité sanitaire de ses locataires, réalise des prélèvements sur les réseaux d'eau chaude collectifs afin d'analyser et de rechercher la présence ou non de légionnelles.

Chaque année, 143 unités de production d'eau chaude, soit 10 023 logements sur l'ensemble du département, font l'objet d'un contrôle pour un budget annuel de l'ordre de 60 000 €.

Pour chaque installation de production, trois prélèvements sont faits :

- sortie de l'appareil de production
- retour de la boucle de distribution
- dans un logement éloigné sur la boucle de distribution.

A réception des résultats, les procédures sont mises en place suivant le taux le plus important constaté sur l'un des trois points de prélèvements. Une communication est faite aux ingénieurs de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en charge de ce type de suivi et la décision de la suite à donner est prise en concertation avec eux et l'exploitant de l'installation.
Les mesures prises allant du rappel aux locataires des règles d'entretien des éléments terminaux jusqu'à l'interdiction des douches durant la mise en service d'une chloration du réseau et le temps des prélèvements pour les contre-analyses, en passant par des renforcements du suivi des installations par l'exploitant.

D'autre part, les installations ont été auditées par un cabinet spécialisé entre les années 2005 et 2008 pour un montant d'environ 150 000 €.

Suivant les prescriptions des experts, des travaux ont été réalisés pour diminuer les risques de prolifération des bactéries dans les installations de production et de distribution d'eau ; en moyenne 100 000 € par an entre 2006 et 2008 ont été consacrés à ces travaux :

- suppression de bras mort,
- mise en place de vannes d'équilibrage,
- de purgeurs en point haut,
- renforcement des températures avec diminution du gradient sur les boucles de distribution,
- mise en place de système de traitement d'eau,
- réfection de calorifuge,
- mise en place de manchette de contrôle,
- mise en place de dix connecteurs.

En plus, sur l'ensemble des logements, les mousseurs ont été remplacés par des brise-jets lors de visites annuelles par les prestataires du contrat plomberie de l'Office. Ces équipements sont remplacés à nouveau ainsi que la douchette et le flexible par des équipements neufs lors des changements de locataires.

Chaque année, dans le magazine adressé régulièrement aux locataires, un article de sensibilisation sur l'entretien des éléments terminaux (brise-jets et douchette) parait.

La mise en place de carnets sanitaires remplis par les exploitants des installations contractualisés lors des appels d'offre de chauffage de 2012 clôt le processus (traçabilité de toutes les interventions sur le réseau d'eau chaude concernant le champ d'activité de l'exploitant de chauffage).

L'Amiante

L'amiante fait partie des priorités de Partenord Habitat. La réglementation a particulièrement évolué ces dernières années, notamment depuis la parution des décrets des 3 juin 2011 et 4 mai 2012.

La réglementation porte principalement sur :

- la protection du public (nos locataires) ;
- la protection des travailleurs (prestataires et salariés de Partenord Habitat) ;
- la protection de l'environnement (suivi des déchets amiantés).

Le service Hygiène et Sécurité du bâti de la Direction Patrimoine est chargé de mettre en œuvre la politique technique.

La politique technique de Partenord Habitat dans le domaine de l'amiante s'articule autour de 6 axes :

1. le respect de la réglementation et de la protection des parties prenantes ;
2. la recherche d'une meilleure connaissance du risque amiante dans le patrimoine ;
3. le retrait des matériaux les plus dangereux ;
4. une information la plus complète des entreprises devant intervenir dans notre patrimoine ;
5. le développement des compétences tant interne qu'externe ;
6. privilégier le maintien ou la protection de produit amianté avant le retrait suivant l'état de conservation et l'analyse des risques.

Quelques exemples représentatifs de la politique technique amiante en 2014 :

- Divers diagnostics avant travaux ou dans le but d'améliorer la connaissance du risque amiante du patrimoine, retrait de matériaux amiantés en diffus à la relocation pour un montant de 2 154 000 €.
- Divers travaux de retrait de calorifuges amiantés pour un montant de 179 000 €.
- Mise à jour des DTA suivant un programme pluriannuel pour un montant de 102 000 €.
- Mesures empoussièrements réalisées dans le cadre du code de la santé publique pour un montant de 53000 €.
- Solde de la condamnation des colonnes vide ordures amiantées du quartier des Oliveaux à Loos pour un montant de 286 000 €.
- Ecritures de règles strictes en termes de formations et d'obligations pour les entreprises d'entretien courant, vis-à-vis du risque amiante, dans le cadre du renouvellement des marchés pour la période 2015/2018.
- Mise en place de nouveaux critères de jugement de la candidature ou d'évaluation technique de l'offre suivant le lot technique concerné dans le cadre du renouvellement des marchés d'entretien courant cité ci-avant, et touchant les compétences des entreprises à intervenir en sous-section 4 du code du travail dans un milieu à risque amiante.

Annexe 1 : La contribution des partenaires signataires du contrat de ville

La Caf du Nord s'associe à la mobilisation de l'Etat pour contribuer à la politique de la ville, en combinant le versement de prestations légales et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale, en se référant aux 4 missions dont elle est porteuse :

- aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale,
- accompagner la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, et au retour à l'emploi des personnes et des familles ; à ce titre, promouvoir de manière volontariste l'accès aux droits.

Dans ce cadre général, la Caf du Nord :

- Porte une attention particulière à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers concernés. Dans ce cadre, elle veille à développer si possible des missions de service civique pour améliorer l'information des habitants sur leurs lieux de vie.
- Contribue aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion. En s'appuyant sur le futur schéma départemental des services aux familles, la Caf contribuera à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil du jeune enfant.
- S'engage à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale. A ce titre, la Caf soutient les familles allocataires qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités périscolaires ou extra-scolaires, répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.
- Contribue à renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en s'appuyant fortement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Dans ce cadre, la Caf encourage les projets porteurs de dynamique participative des habitants, veille au respect de la laïcité, à la mixité sociale, à la mixité des genres.

Dans le cadre du contrat de ville, la Caf mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 ; lors de l'instruction des demandes de financements, elle apporte un avis oral sur les projets examinés. La Caf est en capacité de mobiliser des moyens d'expertise conséquents, soit pour une meilleure connaissance des territoires (études et statistiques), soit pour soutenir le développement de projets (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale).

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la commune d'Hazebrouck.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1) **En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :**

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).

2) **En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :**

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3) **En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la « résidentialisation « d'immeubles.**

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Annexe 2 : Calendrier pour l'écriture du contrat de ville

10/09/14	**Comité de pilotage de lancement**
18/09/14	**Comité technique** sur les enjeux d'insertion et de formation
25/09/14	**Comité technique** sur les enjeux de culture, jeunesse, sport et santé
30/09/14	**Comité technique** sur les enjeux de logement et de cadre de vie
03/10/14	**Comité technique** sur les enjeux de mobilité et d'accessibilité
26/11/14	**Comité technique** pour présenter la démarche de démocratie participative
10/12/14	**Réunion d'information** avec les habitants
11/12/14	**Réunion d'information** avec les habitants
19/12/14	**Comité de pilotage** de suivi
13/01/15	**Comité technique** pour proposer des actions concernant l'amélioration du logement et du cadre de vie
21/01/15	**Tables citoyennes** sur les questions de logement et de cadre de vie
21/01/15	**Tables citoyennes** sur les questions de logement et de cadre de vie
03/02/15	**Comité technique** concernant l'accès a la culture, au sport, à la santé et la jeunesse
25/02/15	**Tables citoyennes** sur les questions de culture, jeunesse, sport et santé
26/02/15	**Tables citoyennes** sur les questions de culture, jeunesse, sport et santé
10/03/15	**Comité de pilotage** de suivi
17/03/15	**Comité technique** pour proposer des actions concernant la formation, l'insertion et l'emploi
25/03/15	**Tables citoyennes** sur les questions de formation, d'insertion, d'emploi et développement économique
26/03/15	**Tables citoyennes** sur les questions de formation, d'insertion, d'emploi et de développement économique
14/04/15	**Comité technique** pour proposer des actions concernant la mobilité et l'accessibilité
29/04/15	**Tables citoyennes** sur les questions de mobilité et d'accessibilité
30/04/15	**Tables citoyennes** sur les questions de mobilité et d'accessibilité
19/05/15	**Réunion de validation** avec les habitants afin de valider le programme d'action
28/05/15	**Comité de pilotage** pour valider définitivement les orientations et les actions du contrat de ville
25/06/15	**Signature du contrat de ville**

Annexe 3 : Les partenaires du contrat de ville

Les partenaires qui ont participé à l'écriture du contrat de ville sont les suivants (dans l'ordre alphabétique) :

- Pôle emploi
- Mission locale
- CCAS
- Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Services de la Mairie d'Hazebrouck
- Bailleur – Partenord
- Bailleur – Maison flamande
- Bailleur – Cottage
- Association – Les papillons blancs
- Association – ADAV
- Association – Trait d'Union
- Association – Orme activité
- Association – Aide Familiale à Domicile Flandres-Lys (AAFAD)
- Association – Association des Résidents du Quartier Pasteur
- Association – Sesame Emploi
- Centre social – Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
- Centre social – Centre socio-éducatif (CSE)
- Centre social – Centre d'Animation de la Rue de Calais (CARC)
- Centre d'activité – Jean Jaurès (CA2J)
- Département du Nord – UTPAS
- Département du Nord – DTPAS
- Département du Nord – Divers service
- Région Nord-Pas-de-Calais – Divers service
- Etat – DIRRECTE
- Etat – DRAC
- Etat – Services de la sous-préfecture
- Etat – Services de la Préfecture
- Etat – Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Etat – Agence Régionale de Santé (ARS)
- Etat – Education nationale
- Hôpital d'Hazebrouck
- Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI)
- Cité scolaire des Flandres

Autres partenaires rencontrés :

- Les écoles maternelles et primaires Pasteur, Amand-Morris et Jean Macé
- La Mission Régionale Nord-Pas-de-Calais de France médiation
- L'Institut Régional de la Ville – IREV
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA)

Annexe 4 : Table des sigles et acronymes

- AAFAD : Association d'Aide Familiale à Domicile
- ADAV : Association Droit au Vélo
- AFA : Association des Fournisseurs d'Accès et de services à internet
- AFPAH : Agence française de protection et d'amélioration de l'habitat
- ANDES : Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires
- APR : Association Prévention Routière
- ARS : Agence Régionale de Santé
- CAF : Caisse d'Allocation Familiale
- CANM : Centre d'Animation du Nouveau Monde
- CARC : Centre Animation de la Rue de Calais
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CCFI : Communauté de Commune de Flandre Intérieure
- CHAT : Collectif Handicap et Accessibilité pour Tous
- CEMEA : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active
- CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- CSE : Centre socio-éducatif
- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DDSP : Direction Départementale de la Sécurité Publique
- DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- DRAC : Direction Régionale des Affaires
- DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- DTPAS : Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale
- DTPJJ : Direction territoriale Protection Judiciaire de la Jeunesse
- EPARECA : Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
- FIPJ : Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes
- HLM : Habitat à Loyer Modéré
- IEJ : Initiative pour l'Emploi des Jeunes
- IREV : Institut Régional de la Ville
- NACRE : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- PMI : Protection Maternelle et Infantile
- QPV : Quartier de la Politique de la Ville
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SPE : Service Public de l'Emploi
- UTPAS : Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale

Décidez de l'avenir de votre quartier !
Quartier des résidences Pasteur et Foch
Réunion d'information
Mercredi 10 décembre - De 9 h 30 à 11 h
et jeudi 11 décembre - De 17 h à 18 h 30
2014
Au Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
La municipalité vous rencontre et vous associe à la définition des actions qui seront menées dans votre quartier !
Votre quartier, votre ville, votre vie ! Vos idées peuvent tout changer.
pdv@ville-hazebrouck.fr
HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble
Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Service Aménagement du territoire et grands projets - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

Décidez de l'avenir de votre quartier !
Quartier des résidences Pasteur et Foch
Tables citoyennes - 1ère édition
Au Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
Mercredi 21 janvier - De 9 h à 11 h
ou jeudi 22 janvier - De 18 h 30 à 20 h 30
2015
Les questions qui vous seront posées :
• Comment améliorer mon logement/mon immeuble ?
• Que manque-t-il dans mon quartier ?
• Sécurité routière, dégradations, bruits, squats, quelles solutions à apporter ?
pdv@ville-hazebrouck.fr
Votre quartier, votre ville, votre vie ! Vos idées peuvent tout changer.
HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble
Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Service Aménagement du territoire, Grands Projets et Politique de la Ville - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

Décidez de l'avenir de votre quartier !
Quartier des résidences Pasteur et Foch
Tables citoyennes - 2e édition
Au Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
Mercredi 25 février - De 9 h à 11 h
ou jeudi 26 février - De 18 h 30 à 20 h 30
2015
Les questions qui vous seront posées :
• Comment accompagner et aider les jeunes scolarisés ou déscolarisés?
• Quelles actions mettre en place dans votre quartier pour vous aider à la parentalité et à la petite enfance?
• Selon vous, comment améliorer l'accès aux diverses activités culturelles et sportives de la ville? Que voudriez-vous voir dans votre quartier?
• Quels accompagnements et dispositions à mettre en place dans votre quartier pour avoir un meilleur accès aux offres de soins et à la santé?
pdv@ville-hazebrouck.fr
Votre quartier, votre ville, votre vie ! Vos idées peuvent tout changer.
HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble
Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Service Aménagement du territoire, Grands Projets et Politique de la Ville - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

Décidez de l'avenir de votre quartier !
Quartier des résidences Pasteur et Foch
Tables citoyennes - 3e édition
Au Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
Mercredi 25 mars - De 9 h à 11 h
ou jeudi 26 mars - De 18 h 30 à 20 h 30
2015
Les questions qui vous seront posées :
1) Que peut-on mettre en place pour vous aider à trouver un emploi, une formation professionnelle ou un stage en entreprise ?
2) Quels biens et services (commerces, locaux. . .) aimeriez-vous avoir dans votre quartier ?
3) Selon vous, quels dispositifs vous permettraient de lutter contre les difficultés du quotidien ?
pdv@ville-hazebrouck.fr
Votre quartier, votre ville, votre vie ! Vos idées peuvent tout changer.
HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble
Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Service Aménagement du territoire, Grands Projets et Politique de la Ville - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

Décidez de l'avenir de votre quartier !
Quartier des résidences Pasteur et Foch
Tables citoyennes – 4e édition
Au Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
Mercredi 29 avril - De 9 h à 11 h
ou jeudi 30 avril - De 18 h 30 à 20 h 30
2015
Question
Comment favoriser la mobilité (piéton, vélos, voiture, etc.) et l'accessibilité (internet, informations, personnes à mobilité réduite, etc.) dans le quartier, le reste de la ville et les communes voisines?
pdv@ville-hazebrouck.fr
Votre quartier, votre ville, votre vie ! Vos idées peuvent tout changer.
HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble
Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Service Aménagement du territoire, Grands Projets et Politique de la Ville - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

Décidez de l'avenir de votre quartier !
Quartier des résidences Pasteur et Foch
Réunion de validation
Au Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)
Mardi 19 mai 2015 - De 18 h 30 à 20 h 30
Dernière étape des tables citoyennes :
Valider les grandes actions que vous avez proposées tout au long de la démarche. Venez nombreux !
pdv@ville-hazebrouck.fr
Votre quartier, votre ville, votre vie ! Vos idées peuvent tout changer.
HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble
Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Service Aménagement du territoire, Grands Projets et Politique de la Ville - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

L'ÉCHO CITOYEN N°1

Édito / *Valentin Belleval*
Adjoint au Maire en charge de la Politique de la Ville

Madame, Monsieur,

Depuis près de 5 mois, le conseil municipal, associé aux techniciens de la ville et du territoire, travaille dur pour vous donner la parole dans les meilleures conditions dans le cadre de la co-construction de ce contrat de ville dont je vous ai longuement parlé durant nos réunions d'information. Ce contrat, c'est le vôtre, et votre présence en nombre lors des tables citoyennes est une vraie satisfaction. Plus d'une centaine de propositions ont été faites, en voici quelques-unes. Rendez-vous nombreux aux prochaines tables citoyennes le 25 et 26 février prochain.

Bien à vous, VBel.

L'écho citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Chaque mois, ce journal vous sera distribué afin que vous puissiez prendre connaissance des principales propositions qui ont été faites lors des tables citoyennes. Les propositions étant nombreuses, toutes ne peuvent figurer, mais les autres sont consultables sur le site de la ville. L'Echo citoyen c'est donc votre parole que nous rapportons auprès des habitants qui n'ont pas pu être présents lors de cet événement.

Et les prochaines tables, c'est quand ?

la deuxième édition des tables citoyennes aura lieu mercredi 25 février de 9 h à 11 h et le jeudi 26 février de 18 h 30 à 20 h 30. Le lieu ne change pas, il s'agit de la salle de sport du Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM).
Prochainement, les deux services civiques vous communiqueront les 3 questions qui seront travaillées lors de ces tables.

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

L'ÉCHO CITOYEN N°1 EN IMAGES

Vous avez fait plus d'une centaine de propositions lors des tables citoyennes, voici les 40 qui sont revenues le plus souvent.

Logements / Immeubles

- Rénovation des sols
- Rénovation des sanitaires
- Mise aux normes électriques des logements
- Isolation thermique et phonique des logements
- Revoir le mode de chauffage
- Pose de volets roulants / persiennes
- Refaire les toitures car eau stagnante
- Problèmes de chaudière et de tuyauterie
- Eclairage des escaliers
- Ascenseur à revoir car trop petit / trop ancien

Sécurité routière, stationnement et mobilité

- Mise en place d'un transport en commun
- Navette pour les courses pour les personnes âgées
- Ajouter des places de stationnement pour se garer
- Problèmes de vitesse dans le quartier
- Mettre en place une zone 30
- Passages piétons devant les magasins
- Les panneaux de circulation doivent être fixés pour ne plus être enlevés
- Pistes cyclables
- Avoir des locaux à vélos sécurisés
- Agents pour faire passer les enfants pour aller à l'école

Cadre de vie, services et animation

- City stade
- Espaces pour les jeunes
- Murs d'expressions
- Un marché pour animer le quartier
- Une crèche / halte-garderie
- Décentralisation des services publics
- Services de proximité : CAF, Pôle Emploi, Mission Locale, la Poste
- Commerçants ambulants
- Manque une pharmacie dans le quartier
- Jardins partagés, tables de pique-nique, terrain de pétanque, etc.

Citoyenneté, médiation et autres propositions

- Problème de musique tard le soir
- Rencontrer Partenord et lui exposer les travaux à faire
- Un conciliateur pour limiter les dégradations
- Prévoir un animateur de rue
- Relations habitants et Partenord à améliorer
- Présence plus régulière de la police dans le quartier
- Une maison pour les jeunes
- Ducasse et manège dans le quartier
- Accessibilité financière aux activités sportives
- Pas assez de bulles à verre, tri sélectif pas suffisamment développé

pdv@ville-hazebrouck.fr
www.ville-hazebrouck.fr

Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Service Aménagement du territoire, Grands Projets et Politique de la Ville - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

L'ÉCHO CITOYEN N°2

Une médiatrice santé arrive dans le quartier !

C'est officiel, une médiatrice santé sera bientôt présente au CANM pour vous accompagner dans vos démarches. Son arrivée est prévue courant mars et pour une durée minimale de 3 ans. Elle pourra vous informer sur les structures du territoire répondant à vos attentes, vous accompagner dans vos démarches administratives et faire le lien entre vous et les autres acteurs du territoire.

Des fresques citoyennes seront bientôt réalisées avec les moins de 26 ans du quartier qui souhaitent participer !

Cela fait plusieurs semaines que les deux services civiques de la Mairie mettent sur pied un projet de « fresques citoyennes » dans le quartier. Les arrières des garages des résidences des Acacias et des Tilleuls nécessitent un rafraichissement. Plusieurs ateliers peinture et graphisme vont donc être proposés aux jeunes afin d'embellir leur quartier au travers de la peinture et du graphisme. Bientôt une liste d'inscription sera disponible au CANM, si vous avez moins de 26 ans et que vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous inscrire !

Le saviez-vous ?

« Une table citoyenne » a eu lieu en Centre-Ville concernant l'aménagement du Pôle Gare. Appelée « soirée créactive », cette manifestation a réuni plus de 50 habitants qui sont venus participer et partager leurs idées pour le Pôle Gare de demain. Une centaine d'idées a ainsi été donnée et fera l'objet prochainement d'un document qui sera transmis aux habitants. N'hésitez pas à consulter le site de la ville pour de plus amples informations.

Et les prochaines tables, c'est quand ?

La 3ème édition des tables citoyenne aura lieu :
- **Le mercredi 25 mars de 9 h à 11 h**
- **Le jeudi 26 mars de 18 h 30 à 20 h 30**

Les sujets abordés concerneront l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle ainsi que le développement économique (l'implantation de commerces, le développement de l'entreprenariat, etc.).

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

L'ÉCHO CITOYEN N°2 EN IMAGES

Vous avez fait près de 80 propositions lors des 2e tables citoyennes, voici les 40 qui sont revenues le plus souvent :

Parentalité / Petite enfance

- Service de parentalité pour soutenir et aider les parents dans leur rôle éducatif
- Création d'une crèche
- Lien d'échange, de partage et d'entraide
- Garderie
- Des locaux adaptés à la petite enfance
- Avoir une meilleure information sur ce qui existe sur le territoire
- Mettre en place des activités pour les jeunes le week-end
- Espace de parole et d'écoute pour les jeunes parents du quartier
- Dispositif de remise à niveau des personnes en difficulté
- Aider les parents qui ont des enfants handicapés
- Café des parents

Culture / Sport

- Formaliser le partenariat avec les associations sportives et culturelles
- Donner à chaque enfant la possibilité d'accéder à un loisir de son choix
- Implanter un City stade
- Proposer des tarifs réduits
- Proposer un Pass pour la culture et les loisirs
- Mise en place d'ateliers découverte au CANM
- Créer un livret regroupant toutes les activités sur Hazebrouck
- Organiser des rencontres inter-centre d'animation
- Atelier apprentissage de la langue française
- Navette pour faciliter les déplacements

Santé

- Avoir un adulte relais santé
- Mettre en place des moyens accessibles de consultation des spécialistes
- Développement de la communication sur la santé
- Accompagnement des personnes
- Campagne de prévention
- Créer un pôle santé dans le quartier
- Avoir une pharmacie dans le quartier
- Avoir un planning familial au CANM

Jeunesse / Éducation

- Intensification de l'Aide aux devoirs
- Aider les familles à poser l'autorité
- Augmenter les aides pour accéder aux formations et aux stages
- Favoriser la mobilité pour permettre aux jeunes de poursuivre des apprentissages en dehors du secteur d'Hazebrouck
- Plus de sorties scolaires et interventions dans les écoles
- Plus de proximité avec les enseignants
- Psychologue scolaire
- Suivi personnalisé par un/des éducateur(s)
- Orienter, accompagner, les jeunes dès leur entrée au collège sur l'importance de leur scolarité
- Educateur/médiateur de rue
- Maison des jeunes

pdv@ville-hazebrouck.fr

www.ville-hazebrouck.fr

Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Pôle Aménagement et Développement durable - Service Politique de la Ville - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

L'ÉCHO CITOYEN N°3

Valentin Belleval

Adjoint au Maire chargé de la Politique de la Ville

Chères Hazebrouckoises, chers Hazebrouckois,

Les instants de concertation précédant la signature du contrat de ville se poursuivent, comme en témoigne ce nouveau numéro de votre journal de quartier « l'Echo Citoyen » mis en place par la Municipalité d'Hazebrouck.
Je ne vous rappellerai jamais assez l'importance de ces moments de partage et d'échange qui peuvent changer profondément la vie de votre quartier, tout en lui permettant de garder son âme si précieuse.

Les jours qui viennent seront primordiaux. C'est la raison pour laquelle, avec Bernard Debaecker, votre Maire, nous en appelons à votre mobilisation totale pour les dernières tables citoyennes. Nous y aborderons la question de la mobilité, du transport. Il s'agit d'une problématique souvent évoquée lors de nos rencontres.
La signature du contrat de ville approche à grands pas, alors gardons la dynamique, maintenons le cap de la réussite !

Bien à vous, V.B.M.

Nouveau fonctionnement des tables citoyennes

Les tables citoyennes du mercredi 29 avril de 9 h à 11 h et celles du jeudi 30 avril de 18 h 30 à 20 h 30 changent de fonctionnement. Le sujet étant la mobilité et l'accessibilité il vous sera proposé de parcourir le quartier pour évaluer les problèmes rencontrés et de terminer au CANM autour d'une question unique.

Le saviez-vous ?

-> Un photographe est présent sur le quartier pour réaliser une exposition d'ici fin juin 2015. Cette exposition aura pour but de présenter le quartier et ses habitants.
-> Une troupe de théâtre interviendra au CANM le 6 mai prochain afin de réaliser un spectacle en lien avec la démarche de démocratie participative engagée sur le quartier.

Les premières actions mises en place dans votre quartier

Sandra Vanghelder:
Médiatrice santé

Mes missions en tant que médiatrice santé consistent à faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, à contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention, à travailler en complémentarité avec les partenaires locaux et à assurer une fonction de veille et d'observation du territoire. Mon bureau est situé dans les locaux du Centre d'Animation du Nouveau Monde j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer et d'échanger avec plusieurs familles. J'ai ainsi pu écouter, orienter et même accompagner physiquement certaines personnes de manière individuelle vers les services adaptés (CPAM, spécialistes, hôpitaux).

La fresque citoyenne a débutée !
On peut constater la mobilisation et la motivation des jeunes sur la mise en peinture des garages de la résidence des Acacias.

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

L'ÉCHO CITOYEN N°3 EN IMAGES

Vous avez fait près de soixante propositions lors des 3e tables citoyennes, voici les 30 qui sont revenues le plus souvent.

Emploi

- Mettre en place des ateliers sur les techniques de recherche d'emploi
- Mettre un point d'information au CANM sur tout ce qui concerne l'emploi
- Forum au CANM qui regroupe les organismes de formation, la Mission Locale, Pôle Emploi, CAF, CARSAT, etc.
- Organiser plus de « job dating »
- Faire découvrir aux jeunes les professions et les professionnels
- Communiquer davantage sur les chemins qui mènent à l'emploi (intérim, CDD, stage, etc.)
- Mettre en place une permanence dans le quartier pour accompagner les habitants dans la recherche d'emploi
- Avoir une permanence hebdomadaire du pôle emploi, au CANM
- Mettre en place des ateliers CV / lettres de motivation / approfondissement de la langue française.

Sécurité routière, stationnement et mobilité

- Mettre en place un transport en commun
- Avoir des passages piétons plus réguliers et plus cohérents
- Sensibiliser au respect du partage de la route entre automobilistes, piétons et cyclistes.
- Engager la réflexion sur un système d'aide de déplacement en auto-partage
- Avoir un local à vélos/poussettes adapté et sécurisé avec une possibilité de séparation entre les usagers

pdv@ville-hazebrouck.fr

Biens et services

- Avoir un conseiller/médiateur/éducateur sur le quartier à l'écoute des citoyens, permettant de lutter contre les incivilités
- Disposer d'une laverie de proximité (surveillée ou sous la responsabilité des habitants)
- Mettre en place un système de garde ponctuelle selon les disponibilités des assistantes maternelles
- Avoir un distributeur de billet
- Avoir une bibliothèque/médiathèque
- Disposer d'un « point poste » dans l'un des commerces existants
- Mettre en place une brigade de propreté
- Créer une maison de la santé sur le quartier
- Mettre en place des ateliers sportifs le soir pour décompresser et/ou se rencontrer
- Disposer d'un espace où les habitants pourraient se retrouver autour d'un café, d'un livre, d'un jeu de société, pour échanger.
- Avoir de meilleures informations sur les services existants (ex : livraison à domicile pharmaceutique)

www.ville-hazebrouck.fr

Développement économique

- Favoriser la création d'un marché hebdomadaire accessible à tous
- Mettre en place une solderie alimentaire, une épicerie sociale
- Avoir à proximité un discounter, commerce avec des prix adaptés, du moins pour les produits de première nécessité
- Créer un cybercafé, une maison des jeunes
- Favoriser l'implantation d'entreprises sur le quartier

Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Pôle Aménagement et Développement durable - Service Politique de la Ville - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

L'ÉCHO CITOYEN N°4

Le préfet délégué pour l'égalité des chances est venu dans votre quartier !

Vous avez été près de 80 habitants à participer au diagnostic en marchant lors des tables citoyennes du 29 et 30 avril traitant de la mobilité et l'accessibilité. Monsieur Kléber ARHOUL, Préfet délégué pour l'égalité des chances, Monsieur le Maire et certains élus municipaux ont participé à ce diagnostic et ont pu se rendre compte des problématiques quotidiennes de votre quartier. Ces dernières tables ont permis de récolter une dernière liste de recommandations. Vous en trouverez les principales au verso de cet écho citoyen.

Dernière étape des tables citoyennes : la réunion de validation

Le 19 mai de 18h30 à 20h30 se déroulera une réunion de validation à la salle de sport du Centre d'Animation du Nouveau Monde.
Cette réunion vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des propositions que vous avez faites lors des 4 derniers mois et de les hiérarchiser par ordre d'importance.
Nous comptons sur votre présence en nombre lors de ce dernier rendez-vous. Cette dernière étape finalise l'élaboration du contrat de ville pour lequel nous travaillons ensemble depuis 5 mois et qui sera signé le 25 juin prochain.

Retour en image sur le spectacle « Chers voisins » du 6 mai !

Une centaine de personnes était présente lors de la représentation donnée par la troupe « la belle histoire ». Merci à ces comédiens exceptionnels qui nous ont fait passer un agréable moment pendant plus d'une heure d'improvisation. Merci au Centre d'Animation du Nouveau Monde et aux assistantes sociales du département d'avoir activement participé à la mise en place de cette représentation. Merci à vous d'être venu si nombreux !

Le saviez-vous ?

1) Des techniciens mandatés par Partenord vont venir diagnostiquer vos logements suite à vos remarques et attentes émises lors des tables citoyennes.
Plus d'informations prochainement dans votre « Partenord magazine ».

2) Depuis le 9 mars 2015, Sandra Vanghelder, médiatrice santé, vous rencontre et vous oriente vers les structures ou les personnes adaptées à vos besoins en matière de soin et de santé. Lors des tables citoyennes vous avez été nombreux à solliciter la présence d'un conciliateur qui pourrait vous aider dans la gestion de vos problèmes au quotidien. Ce conciliateur, ou médiateur social, arrivera courant juin 2015.

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

L'ÉCHO CITOYEN N°4 EN IMAGES

Vous avez fait une cinquantaine de propositions lors des dernières tables citoyennes, voici les 25 qui sont revenues le plus souvent.

Mobilité, accessibilité

- Revoir l'emplacement des bennes à verres
- Adapter les trottoirs aux personnes à mobilité réduite
- Augmenter le nombre de navette et de bus pour sortir du quartier
- Aménager une zone piétonnière autour des lotissements
- Installer des pancartes avec les arrêts de bus, les horaires, et les trajets
- Revoir les horaires des écoles maternelles et primaires

Espaces verts, propreté, aménagements

- Créer de nouveaux espaces de jeux pour les enfants (skatepark, city stade)
- Intensifier l'éclairage pour les piétons
- Créer des espaces pour les déjections canines
- Aménager les espaces verts (bancs, espaces repos, etc.)
- Sensibiliser à la propreté sur les espaces verts
- Repenser la fonction de certains espaces délaissés

Sécurité routière, voirie

- Augmenter le nombre de place de stationnement
- Atténuer les conflits d'usagers
- Avoir des caves sécurisées car les rangements à vélos sont inexistants
- Ajouter des marquages au sol ainsi que la signalisation pour les vélos
- Faire en sorte que les voitures ralentissent
- Eviter les stationnements devant les écoles pour sécuriser les sorties des enfants
- Revoir le nombre de passages pour piétons ainsi que leur emplacement
- Mettre en place des agents de sécurité à la sortie des écoles
- Mettre en place des pédibus

Commerce

- Favoriser l'implantation d'une pharmacie ou d'une laverie
- Favoriser les livraisons à domicile pour les produits manquants
- Créer un cyber café pour faciliter la communication avec la ville
- Amener des commerces supplémentaires

pdv@ville-hazebrouck.fr

www.ville-hazebrouck.fr

Renseignements en mairie au 03 28 43 44 45 - Pôle Aménagement et Développement durable - Service Politique de la Ville - 1 place du Général de Gaulle, 59190 HAZEBROUCK.

Habitat
Résidences-Pasteur-Foch
Co-construction
Participation
Tables-citoyennes
Prévention
Voirie
Sécurité
Jeunesse
Accessibilité
Médiation
Ressources
Cadre-de-vie
Dialogue
Citoyenneté
Santé
Sport
Laïcité
Culture
Sécurité-routière
Aménagement
Suivi
Hazebrouck
Contrat-de-Ville
Parentalité
Accompagnement
Cohésion-sociale
Démocratie-participative
Développement-économique
Partenariat